10-71

F
5497
L54R68
v.1

Roy, Pierre Georges
Glanures levisiennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/glanureslevisien01royp

GLANURES LEVISIENNES

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

PREMIER VOLUME

LÉVIS

1920

F
5497
L54R68
v.1

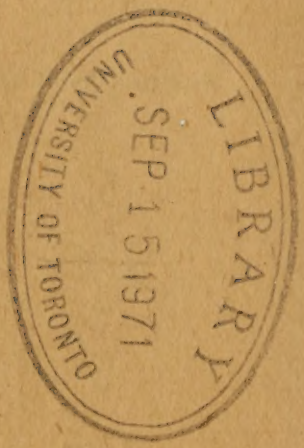

GLANURES LEVISIENNES

LE NOM DE LEVIS

Il y a une quarantaine d'années, M. Louis Fréchette, originaire de Lévis et qui, par conséquent aurait dû connaître mieux, écrivait que la ville de Lévis avait emprunté son nom d'un marchand juif du nom de Lévy.

Dès les premières années de la colonie française, toute la côte sud en face de Québec prit le nom de Lévi, Lévy ou Lévis.

C'est Champlain, croyons-nous, qui baptisa ainsi la rive sud du Saint-Laurent, en face de la capitale.

Racontant l'arrivée des frères Kerth devant Québec, Champlain écrit :

"Lorsque ces nouvelles vinrent, j'étais seul au fort, une partie de mes compagnons étaient allés à la pêche, les autres cherchaient des racines, mon serviteur y était aussi : sur les dix heures du matin une partie se rendit au fort et à l'habitation.

"Mon serviteur, arrivant avec quatre petits sacs de racines, me dit avoir vu les dits vaisseaux anglais à une lieue de notre habitation, derrière le "cap de Lévy."

Le cap de Lévy doit être cette longue pointe située non loin de l'église de Saint-Joseph de Lévis et sur laquelle feu M. le curé Fafard fit élever une statue il y a un certain nombre d'années.

En l'honneur de qui le fondateur de Québec baptisa-t-il ce cap du nom de Lévis ?

En 1629, Henry de Lévy, duc de Ventadour, était, depuis quatre ans, vice-roi de la Nouvelle-France.

Henry de Lévy avait nommé Champlain son lieutenant en toute la Nouvelle-France. C'est par reconnaissance pour son bienfaiteur que Champlain donna à la rive droite du Saint-Laurent le nom de cap de Lévy.

Avec les années le nom de cap de Lévy se changea en celui de Pointe Lévy ou Pointe de Lévy.

En 1648, le **Journal des Jésuites** parle déjà de la Pointe de Lévy.

Henry de Lévy, duc de Ventadour, était un gentilhomme d'une très grande piété. C'est pour aider la religion qu'il acheta du duc de

Montmorency, son oncle, les intérêts que celui-ci avait dans la Compagnie de la Nouvelle-France.

C'est M. de Lévy qui donna aux Jésuites la seigneurie de Notre-Dame des Anges. Il envoya à ses frais six Pères Jésuites pour évangéliser les Sauvages de la Nouvelle-France.

Quelques années après sa nomination à la charge de vice-roi de la Nouvelle-France, M. de Lévy renonçait au monde pour se faire prêtre. Sa femme entra dans un couvent et mourut en odeur de sainteté.

Lorsque la ville de Lévis reçut son incorporation en 1861, on venait d'élever à Québec le Monument des Braves. Le nom du héros de Sainte-Foy était dans toutes les bouches. C'est ce qui engagea les fondateurs de la nouvelle ville à lui donner son nom.

En résumé, Saint-Joseph de Lévis ou de la Pointe-Lévy a emprunté son nom de Henry de Lévy, duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France, et la ville de Lévis du chevalier de Lévis, le héros de Sainte-Foy.

Le choix de ce nom ne se fit pas sans heurt. Les Anglais avaient une certaine influence à Lévis et surtout à la législature et il leur répugnait de voir la nouvelle ville qui prenait

sa place au soleil commémorer le souvenir du général de Lévis qui avait infligé une si rude défaite au général Murray sur les plaines de Sainte-Foy. Ils proposèrent tour-à-tour les noms de Lauzon et de Québec-sud, mais les Canadiens tinrent bon et le nom de Lévis prévalut.

LA TRAVERSEE DU FLEUVE ENTRE QUEBEC ET LEVIS

Nous nous plaignons de temps en temps des bateaux qui font la traversée entre Québec et Lévis ! Et cependant ces bateaux sont vingt fois supérieurs, sous tous les rapports, aux bateaux qui faisaient la traversée entre les deux rives il y a un demi-siècle. Quelles ne seraient pas nos plaintes si nous étions obligés de retourner aux canots, non pas aux canots de nos pères que nous avons vus mais aux canots dont se servaient les premiers habitants de Lévis.

A ce propos, nous relisions, ces jours derniers, dans les "Relations des Jésuites" le récit de la traversée en canot de trois Français faite dans l'hiver de 1661.

Le 28 janvier 1661, trois Français, revenant de la chasse de l'orignal dans les forêts en arrière de Lévis, voulurent traverser à Québec. Le fleuve charroyait beaucoup de glace et la traversée était réellement dangereuse.

Nos trois chasseurs remontèrent à une lieue de Lévis. La, ils équipèrent un vieux canot. Puis, après avoir mis leur voyage sous la protection de la Providence, ils s'embarquèrent.

Laissons maintenant parler les "Relations des Jésuites" :

"Ils n'eurent pas beaucoup avancé, qu'ils se virent engagés au milieu des glaces, qui, suivant le gré des vents et de la marée, se choquaient et se heurtaient les unes contre les autres avec un grand bruit : les plus grosses se faisaient souvent passage par la violence de leur poids, au travers des petites, marchant quelquefois toutes seules ; d'autres fois elles poussaient devant elles un amas de glaçons, laissant derrière elles la rivière libre et découverte pour un peu de temps, car d'autres les suivaient, portées par l'agitation qu'elles recevaient des vents ou de leur propre pesanteur.

"Nos navigateurs crurent pouvoir se glisser entre ces bancs mobiles et suivre quelque

ouverture ou quelque éclairci, comme on parle ici, qui leur donnait espérance d'entrer d'un chemin libre dans l'autre, se coulant par les passages que leur bonne fortune et leur adresse leur fourniraient ; mais ils ne furent pas longtemps sans reconnaître la témérité qui les avait engagés dans ce naufrage.

"Les glaçons s'étaient séparés, pour leur donner une entrée libre au milieu d'eux, et puis, tout d'un coup, se réunissant de tous côtés, les renfermèrent dans une prison, d'où ils ne croyaient sortir que par la porte de la mort. De fait, ces pauvres captifs, se voyant serrés de près jugèrent qu'ils allaient être écrasés dans les glaces ou engloutis dans les eaux ; si bien qu'ils eurent recours au ciel, non pas tant pour échapper au naufrage que pour songer au port d'une bienheureuse éternité. Pendant leurs prières, ils ne purent éviter le choc d'une glace qui brisa leur canot, et les mit tous trois à l'eau, deux desquels, qui étaient frères, plus experts en cette sorte de marine, se saisirent de la pointe du canot, chacun de son côté, s'y tenant tellement attachés, qu'ils n'avaient quasi que la tête hors de l'eau. Dans ce pitoyable état, ils s'encourageaient l'un et l'autre à tenir ferme et à ne point lâcher prise ; mais

les forces manquant au plus jeune, et la violence du froid qui le saisit par tout le corps, lui engourdissant les mains : "Je n'en peux plus, mon pauvre frère, s'écria-t-il : Adieu, je coule à fond ; mon Dieu pardonnez-moi mes péchés, faites-moi miséricorde, recevez ma pauvre âme", et en disant cela, il disparut.

"Son frère plus robuste que lui, ayant résisté davantage au froid, fut heureusement abordé d'une glace, sur laquelle il se lança adroitement, comme sur un asile d'où il pouvait attendre la mort plus paisiblement, ou le secours, si la Providence lui en voulait envoyer ; elle n'y manqua pas. Ayant poussé ses plaintes jusqu'à l'un des bords de la rivière, on eut moyen de l'aller chercher pendant la nuit : en sorte qu'il fut heureusement délivré d'un danger qu'il estimait inévitable.

"La fortune du troisième est bien plus admirable. Cet homme, avant que de s'embarquer, ayant les yeux plus ouverts au danger que les deux autres, réclama l'assistance de la sainte Vierge, avec une grande ferveur. Il entra dans le canot comme dans un cercueil ; c'est l'opinion qu'il avait de cet embarquement, auquel il résista longtemps, envisageant une mort toute certaine, dans une entreprise si hasardeu-

se. Il fallut pourtant suivre ses compagnons, et malgré qu'il en eut, prendre l'aviron en main, qu'il fut contraint de quitter bientôt, lorsque la glace vint rompre le canot. Se voyant sans bateau, il se jette à la nage, quoiqu'il ne crut en aucune façon se pouvoir sauver. Il n'avait pas beaucoup avancé, quand tout d'un coup il sentit sous ses pieds une glace, sur laquelle, par une merveille bien grande, il se trouva debout ; mais cette glace était si faible et si petite, qu'elle ne le pouvait pas soutenir hors de l'eau ; il enfonça donc avec elle, mais seulement juqu'aux genoux.

"A cet accident inopiné, il jugea bien qu'il y avait quelque chose de divin, et que la sainte Vierge, à laquelle il avait eu recours, prenait soin de lui. Il demeura néanmoins cinq heures en cette posture, tout debout, les deux pieds dans l'eau glacée, se balançant de côtés et d'autres au gré de son glaçon, ne voyant tout autour de soi que des précipices auxquels il s'allait abîmer, si le pied lui glissait tant soi peu, ou s'il manquait d'un point, de se tenir parfaitement dans l'équilibre ; posture à la vérité bien gênante et bien difficile à tenir longtemps. Or, comme ses pieds s'engourdissaient peu à peu, par la véhémence du froid, il sen-

tait bien qu'ils lui défaillaient, ou pour mieux dire, qu'il ne les sentait presque plus. Son recours dans cette extrémité fut encore à sa Bonne Mère qu'il ne pria jamais plus ardemment : Ma chère Maîtresse, lui disait-il, hé quoi m'abandonnez-vous ainsi, après avoir fait miracle pour me mettre en l'état où je suis ? Si vous voulez que je meure, j'en suis content, je vous offre ma vie pour satisfaire à la justice de votre Fils, priez-le qu'il me pardonne mes péchés ; s'il faut mourir, comme je vois bien qu'il le faut, je vous prie que ce soit entre vos bras, afin que vous receviez mon dernier soupir.

"On ne peut croire combien on est dévot, et combien on est éloquent en ces extrémités ; il semble que la vue d'une mort affreuse délie la langue, ouvre l'esprit et rende diserts les plus stupides. Il n'y a sorte de prières que notre pauvre navigateur n'employa pour obtenir de la Vierge quelque bon port. Cependant sa glace le soutenait toujours, coulant entre deux eaux, suivant le cours de la marée. Je ne sais si cette première glace en alla joindre une seconde, ou si cette seconde, bien plus forte et bien plus épaisse, marchant à fleur d'eau, se vint joindre à la première ; mais je sais bien que

ces deux glaces se collèrent, et se joignirent ensemble si proprement, pour son secours, qu'il se trouva assis sur cette seconde glace dont le heurt assez doux luy avait fait plier les genoux. Il se trouva placé comme dans une chaise. Voilà un secours du Ciel bien favorable ; mais hélas ! ce pauvre homme n'en peut plus. Que faire en cet état, pendant l'horreur de la nuit ? La bise lui souffle au visage, et lui gèle tout le corps, il est assis sur une glace au milieu d'un grand fleuve, dont le courant l'écartait toujours des bords, et le traînait par le milieu de mille abîmes à une mort certaine.

"Il redouble ses cris et ses prières jusqu'à ce que le froid, lui tranchant la parole, l'interdit de ses sens. C'est alors que la Vierge, toujours sainte et toujours bonne, fit un coup de sa main aussi étonnant qu'il est miraculeux : Elle endormit ce pauvre homme sur ce lit de glace, mais d'un sommeil si paisible, qu'il fut porté avec le flux et le reflux de la marée, depuis environ le Cap Rouge jusqu'au milieu de l'île d'Orléans, d'où il retourna jusqu'à Québec, ayant fait dix ou douze lieues de chemin, voguant toute la nuit au milieu de cent précipices, sans les connaître et sans être interrompu dans son sommeil. Admire qui voudra cet-

te rencontre, elle passe le prodige. Il était couvert de neiges, de frimas et des ténèbres de la nuit. Ce sont les habillements que Dieu donne à la mer, selon Job : Cum ponerem nubem vestimentum ejus, et caligine illud quasi pannis infantiae obuoluerem''. Il fut néanmoins éveillé par l'effort d'une tentation de désespoir, dans lequel le diable le voulait précipiter, comme dans le plus profond de tous les gouffres ; mais l'ayant surmontée, par les prières qu'il adressa à sa libératrice, il se rendormit tout de nouveau, comme s'il eut eu la tête sur un chevet bien mol. Il passa le reste de la nuit dans ce sommeil miraculeux, allant et venant avec ses deux glaces. Le matin, le bruit et les cris de ceux qui le cherchaient l'éveillèrent ; ils le trouvèrent assis sur la glace, comme sur le théâtre de la Providence : il en pouvait bien faire une chaire de prédicateur pour publier les merveilles de sa délivrance et les bontés de la sainte Vierge, qui sait faire d'un abîme un lieu d'assurance pour le salut de ses serviteurs.

''Ceux qui savent combien le froid est piquant en Canada, pendant l'hiver, notamment au mois de janvier, jugeront aisément que cet homme, demeurant si longtemps dans

les eaux et sur les glaces, devait perdre les pieds et la vie. En voici une petite preuve. Un Français disant à un sien camarade, qu'il gelait plus fortement en Canada, qu'il n'y faisait froid, ajouta qu'il ne croyait pas qu'un homme put aller pieds nus, d'un lieu qu'il lui nommait à un autre, assez peu éloigné, et retourner sur ses pas, sans que les pieds lui gelassent. L'autre répartit qu'il gagerait du contraire. La gageure se fait, et ensuite le plus hardi met bas ses souliers et ses chaussures et coure tant qu'il peut au lieu marqué, qui était la maison d'un Français. Quand il y fut arrivé, il crie qu'il n'en peut plus. On lui met promptement des linges chauds à l'entour des pieds et des jambes. Il se couche dans un lit, cède la victoire à son camarade, aimant mieux perdre la gageure que les pieds, ce qui lui serait arrivé, s'il fut retourné au terme d'où il était parti, éloigné seulement d'environ deux ou trois cents pas. Faites maintenant comparaison de l'un avec l'autre, et bénissez la sainte Vierge de ses bontés."

LE PREMIER RECENSEMENT DE LA COTE DE LAUZON

Le premier recensement de la Nouvelle-France eu lieu en 1666, sous la direction de l'intendant Talon. La population blanche de tout le Canada à cette date était de 3,215 âmes.

Ce recensement ne donne que trois habitants à la côte de Lauzon. Ce sont :

François Becquet, 41 ans, habitant ; Marguerite Desprez, 40 ans, sa femme ; Gabriel Samson, 23 ans, domestique engagé.

George Cadoret, 36 ans, habitant ; Anne Joppy, 47 ans, sa femme ; Jean Amis, 22 ans, domestique engagé.

Jan Guyet, 40 ans, menuisier et habitant ; Jeanne Mignon, 30 ans, sa femme ; Guillaume, 11 ans ; Ignace, 8 ans ; Louis, 6 ans ; Jean, 4 ans ; Jacquette, 1 an.

Evidemment, ce recensement, pour ce qui regarde la côte de Lauzon, n'était pas complet, car l'année suivante, en 1667, on fait un nouveau dénombrement et on y trouve 26 familles, soit 113 âmes. Il n'est pas probable que 23 familles étaient venues s'établir sur la côte de

Lauzon de l'automne de 1666 à l'été de 1667. Revoyons ce recensement de 1667, tel que publié par M. Sulte, dans son "Histoire des Canadiens-français" :

Louis Bégin, 32 ; 3 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Simon Rocheron, 33 ; Mathurine Buisson, 24 ; Louis Pré, 8 ; Nicolas Pré, 6 ; Marguerite Rochon, 2 ; 5 bestiaux, 6 arpents en valeur.

François Becquet, 40 ; Marguerite Richard, 30 ; domestiques, Jacques Huart, Jacques Posé, Jean Becquet ; 5 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Michel Buisson, 25 ; Suzanne Lisserane, 23 ; un enfant, 2 ; Jean-François, 8 mois ; Jean Boutteleu, domestique, 45 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jean Joly, 25 ; 1 tête de bétail, 5 arpents en valeur.

Noël Pourvu, 27 ; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jean Chauveau, 30 ; Marie Albert, 26 ; Marie, 2 ; Anne, 5 mois ; 1 tête de bétail, 5 arpents en valeur.

Guillaume Albert, 28 ; Elizabeth Hallé, 20 ; Jean, 3 ; Jeanne, 8 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

André Albert, 30 ; 7 arpents en valeur.

Théodore Sureau, 40 ; Françoise Brunette, 32 ; Jeanne, 12 ; Françoise, 10 ; Geneviève, 2 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Guillaume Couture, capitaine de la côte de Lauzon, 51 ; Anne Esmart, 39 ; Jean-Baptiste, 16 ; Anne, 15 ; Louis, 13 ; Marguerite, 11 ; Marie, 9 ; Charles, 7 ; Guillaume, 5 ; Louise, 3 ; Eustache, 1 ; 6 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Jean Guay, 44 ; Jeanne Huault, sa femme, 32 ; Guillaume, 12 ; Ignace, 10 ; Louis, 8 ; Jean, 5 ; Jacques, 3 ; 3 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Hallé, 60 ; Mathurine Vallet, sa femme, 58 ; André Patry, domestique, 18 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Denis Duquet, 55 ; Catherine Gaultier, 42 ; Pierre LaChenaie, notaire, 25 ; François, 23 ; Agnès, 19 ; Jean Desrochers, 16 ; Rosalie, 14 ; Louis, 10 ; Philippe, 8 ; Antoine, 6 ; Catherine, 5 ; Joseph, 3 ; domestique, Simon Duval, Claude, 17 ; 8 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Martin Gueudon, 22.

Georges Cadoret, 35 ; Anne Joppy, 40 ; domestiques, Jean Avisse, 26 ; Zacharie Lue, 20 ; 4 bestiaux.

Pierre Miville, 65 ; Charlotte Mauger, 60 ;

Jacques Miville, 27 ; Le Lorrain, domestique, 40 ; 8 bestiaux ; 30 arpents en valeur.

François Miville, 30 ; Marie Langlois, 22 ; Françoise, 4 ; Marie, 3 ; François, 8 mois ; 12 arpents en valeur.

Toussaint LeBran, 30 ; Louise Cabassier, 32 ; Marie, 5 ; Jeanne, 3 ; Humois, 2 ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Jean Dumetz, 40 ; Jean Voidy (Jeanne Redié), sa femme, 30 ; François, 9 ; Marguerite, 8 ; Jean, 6 ; Pierre, 4 ; Anne, 2 ; René, 2 mois; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Jean Huart, 30 ; 7 arpents en valeur.

Pierre Pouillard (Pouliot), 33 ; Marie Deschamps, 24.

René LeDuc, 26 ; Anne Gautereau (Gendreau), 25 ; Marie, 2 ; Jean, 8 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Nicolas Masart, 30 ; Anne Bellecheur, sa femme, 24 ; Marie-Anne, 8 mois ; 6 arpents en valeur.

Ferme du sieur Lambert ; domestique..... Bergeron, 78 ; André Bergeron, 20 ; Abraham, 26

UNE URSULINE LEVISIENNE

Les annales du monastère des Ursulines de Québec font de grands éloges de la soeur LeVasseur de la Visitation, fille de sieur Laurent LeVasseur et de dame Marie Marchand, née en la côte de Lauzon, et baptisée en l'église de la Pointe-de-Lévy (St-Joseph).

En 1699, lorsque les fièvres enlevèrent au monastère des Ursulines des Trois-Rivières, sa seule soeur converse, elle fut nommée pour la remplacer.

Elle y fut tout à la fois, disent les Annales, dépensière, cuisinière, boulangère, jardinière, étant de plus chargée du soin de la basse-cour. Impossible d'imaginer toutes les fatigues qu'elle eut à se donner dans cette communauté qui ne faisait que de naître. Elle vint à bout de tout et soutint ces immenses travaux jusqu'à ce que la maison fut en état de recevoir et de former des soeurs converses ; alors on la rappela à Québec.

"Dès son entrée en religion, cette chère soeur conçut une si grande estime de sa vocation, que toute sa crainte était de n'être pas

admise à la sainte profession. Ayant vu sortir une novice converse, en qui les Ursulines ne trouvaient pas les qualités requises, elle imagina de ne plus ôter son habit religieux afin d'obtenir de Dieu la grâce de la persévérance, couchant ainsi toute habillée sur le plancher de sa chambre, aussi volontiers que sur son lit. Ce ne fut qu'assez longtemps après que l'on découvrit cet excès de ferveur. Elle traitait son corps sans miséricorde, et pouvait bien comme saint François lui demander pardon à sa mort.

"Au reste, elle était toute de douceur et d'obligeance pour les autres. Quoique devenue aveugle sur la fin de sa vie, elle trouvait moyen de rendre encore de très grands services à la communauté, et ne manquait pas un seul jour de se traîner à la chapelle des Saints, pour rendre ses devoirs à la Très Sainte Vierge. Elle mourut en 1745, âgée de 73 ans, dont elle avait passé 53 à servir sans relâche tant les Ursulines de Québec que celles de Trois-Rivières."

LE PREMIER FEU D'ARTIFICE A LEVIS

Savez-vous quand a été tiré le premier feu d'artifice à Lévis ? Ne fatiguez pas votre mémoire pour vous rappeler si vous avez vu ce feu d'artifice. Ni vous, ni votre père, ni votre grand-père, ni votre arrière grand-père, n'avez assisté à ce feu d'artifice.

Ce fut le 11 septembre 1730 qu'eut lieu cette réjouissance.

Et voici pourquoi.

Le 4 septembre 1729, Marie Leczinska, épouse du roi Louis XV, donnait naissance à un fils, le dauphin. La nouvelle n'en parvint à Québec que le 1er avril 1730. On décida de célébrer cet heureux événement par des fêtes grandioses. Le feu d'artifice tiré de Lévis le 11 septembre 1730 faisait partie du programme de ces fêtes.

La chronique nous apprend qu'il se dressait en face du château St-Louis. On peut conjecturer qu'il se fit sur la "butte à Martineau" ou peut-être même dans le canton Labadie, car le château St-Louis s'élevait là où est le

château Frontenac de nos jours.

C'est à l'issue d'un dîner donné par le gouverneur que se fit le feu d'artifice du 11 septembre 1730. Après le dîner, le gouverneur de Beauharnois invita toute la société à contempler le feu d'artifice des fenêtres et de la galerie du château Saint-Louis.

On a conservé une relation officielle du feu d'artifice et de l'illumination du 11 septembre 1730. Extrayons-en les lignes suivantes qui nous permettront d'en avoir une idée :

"Après le chant du "Te Deum", le gouverneur général, l'intendant et le lieutenant de roi se rendirent au feu de joie. Toutes les troupes et les milices étaient en bataille. Ils allumèrent le feu qui avait été préparé, et crièrent à haute voix : "Vive le roi !" On y répondit d'une manière si naturelle qu'il était aisé de voir que le coeur avait la première part à ces acclamations. Elles ne finirent que par le bruit des boettes et de toute l'artillerie de la place et des vaisseaux de la rade.

"Aussitôt toute la ville parut illuminée ; et M. le gouverneur général étant rendu au château, avec M. l'intendant et tous les officiers, il donna le signal pour tirer le feu d'artifice, qu'on avait dressé de l'autre côté de la riviè-

re. Il faisait face au château. Il parut de son centre une flèche, de laquelle partit nombre de fusées de différents goûts, avec un soleil qui monta du bas en haut, et d'autres à tous les coins. Dans les flancs il y avait un "Vive le Roi", formé par des lumières artificielles, qu'on distinguait d'une demi-lieue".

La relation officielle décrit ensuite avec force détails l'arc de triomphe élevé à la grande porte du château Saint-Louis.

Cet arc de triomphe était garni d'un si grand nombre de lampions que, avec les lumières dont toutes les croisées du château étaient remplies, il donnait l'illusion du jour. Et la relation ajoute que tout le monde en fut si content que, malgré qu'on eût illuminé trois jours consécutifs, on demanda par des cris de "Vive le roi" qu'on donnât encore cette satisfaction : ce que M. le gouverneur-général accorda."

Le dauphin, dont les Québecois célébraient la naissance en 1730, ne monta jamais sur le trône. Il mourut en 1765, neuf ans avant son père, le roi Louis XV. Il fut le père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X.

LÉVIS APRES SON DEPART DE LA NOUVELLE-FRANCE

Les Lévisiens ont trop la passion des souvenirs du passé pour ne pas suivre avec intérêt la carrière du brave général de Lévis, dont leur ville a pris le nom, après son départ de la Nouvelle-France.

C'est à l'automne de 1760, quelques mois après sa glorieuse mais inutile victoire de Sainte-Foy, que le chevalier de Lévis se rembarqua pour la France. Il mit pied à LaRochelle le 26 novembre.

On se rappelle que d'après la capitulation conclue entre le gouverneur de Vaudreuil et le général Amherst, les officiers français ne devaient pas servir du reste de la guerre entre la France et l'Angleterre. Le chevalier de Lévis avait la légitime ambition d'avancer et pareille condition lui était très dommageable.

Il s'adressa directement au célèbre premier ministre d'Angleterre William Pitt, pour en obtenir une exception en sa faveur.

Pitt la lui obtint tout de suite mais il avait la liberté de combattre en Europe seulement.

Pitt lui fit écrire par le vicomte Ligonier :

"Vous êtes donc en liberté de servir, mais en Europe seulement. Si le roi excepte l'Amérique, c'est votre faute, vous y avez servi avec trop de distinction."

Le chevalier de Lévis prit le service dès l'été de 1761.

L'année suivante, il se signalait par sa bravoure à Johannisberg.

En 1763, il gagnait son bâton de maréchal de France.

En 1769, à la mort du duc de Chaulnes, le marquis de Lévis fut nommé au gouvernement d'Artois. Comme partout où il avait passé, il sut se concilier l'affection des troupes et celle des habitants.

Quelques années plus tard, lorsque l'on forma la maison militaire de Monsieur, plus tard Louis XVIII, le marquis de Lévis reçut le commandement de la Compagnie de ses Gardes.

Le 5 avril 1780, le marquis de Lévis succédait au comte de Chabot dans l'importante charge de gouverneur d'Arras. On lui fit une superbe réception à Arras.

En 1785, le roi de France accordait un dernier honneur au marquis de Lévis. Il érigeait

en sa faveur la terre d'Avesnes en duché héréditaire.

Le duc de Lévis habitait ordinairement Paris. En 1787, il quittait sa résidence de Paris, malgré l'avis de ses médecins, qui le trouvaient assez sérieusement malade, pour aller présider à Arras les Etats d'Artois. Arrivé à Arras le 22 novembre 1787, il prit immédiatement le lit et mourut le 26 novembre, précisément la journée fixée pour l'ouverture des Etats. Le héros de Sainte-Foy était âgé de 68 ans et 3 mois.

Le corps du maréchal de Lévis repose dans la cathédrale d'Arras.

Le duc de Lévis se donnait les titres de lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres royaux de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, grand bailli d'épée de Villiers la Montagne, premier gentilhomme de la chambre du roi Stanislas, chapitre des Gardes du corps de Monsieur, gouverneur-général de la province d'Artois, et gouverneur d'Artois.

A son décès, les députés d'Artois décidèrent que sa fille, Marie-Gabrielle-Artois, tenue sur les fonts baptismaux par les Etats, en avril 1776, serait dotée par la province.

Feu M. Léon Ledieu, traducteur au Parlement de Québec, qui était originaire d'Arras, aimait à parler du duc de Lévis dont le souvenir était loin d'être oublié dans sa ville natale. La caserne où M. Ledieu avait fait son service à Arras portait le nom de "Quartier Lévis", en l'honneur de la plus belle gloire militaire de la Nouvelle-France.

GUILLAUME IV, ROI D'ANGLETERRE,

A LEVIS

Les lévisiens seront probablement fort étonnés d'apprendre qu'un roi, pas un Roy comme nous en avons tant ici, mais un roi parfaitement authentique, a visité nos parages. Que les curieux se consolent cependant de ne l'avoir pas vu. Avec la meilleure volonté du monde ils n'auraient pu même jeter un coup d'oeil sur lui car il y a plus d'un siècle qu'il a passé ici.

Dans l'été de 1787, la frégate la "Pegasus", de 28 canons, commandée par le prince Wil-

liam-Henry, troisième fils du roi Georges III, fit un arrêt de près de deux mois dans le port de Québec. C'est au cours de cet arrêt que le prince William-Henry traversa à Lévis. Mais laissons la parole au notaire Boisseau, un contemporain.

"Le 6 octobre 1787, dit-il, le prince débarqua à Lévis avec plusieurs de ses officiers, dans le dessein d'aller visiter par curiosité quelques maisons d'habitants, sans y être connu, ce qui était facile à faire parmi eux qui s'occupent plutôt à leurs travaux champêtres qu'à savoir distinguer un prince d'avec une personne de qualité inférieure.

"Le prince entra dans une maison où il ne trouva qu'une femme, mais une de celles qui sont vigoureuses et qui ne craignent rien, et qui feront volontiers le coup de poing avec plusieurs hommes si l'occasion s'en présentait. Il demanda à cette femme une terrine de lait à boire. Elle lui répondit d'un air farouche, qu'elle lui en donnerait s'il voulait la payer et ne pas faire comme quantité d'autres jeunes étourdis d'officiers qui venaient tous les jours chez elle lui demander du lait à acheter, et qui, quand ils l'avaient bu ou mangé, s'en retournaient sans payer.

Le prince lui dit qu'il n'en agirait pas ainsi, et après l'avoir assurée qu'elle ne perdrait rien avec lui, elle fut enfin chercher une terrine de lait.

"Son Altesse Royale, après l'avoir bu avec ses officiers, tira de sa poche une portugaise, et la présenta à la femme qui la voyant, lui dit avec colère : — On voit bien que vous ne valez pas mieux que les autres ! Ils me présentent des portugaises à changer pour un demi-schelling ; c'est bien me dire qu'ils ne veulent pas payer, car le moyen, poursuivit-elle, qu'une pauvre femme comme moi puisse changer une portugaise, moi qui ai à peine de quoi acheter du pain. Les officiers ayant averti la bonne femme qu'elle parlait au prince : — Quand ce serait le roi, répondit-elle, ce serait tout la même chose, il ne doit pas prendre ce qui m'appartient sans le payer. Le prince, que l'aventure amusait beaucoup, dit à la bonne femme : — Eh ! bien ne vous fâchez pas, la bonne mère, prenez cette portugaise, c'est pour vous récompenser de ceux qui ne vous ont pas payée."

William-Henry avait alors 22 ans. Ce fut près d'un demi-siècle plus tard qu'il monta

sur le trône sous le nom de Guillaume IV. Il fut remplacé en 1837 par sa nièce, Victoria 1ère.

L'EGLISE ANGLICANE A LEVIS

Les premières démarches pour construire une église anglicane à Lévis furent faites le 10 octobre 1811. Ce jour-là une assemblée fut tenue à la Pointe-Lévy. Une liste de souscriptions fut ouverte. Les principaux donateurs furent l'honorable John Caldwell, M. Robert Hamilton, John Davidson, Richard Lilliott, John Goudie qui souscrivirent à eux seuls 150 louis.

On commença immédiatement la construction de cette église qui coûta 250 louis. Elle était située près de la rue Notre-Dame, à peu près où sont aujourd'hui les résidences de MM. Etienne Samson, employé civil, et Joseph Carrier, voyageur de commerce.

Quelques vieux citoyens de Lévis se rappellent parfaitement avoir vu cette église qui qui était en bois. On y arrivait par un sentier

très étroit, car la rue Wolfe n'existait pas encore ou n'était qu'ébauchée.

Le premier registre de la mission anglicane de Lévis fut paraphé par un juge de la Cour du Banc du Roi le 10 février 1820. Le premier baptême dans cette église fut fait le 9 mars 1820, par le Révérend M. G.-J. Mountain, qui devint plus tard évêque anglican de Québec.

En 1848, cette petite église anglicane commençant à tomber en ruine, on décida de la reconstruire, mais à un autre endroit. Le 19 octobre 1848, le gouvernement donnait le terrain nécessaire sur la rue Wolfe, soit 40,875 pieds en superficie. C'est le terrain actuel de l'église anglicane.

C'est M. Edouard Stavely, architecte, de Québec, qui fit les plans de cette seconde église. Elle fut construite par Simons Peters et coûta 1425 louis. Le comité chargé de surveiller la construction de l'église était composé de MM. Horatio-Nelson Patton, Thomas Smits, George Chapman, Joseph Sample, Paul-John Charlton, John Tilley et Robert Sample.

L'inauguration du nouveau temple se fit le 7 juillet 1850. Grand nombre d'anglicans de Québec traversèrent à Lévis pour la circonstance.

Le bateau "Queen Victoria" fit plusieurs voyages spéciaux. Il y eut une collecte qui rapporta 36 louis. Deux sermons furent donnés, le matin, par le pasteur Mackie, et l'après-midi, par le pasteur Percy.

Dans le même été, il y eut un bazar à Lévis pour aider à terminer l'intérieur de cette église. La recette fut assez abondante.

Le premier ministre anglican à Lévis fut le Révérend M. Burrage. Il évangélisait en même temps Saint-Henri, Bélair, Saint-Nicolas, Bourg-Louis et Stoneham.

En 1838, M. Burrage, malade, fut remplacé par le Révérend M. Lundy. C'est lui qui s'occupa de la construction de l'église anglicane de New-Liverpool, qui fut ouverte au culte le 6 juin 1841.

En 1842, M. Burrage reprit sa mission. Il la garda cette fois jusqu'en mai 1846.

Le Révérend M. John Torrence lui succéda le 10 juillet 1846.

Il fut lui-même remplacé en 1854 par MM. George Reynold et Rollitt qui restèrent ici quelques mois chacun.

Puis vinrent successivement MM. Carry, Petry, 1858 ; Woolryche, 1858-1872 ; King, Thompson, Faulconer, Dickson, Roy.

L'ORIGINE DES CHANTIERS DAVIE

Ils sont plus que clairsemés aujourd'hui ceux qui ont vu les commencements des importants chantiers Davie ! Il y aura en effet bientôt un siècle qu'ils existent. Comme on le voit ces chantiers furent établis bien avant la naissance de notre ville. On peut même dire qu'ils contribuèrent pour une bonne part à la fondation de Lévis.

Dans son "Histoire de la seigneurie de Lauzon", M. J.-Edmond Roy nous donne des détails intéressants sur les commencements de l'établissement Davie.

"Dans l'automne de 1829, dit M. Roy, un capitaine de marine, d'origine écossaise, du nom d'Allison Davie, achetait de Joseph Carrier un terrain au pied de la falaise et sur le bord du fleuve afin d'y établir un chantier pour la réparation des bâtiments. Il y fit construire un quai en forme de plan incliné sur lequel on pouvait hâler les bâtiments du fleuve et les traîner au moyen de rails de fer pour les mettre en cale-sèche. L'ingénieux constructeur avait compté cependant sans les violences de

la débâcle. Au printemps de 1832, le quai fut soulevé par les glaces et entraîné à la dérive.

"Un autre moins énergique que Davie se serait découragé en face de ce désastre, mais lui recommença son travail avec tant d'ardeur que dans le même automne il pouvait hâler et mettre en sûreté sur son plan incliné une des barges à vapeur de la Cie de navigation.

"C'est le premier établissement de ce genre dans l'Amérique anglaise, écrivait la "Gazette de Québec" du 29 octobre 1832. Il sera très utile. Le principe est celui d'un chemin de fer ordinaire ; la voiture sur laquelle le bâtiment est traîné à marée haute est mue sur des roues en fer et hâlée par une chaîne de fer. On peut de la sorte manoeuvrer les plus grands vaisseaux."

"Voilà quelles furent les origines de l'établissement Davie, dont la réputation s'étend maintenant au loin et qui a été la grande école où se sont formés les charpentiers de navires et les sauveteurs de la Pointe-de-Lévy, de père en fils, depuis plus de trois quarts de siècle.

"Allison Davie ne jouit pas longtemps de l'oeuvre importante qu'il avait fondée et qui devait prendre dans la suite de si grands

développements. Un soir du mois de juin 1836, comme il passait en chaloupe près d'un bâtiment ancré au milieu du fleuve, le capitaine de celui-ci lui jeta un paquet, qui, au lieu de tomber dans la chaloupe, tomba à la mer. Davie, en se penchant brusquement pour saisir ce paquet, fut lui-même précipité dans le fleuve et ne reparut plus à la surface. Cette mort tragique enleva à la ville naissante un homme qui aurait pu lui donner l'élan qui lui manquait encore.

"Davie laissait plusieurs enfants en bas âge, son beau-père George Taylor, en prit charge et continua l'oeuvre commencée. On sait avec quel succès."

Ajoutons que plus tard, M. George-Taylor Davie devint l'unique propriétaire des chantiers Davie, ayant successivement acheté les intérêts de ses frères et soeurs. A sa mort, ses fils, MM. Allison Davie, George Davie et John Davie devinrent les propriétaires des chantiers.

L'ACCIDENT DU 17 MARS 1832

Le samedi, 17 mars 1832, vers les trois heures de l'après-midi, un canot traversier de la

Pointe-Lévis revenait du marché de Québec. Il portait dix passagers.

Le vent soufflait très fort et les vagues, soulevées par la marée baissante, étaient aussi grosses qu'en été.

Le canot traversa assez heureusement les glaces amoncelées du côté de Québec, mais une fois arrivé dans l'espace libre, comme il était presque enfoncé à fleur d'eau, il ne put soutenir longtemps la violence des vagues, et il fut englouti.

Les naufragés se cramponnèrent aux pièces de bois qui bordaient le canot et soutinrent dans cette position, pendant près d'une heure, une lutte désespérée contre le froid, le vent et les flots.

Quatre d'entre eux, MM. François Fontaine et Henri Asselin, de Saint-François de la Beauce ; M. Veilleux, aussi de la Beauce, et M. Lafrance, de Saint-Antoine de Tilly, épuisés, rendus à bout, lâchèrent prises et furent emportés par la mer.

Les autres passagers, MM. Bégin, Duclos, Roberge, François Roberge et François Gagnon furent sauvés peu après par de courageux citoyens de la Pointe-Lévis. François Gagnon était tellement épuisé qu'il expira en ar-

rivant à Lévis. Un autre, François Boucher, ne put être réchappé que grâce aux secours de plusieurs médecins.

Les citoyens de Lévis qui se distinguèrent en cette occasion étaient MM. Laurent Chabot, Augustin Bégin, Barthélemi Vien, Jean Lecours dit Barras, Pierre Pichette et Alexis Saint-Laurent.

Les marchands anglais de la basse-ville de Québec furent tellement enthousiasmés de la belle action des canotiers de Lévis, qu'ils souscrivirent parmi eux une somme de $120 destinée à faire graver des médailles d'honneur.

Ces médailles furent gravées par M. Laurent Amyot, l'orfèvre en vogue du temps. Deux étaient en or, les quatre autres en argent.

Ces médailles furent présentées aux sauveteurs, à l'issue de la grand'messe, le 8 avril 1832, par M. l'abbé Angers, curé de Saint-Joseph de Lévis.

Le musée numismatique de l'université Laval possède la médaille d'argent qui fut présentée à Alexis Saint-Laurent.

On lit à l'avers de cette médaille :

To
Alexis St-Laurent
from
number of the inhabitants
of
Quebec
1832

et au revers :

Laurent Chabot
Augustin Bégin, Balthr. Vien,
Jean Lecours dit Barras
Pierre Pichette, Alexis St-Laurent,
who by their prompt exertions saved five out of ten persons upset in a canoe on their passage from Quebec to Pt. Levi on the 17th March, this medal is presented as an incitement to similar acts".

Que sont devenus les cinq autres médailles présentées aux braves canotiers lévisiens le 8 avril 1832 ?

UN HOPITAL DE FIEVREUX A LEVIS

M. le docteur Catellier, médecin du bureau de santé de la cité de Québec, se plaignant, il y a quelques années, des personnes atteintes

de maladies contagieuses que nos médecins envoient de temps en temps à l'hôpital civique de Québec, se demandait pourquoi nous n'établissions pas ici un hôpital pour les contagieux. Nous nous demandons si notre ville est bien obligée de soigner les malades qui lui arrivent de toutes parts par les bateaux et les chemins de fer et qui, pour la plupart, ont leur billet pour Québec. Ce devoir ne retombe-t-il pas plutôt sur le gouvernement ? Sur dix malades envoyés à l'hôpital civique de Québec neuf sont des étrangers à notre ville. Il est vrai que nous avons ici de temps en temps des cas de variole, de diphtérie, etc., etc., mais pas assez souvent pour forcer la ville à établir un hôpital civique qui nous coûterait une jolie somme chaque année.

A propos d'hôpital civique nous surprendrons probablement bon nombre de nos lecteurs en leur disant que nous avons eu ici, il y a trois quarts de siècle, un hôpital pour les fiévreux.

L'hôpital en question était situé au pied de la Côte de la Cabane des Pères, un peu au-dessous du magasin de feu M. Sutcliff. Nous croyons qu'il ne reste aujourd'hui aucune trace de cet hôpital.

"Au commencement de l'été de 1830, sur la suggestion du docteur Jean Blanchet, un comité de la Chambre d'Assemblée décida d'élever à la Pointe de Lévy un hôpital temporaire où l'on pourrait recueillir et soigner tous les émigrés atteints de maladies contagieuses comme le typhus et la petite-vérole. L'endroit choisi fut sur le bord du fleuve St-Laurent, là même où s'élevait jadis la Cabane des Pères Jésuites. Le docteur Xavier Tessier, officier de santé et médecin, fut chargé de la direction.

"Le nombre total des malades reçus et traités dans l'Hôpital temporaire des Fébricitants à la Pointe de Lévy, pendant l'année 1830, s'éleva à 100, sur lesquels il y eut 26 cas de petite-vérole. Sur les 26 cas de petite-vérole, deux jeunes enfants, l'un âgé de 7 mois, et l'autre de 6 mois, moururent avant le troisième jour après leur entrée dans l'Hôpital. Le nombre total des malades fût donc réduit à 98, dont deux moururent donnant pour la mortalité une proportion de 1 mort sur 49 malades. L'examen post mortem des deux cas qui se terminèrent par la mort, démontra que la maladie était incurable. On concluait de là que, dans les circonstances, et dans les institutions plus favorablement situées que ne l'était né-

cessairement l'hôpital des fébricitants, d'après la nature de sa destination, la proportion des morts aurait dû à peine excéder un sur 60 ou 80.

"Pour juger du succès qu'eut le traitement des fébricitants, il suffit de comparer les résultats qu'il donna avec les autres institutions du pays. En consultant les rapports publiés dans le temps par les journaux de Québec, on voit qu'en 1830, le nombre des morts dans l'hôpital des émigrés de cette ville fut d'environ un sur 11.

"Le docteur Tessier, officier de santé, expliquait les raisons d'une si grande disproportion du nombre des victimes dans deux établissements placés en apparence dans des conditions et des circonstances semblables en disant qu'on en devait chercher la principale cause dans la salubreté particulière du lieu choisi pour l'.hôpital.

"En vérité, disait-il, on croirait que toute la Pointe Lévis a été destinée par la nature à cette fin, la surface du terrain dans toute son étendue n'est guère qu'un roc nu recouvert d'une si légère couche de terre, qu'en plusieurs endroits on ne peut le cultiver. Son exposition aux vents du nord-est et du sud-est, qui rè-

gnent presque continuellement dans cette partie, fournit un air frais constamment renouvelé, chose si désirable et si salutaire pour des personnes qui sont attaquées de fièvres brûlantes, surtout dans l'été.

. . . . . .

"En 1831, plus de 158 malades atteints de la picote ou de la rougeole furent encore admis à cet hôpital.

"Cependant les gens de la Pointe de Lévy, comme ceux du faubourg Saint-Jean de Québec, commencèrent à s'effrayer de ce sinistre voisinage et demandèrent à la Chambre de les en débarrasser au plus vite.

"Une longue enquête fut tenue (15 mars 1831). Il fut prouvé qu'en 1830 il n'était mort que deux personnes à l'hôpital. Le Dr Frémont, à qui l'on demanda si l'hôpital avait eu quelque effet pernicieux sur la santé des habitants de la Pointe de Lévy, répondit qu'il ne s'était pas aperçu qu'il eut fait le moindre tort dans la paroisse.

"Les docteurs Frémont et Blanchet, John Davidson et l'abbé Patrick MacMahon, prêtre irlandais, déclarèrent de plus qu'ils croyaient l'hôpital de la Pointe de Lévy nécessaire, que l'on ne pouvait trouver un établissement mieux

tenu, ni un site plus convenable pour le rétablissement des malades.

"Au printemps de 1832, le bureau de santé décida d'abord que l'hôpital des fiévreux de la Pointe de Lévy ne serait pas mis en opération, vu que l'on trouvait sa position éloignée et désavantageuse sous plusieurs rapports et que les dépenses exigées pour son soutien étaient trop considérables, mais le gouvernement vota de nouveau 750 louis, afin qu'il fut continué."

LES "HORSE-BOATS" ENTRE QUEBEC ET LEVIS

Combien parmi ceux qui font aujourd'hui la traversée entre Québec et Lévis dans les bateaux de la Cie de la Traverse, songent aux misères endurées par leurs grand-pères dans les anciens " horse-boats " ?

Le "horse-boat" était tout simplement un bateau portant de chaque côté des roues à palettes mises en branle par quatre ou six chevaux qui tournaient autour d'un gros poteau

vertical, espèce de tourniquet, qui communiquait son mouvement à l'arbre de couche.

On se plaint aujourd'hui de temps en temps de nos bateaux de la traverse. On ne les trouve pas encore assez rapides. Les "horse-boats" marchaient à pas de tortues si on les compare aux bateaux actuels.

Les "horse-boats" disparurent il y a une soixantaine d'années. Ceux qui ont voyagé dans ces bateaux deviennent donc de plus en plus rares.

On nous communiquait ces jours derniers le récit de la première traversée faite en "horse-boat" par feu M. Norbert Duquet, éditeur de l'ancien "Progrès de Lévis".

Ce récit vaut la peine d'être reproduit ici. On aura une idée des "peurs" qu'on éprouvait quelquefois à bord des "horse-boats".

"C'était en 1835, je faisais alors mon premier voyage de la campagne à la grande ville de Québec, ainsi que ma première traversée à bord d'un fameux "horse-boat". C'était un jour de marché, un samedi. La rade était bondée de navires, la brise était passionnée, et notre "horse-boat" saluait de droite à gauche avec beaucoup trop d'émotion la vague qui le berçait sans merci, au point de tout fai-

re rouler de tribord à babord.

"Ah ! Je n'oublierai jamais cette terrible traversée ! et combien je serrai étroitement mon bon père qui me conduisait pour la première fois à la cité de Champlain. La situation devint tellement critique qu'un moment le capitaine laissa entrevoir que nous allions périr, car la force motrice du bateau (ses pauvres chevaux) était complètement paralysée, ces derniers refusant d'agir.

"Vouloir retracer ici toutes les scènes qui se passèrent parmi les passagers, hommes, femmes et enfants, ainsi que la terreur qui s'était emparée surtout de la plupart des femmes et des enfants, c'est chose impossible ; mais ce dont je me rappelle bien ce sont les paroles d'un vénérable vieillard, qui, un chapelet à la main, dit avec calme et dignité :

—Allons, mes chers amis, du courage ; inutile de s'alarmer ainsi : mettons toute notre confiance en Dieu et en notre bonne mère Marie. A genoux, et élevons nos coeurs vers la mère du Sauveur, et nous serons tous sauvés".

"Oh ! qu'il était à la fois émouvant et sublime d'entendre ce beau vieillard, calme et confiant, réciter la salutation angélique, à laquelle

tout le monde répondait au milieu des vagues qui se ruaient et venaient déferler sur le pont de notre malheureuse embarcation. Si jamais prière s'est élevée au plus haut des cieux avec sincérité, ce fut certes en cette circonstance.

"Enfin, une demi-heure après l'accomplissement de cet acte religieux et après avoir été entraîné près des battures de Beauport, notre bateau venait jeter non pas l'ancre mais sa large passerelle de ce côté-ci du fleuve, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le ponton des chaloupiers et désigné sous le nom de "la Place". C'était alors une grève magnifique, sablonneuse, où chevaux et voitures descendaient facilement pour aller chercher l'eau nécessaire à abreuver toute la population de la basse-ville.

"Une fois débarqués, les passagers, sur l'invitation du vieillard, se rendirent à l'église de la basse-ville pour y remercier Dieu de notre heureuse arrivée.

"Pour mieux faire comprendre à la génération qui n'a pas connu les "horse-boats", il est bon de dire ici que de pareilles traversées étaient assez fréquentes, et qu'il en coûtait alors beaucoup plus pour un grand nombre de gens de traverser d'une rive à l'autre en

"horse-boats", qu'il en coûte aujourd'hui aux voyageurs de traverser l'Atlantique à bord de nos somptueux steamers.

"Malgré l'immense développement qui s'est opéré dans la navigation, par le monde entier, depuis environ un demi-siècle, la science, l'électricité, est loin d'avoir dit son dernier mot. Que de choses merveilleuses s'accompliront encore !"

UN PROJET DE PONT SUSPENDU ENTRE QUEBEC ET LEVIS EN 1851

Il y a soixante-dix ans, le conseil de ville de Québec discuta et fit même des démarches nombreuses pour relier les deux rives du Saint-Laurent par un pont suspendu.

Il y avait alors aux Etats-Unis, un ingénieur distingué, M. Edward-William Serrell, très expert dans la construction des ponts.

Le 4 octobre 1851, le Conseil de ville priait M. Serrell de se rendre à Québec pour exami-

ner les sites proposés pour le pont entre Québec et Lévis. Dans le cas où l'entreprise serait praticable, on lui demandait de soumettre des plans, spécifications et estimations.

M. Serrell vint peu après à Québec, et examina avec soin les endroits suggérés. Il explora d'abord un endroit près de la rivière Chaudière, à environ quatre milles de l'embouchure de l'anse du Cap-Rouge. (A peu près à l'endroit où on a élevé le pont tombé le 29 août 1907).

Il explora ensuite une ligne de la terrasse du vieux château Saint-Louis à la Pointe-Lévy.

Puis enfin, il se transporta un peu plus haut que le Cap Diamant.

Après plusieurs semaines de travail sur les lieux mêmes, M. Serrell retournait à New-York et, au mois de mars 1852, il adressait au Conseil de ville un rapport où il concluait à l'entière praticabilité de l'entreprise. L'étude de M. Serrell très bien faite était accompagnée de cartes et de plans nombreux.

M. Serrell, dans son rapport, discutait les avantages et les désavantages des trois endroits visités pour asseoir le pont.

Pour lui le pont construit non loin de la ri-

vière Chaudière devait coûter beaucoup meilleur marché qu'en face de la ville.

Nous trouvons dans le rapport de M. Serreli les renseignements suivants sur le pont qu'il proposait de construire.

Il suggérait un pont suspendu et en fil de fer. Il devait consister en deux tours massives en maçonnerie construites dans le fleuve dans douze pieds d'eau. Ces tours devaient avoir 330 pieds de hauteur, et 59 pieds sur 137 à leur base, mais en diminuant graduellement en s'élevant. A leurs centres, elles devaient être à 1,610 pieds l'une de l'autre.

Aux culées, le pont devait être à 162 pieds au-dessus du niveau des plus hautes eaux, et il s'éleverait de huit pieds en gagnant le milieu du pont. Au centre, la hauteur du pont devait être de 170 pieds au-dessus des plus hautes eaux.

Le pont devait contenir deux voies pour voiture, de dix pieds et demi de largeur chacune, et un passage pour chemin de fer de onze pieds de largeur.

Les cables devaient être composés de fil de fer parallèles les uns aux autres. L'arche centrale devait avoir 1610 pieds, et chacune des deux autres—les arches de terre—805 pieds,

donnant pour la voie en dedans des culées, une longueur totale de 3,222 pieds.

Les cables de support devaient être attachés sur la terre ferme à des ancres et à des murs d'appui.

Le pont, tel que proposé par l'ingénieur Serrell, devait coûter 765,317 louis ou $3,061,270.

Le Conseil de ville de Québec et les compagnies de chemins de fer intéressées trouvèrent les plans de l'ingénieur Serrell très praticables mais le capital manquait, et le projet fut abandonné quelques années plus tard.

SOUSCRIPTIONS POUR LE COLLEGE

Le "Canadien" du 15 janvier 1851 disait :

"Nous avons le plaisir d'annoncer que M. le curé de la Pointe-Lévi aidé d'une bonne partie de sa paroisse, se propose d'ériger un collège près de la nouvelle église maintenant en construction sur les hauteurs en face de la ville. Ce collège est destiné à remplir une lacune qui existe dans notre système d'instruction secondaire. Le cours d'étude sera un cours com-

nercial de cinq ans. On se bornera pour l'en-
eignement des langues, à celui de l'anglais et
u français. La situation est admirable pour
n établissement de ce genre. Par sa proximi-
é de la ville beaucoup de gens pourront aller
puiser une instruction commerciale qu'on
e pourrait pas leur donner dans nos maisons
'éducations où l'on enseigne les hautes scien-
es et les langues mortes."

Au mois de juin suivant, trois généreux ci-
oyens de Lévis, MM. Pierre Carrier, Thomas
'raser et Madame Veuve François Bisson don-
aient à la corporation archiépiscopale de
Québec six arpents de terre en superficie pour
lever le nouveau collège.

Les travaux de fondation furent commen-
és à l'automne de 1851.

Nous venons de mettre la main sur un do-
ument précieux qui a rapport à la fondation
u Collège. Nous ne croyons pas qu'il ait ja-
nais été publié. C'est la première liste de
ouscriptions prélevées pour aider à l'érec-
ion du Collège.

On y verra la générosité des citoyens de Lé-
is pour la fondation du curé Déziel :

Souscriptions pour aider à l'érection d'un
ollège à la Pointe Lévi, sur les hauteurs vis-

à-vis Québec, où l'on s'appliquera surtout à donner dans les deux langues anglaise et française, une éducation tant commerciale que agricole.

POINTE-LEVI, 12 sept. 1851.

	L.	S.	D.
F. Lemieux	25	0	0
Jos. Morrin, M. D.	10	10	0
J. D. Déziel, ptre	25	0	0
J.-Bte Beaulieu	25	0	0
Ben. Guay, M. D.	25	0	0
Julien Chabot	25	0	0
Pierre Barras	25	0	0
Jacques Jobin	10	0	0
Louis Fréchette	15	0	0
Louis Cloutier	10	0	0
Robert Demers	15	0	0
F. X. Lemieux	15	0	0
Ph.-H. Jean, ptre	10	0	0
J. B. Patoine	10	0	0
Edouard Anctil	5	0	0
Etienne Dallaire	12	10	0
Mme Veuve Fl. Bédard	5	0	0
Louis Poiré	12	0	0
Jacques Jobin	2	0	0

Simon Thompson	3	0	0
Chs Lecours	6	0	0
Alex. St-Laurent	8	0	0
Ed. Demers	12	10	0
Robert Angers	4	0	0
Alexis Roy	5	0	0
Louis Carrier	10	0	0
Georges Couture	12	10	0
Ths Fraser	12	10	0
Pierre Lapierre	10	0	0
Joseph Bourassa	5	0	0
Chs Robertson	5	0	0
Ignace Carrier	2	0	0
Ant. Lemieux	10	0	0
Pierre Gelly	10	0	0
Jac. Roy	1	10	0
Pierre Béland, ptre	3	0	0
F. X. Côté	25	0	0
Frs Lemieux	7	10	0
Pierre Lefrançois	10	0	0
Firmin Michaud	5	0	0
Jos. Laurin	5	0	0
Un ami	2	0	0
Louis Panet	5	0	0
L. S. Defoy	2	0	0
Jos. Caetolle	2	0	0
Jos. Bourassa (marguill.)	12	10	0

F. X. Méthot	12	10	0
Geo. H. Simard	7	10	0
E. Chinic	5	0	0
Pierre Guénette	1	0	0
Hamel & Frères	5	0	0
F. Parant	0	5	0
O. Montminy	0	5	0
S. U.	2	0	0
Yves Tessier	1	5	0
Julien Chouinard	5	0	0
P. Dorion	2	4	9
Fabien Bois	2	10	0
L. Stafford	1	4	4
Ja. Gibb	2	10	0
Jas. G. Ross	1	5	0
H. J. Houde	1	5	0
Hugh Murray	1	5	0
Geo. S. Amiotte	1	0	0
Jacques Blanchard	2	10	0
Babineau & Gaudry	2	0	0
Florent Guay	1	0	0
F. O Gauthier	2	10	0
Le curé de St-Roch	2	10	0
Jos.-G. Tourangeau	1	0	0
F. X. Foisy	2	0	0
L. & C. Têtu	10	0	0
D. Mercier	1	5	0

C. F. Hamel	5	0	0
Edouard Gingras	1	0	0
Le Juge André Taschereau	10	0	0
Frs Evanturel	2	0	0
Félix Fortier	5	0	0
M. D.	2	10	0
Phil. Panet	5	0	0
Dr Landry	1	5	0
Un ami	2	0	0
Pierre-J.-O. Chauveau	5	0	0
E. C. Parent	2	10	0
R. E. Caron	5	0	0
F. Petitelerc	5	0	0
J. & O. Crémazie	5	0	0
O. Giroux	5	0	0
Charles F. Fortier, ptre	5	0	0
Julie-G. Lemieux	1	5	0
Daniel McGie	0	10	0
Renaud & Frère	25	0	0
Germain Roberge	1	0	0
R. S. M. Bouchette	7	5	0
C. Bacquet	2	10	0
C. Frémont	5	0	0
J. Chabot	5	0	0
C. Delagrave	1	5	0
Louis Bilodeau	2	10	0
M. Belle-Isle, curé	0	10	0

J. B. Fréchette	1	5	0
Honoré Plamondon	1	0	0
Antoine Bisson	1	0	0
G. & H. Gibsone	1	5	0
C. W. Wurtele	1	0	0
A. Forsyth	5	0	0
L. Bourget	5	0	0
J. Fraser	1	5	0
P. Hamel	1	0	0
Odulle Foisy	25	0	0
P. Gauvreau, (St-Henri)	1	5	0
Prudent Laliberté "	1	0	0
Ls Turcot "	1	0	0
Ls Tardif (St-Henri)	0	10	0
Jacques Morin "	1	10	0
Messire Grenier "	1	0	0

LA FONDATION DU COUVENT DES SOEURS DE LA CHARITE

C'est le 8 novembre 1852 que le curé Déziel laisse poindre pour la première fois l'intention qu'il entretient d'élever un nouveau tem-

ple pour l'instruction des filles dans la paroisse naissante de Notre-Dame de Lévis.

Ce jour-là, il écrit à l'archevêque de Québec au sujet de la fondation du couvent des Soeurs de Jésus-Marie à Saint-Joseph de Lévis. M. J.-Edmond Roy résume ainsi la lettre du curé Déziel :

"M. Routier lui a dit qu'il avait obtenu l'autorisation de bâtir un couvent à Saint-Joseph et qu'il voulait engager l'évêque à empêcher l'établissement d'aucun couvent dans le voisinage, avec le droit de prendre des pensionnaires que lorsqu'il serait certain que celui de sa paroisse n'en souffrirait pas considérablement. Il ne peut que louer M. Routier et ses paroissiens du projet qu'ils ont formé de bâtir un couvent, mais il ne peut croire qu'on veuille le faire à des conditions aussi dommageables à Lévi et particulièrement aux pauvres. Si ce privilège était accordé il serait impossible, pour longtemps, d'avoir une maison pour les filles, au milieu d'une population aussi considérable que celle de Lévi. On dira peut-être que les filles pourront aller au couvent de Saint-Joseph. Oui, mais elles n'y seront admises que comme pensionnaires. Un petit nombre seulement aura ce moyen, et les pa-

rents aimeront mieux les envoyer à Québec. Si on les admet comme externes, 20 à 25 au plus pourront en profiter à cause de la distance et il y a dans Lévi 150 filles en âge d'aller à l'école. La population de Lévi s'accroît rapidement. Avant longtemps il faudra établir une maison dans les chantiers populeux de Tibbitts et de Patton. M. Routier offre deux religieuses pour venir faire l'école à Lévi. Ce nombre n'est pas suffisant. Que faire des enfants qui voudront prendre demi-pension en hiver ? Il ne s'oppose pas à la fondation du couvent de Saint-Joseph, mais il ne faut pas qu'elle ait lieu au détriment de 150 à 200 enfants."

Le curé Déziel laisse ensuite écouler quatre années sans parler de son projet.

Le 16 septembre 1856, il demande à Mgr Baillargeon la permission d'établir un pensionnat de filles dans le couvent qu'il se propose de bâtir dans sa paroisse.

Le 30 septembre, Mgr Baillargeon lui répond :

"Considérant que vous n'avez aucun besoin d'un pensionnat dans votre paroisse pour l'instruction de vos filles, puisque vous en avez un excellent à quelques pas de chez vous et qu'un

externat remplirait très bien toutes les fins de religion et d'éducation que vous pouvez vous proposer.

"Considérant d'ailleurs que l'établissement d'une telle maison à Notre-Dame de Lévi serait infailliblement préjudiciable au couvent de Saint-Joseph, que je dois protéger, je vous préviens que je ne suis nullement disposé à permettre aux religieuses, que vous vous proposez d'appeler dans votre paroisse, d'y tenir un pensionnat."

Les lettres suivantes, toutes écrites par Mgr Baillargeon, et que nous croyons inédites, donneront une idée des obstacles que le curé Déziel dût renverser pour obtenir la permission d'ouvrir un pensionnat au couvent de Lévis :

11 octobre 1856 : "Après mûre délibération, je ne vois aucun inconvénient à ce que les deux maisons que vous vous proposez de bâtir, l'une pour servir d'hôpital aux prêtres infirmes ou malades et l'autre pour les religieuses hospitalières qui doivent avoir soin de cet hôpital, soient contiguës, n'étant séparées que par un mur, avec portes de communication pour le service de l'hôpital. On devra cependant prendre des précautions pour que ces por-

tes restent constamment fermées, et ne s'ouvrent que pour donner passage aux hospitalières, qui, seules, en garderont les clefs.''

4 août 1858 : ''Après y avoir mûrement réfléchi, avec la meilleure intention de vous obliger, je demeure encore persuadé que le temps de permettre aux Soeurs de Charité de votre couvent d'avoir un pensionnat n'est pas encore venu : et ainsi c'est une pénible nécessité pour moi d'être obligé de vous déclarer que je ne puis encore vous donner cette permission.''

20 août 1858 : ''Je cède aux pressantes instances que vous m'avez faites, aux fins d'obtenir, pour les Soeurs de la Charité auxquelles vous voulez confier le soin et la direction de l'asile des prêtres infirmes que vous venez de bâtir, la permission de garder, depuis le commencement de la classe du matin jusqu'à la fin de celle du soir, les enfants de leurs classes qui désireront prendre leur dîner chez elles.''

19 juillet 1859 : ''Après informations et mûres réflexions, je demeure convaincu que, pour le moment l'établissement d'un pensionnat chez vos Soeurs quelles que fussent les conditions qu'on y mit, compromettrait grave-

ment l'existence de la communauté des Soeurs de Saint-Joseph (Couvent de Jésus-Marie) que je suis obligé de soutenir. Je ne puis donc vous permettre d'établir ce pensionnat maintenant. Veuillez croire qu'il m'est pénible de ne pouvoir me rendre à votre désir : et que je voudrais compenser le refus que la nécessité me force de vous signifier ici, par des secours proportionnés aux besoins de vos bonnes Soeurs, s'il m'était possible de le faire."

5 novembre 1859—"Durant la dernière retraite ecclésiastique, quelques-uns des directeurs de l'Hospice des prêtres infirmes (Hospice Saint-Michel) sont venus me proposer de substituer, dans le soin de cette maison, les Soeurs de Jésus-Marie aux Soeurs de la Charité, comme moyen de triompher des difficultés et des embarras où elle se trouvait.

"Dans la peine que me causaient ces difficultés, j'ai approuvé ce plan.

" Depuis je n'en ai plus entendu parler. Y a-t-on renoncé ? Dans ce cas, je n'ai rien à dire, car mon rôle en cette affaire devait se borner à approuver le nouvel arrangement.

"Mais si on n'a pas renoncé à ce projet, si on le croit propre à applanir toutes les difficultés pourquoi n'y a-t-on pas donné suite ?

"Voici de nouvelles religieuses arrivées de France. La communauté de Saint-Joseph est maintenant en état de former de nouveaux établissements. C'est le moment de tenter l'exécution du projet ci-dessus mentionné. Pourquoi, vous qui êtes le premier directeur de l'Hospice des prêtres, et le plus intéressé dans les embarras qui l'assiègent, pourquoi ne prendriez-vous pas l'initiative auprès de vos associés pour les engager à confier cette maison aux Soeurs de Jésus-Marie ?.... Pourquoi, en attendant cette décision des autres directeurs, ne feriez-vous pas les premières démarches auprès de la communauté de Jésus-Marie, pour vous assurer de ses dispositions, par rapport à ce projet ?.....

"En vous faisant ces suggestions, comprenez-le bien, je n'ai d'autre but que de vous être utile, et de vous aider à vous tirer des embarras où votre dévouement pour le bien de vos confrères infirmes vous a plongé.... Si vous ne croyez pas devoir recourir au moyen que je vous propose, d'après vos associés dans cette oeuvre, je ne demeurerai pas moins disposé à vous favoriser et à vous aider, en tout ce qui dépendra de moi, dans la même oeuvre, et en toute autre que votre zèle pourra vous

nspirer pour la gloire de Dieu, et le bien de os semblables."

5 novembre 1859 :—"Mon billet de ce ma-in était déjà à la poste, lorsque j'ai reçu vo-re lettre écrite aussi ce matin.

"Je ne saurais vous dire la peine que j'ai essentie en apprenant les embarras où vous ous trouvez, embarras dans lesquels il n'est as en mon pouvoir de vous secourir pour le oment. Car la certitude d'avoir un pensionnat 'année prochaine ne vous donnerait pas, pour e moment, les sommes dont vous avez be-oin..... Inutile donc, à mon avis, de décider ette question aujourd'hui.....

"Mais pourquoi ne prendriez-vous la somme u'un de vos braves paroissiens offre à vous rêter, pour rencontrer le paiement que vous vez à faire ? Vous n'en serez pas plus pauvre uisque vous rembourserez une pareille som-e qui vous mettra en état de rendre celle our laquelle on vous demande dix pour cent. uis vous ferez des instances auprès des sous-ripteurs dans le courant de l'hiver et du prin-emps, pour retirer ce qu'ils vous doivent en-ore. Il est à espérer que ceux du clergé du oins se feront un devoir de s'acquitter.

"Pour ce qui est du projet de vous retirer à l'Hospice (Saint-Michel), je vous en prie, pensez-y sérieusement avant que de vous décider. Vous ne pouvez et ne devez pas vous sacrifier à ce point. Votre paroisse en murmurerait et pourrait en souffrir. Et à quoi aboutirait cette démarche ? A économiser un peu : mais ce peu vous sauverait-il ? Encore une fois ne précipitez rien en cette grave démarche."

14 décembre 1859 : "Je suis content de la décision prise par les directeurs de l'Hospice des prêtres infirmes de renoncer au projet de substituer les soeurs de Jésus-Marie aux soeurs de la Charité dans la direction de cet établissement : puisque l'on est persuadé que cette substitution ne pourrait faire disparaître les difficultés que l'on rencontre pour faire subsister cette maison.

"Vous croyez qu'un pensionnat sera un moyen de la soutenir. Je vous ai toujours dit que c'était mon intention de vous permettre d'en avoir un. Vous connaissez les raisons qui m'ont empêché jusqu'ici de vous donner cette permission. C'était une affaire de temps. Ce temps est-il venu ? pas encore cette année. Mais j'espère qu'il sera arrivé au commencement de l'année prochaine.

"S'il est possible, je vous permettrai donc l'année prochaine d'avoir un pensionnat, aux conditions que je vous ai déjà exprimées de vive voix.

"En attendant je vous conseille de rester dans votre presbytère, et de garder vos vicaires. Le parti que vous avez proposé, de vous retirer avec un seul vicaire à l'Hospice, afin d'économiser une somme suffisante pour payer les intérêts des dettes de cette maison en attendant de meilleurs jours, est un parti extrême qui pourrait compromettre votre santé, et nuire au bien de la paroisse. Vous ne devez pas vous sacrifier ainsi vous-même. J'en serais affligé ; vos amis qui désirent votre conservation comme moi, en seraient humiliés, et en murmureraient certainement.

"Ces considérations et bien d'autres doivent donc vous engager à renoncer à ce projet."

3 décembre 1859 : "Reçu votre lettre du 29 novembre. Je suis content de tout ce qu'elle renferme.

"Je vous envoie confidentiellement la copie d'une lettre que je viens d'envoyer à M. Poiré. Il est bon que vous en soyez informé afin que vous priiez avec moi pour le succès de ma demande et que vous engagiez vos bonnes reli-

gieuses qui sont grandes favorites de saint Joseph à le prier de se mêler un peu de cette affaire, et à nous donner un coup de main. Dans ce cas elle réussira certainement.''

13 mai 1860 : ''Je ne puis admettre le projet que vous suggérez, dans votre lettre du 9 de ce mois, d'engager vos Soeurs de Charité à commencer un pensionnat dans votre couvent comme un essai, avec l'intention de le leur ôter, dans le cas où l'on s'apercevrait que cet établissement porterait préjudice au couvent de Saint-Joseph. Ce serait abuser de la confiance et de la bonne volonté de ces bonnes religieuses que de les charger d'une oeuvre qui est en dehors des fins de leur institut, avec une arrière-pensée de la leur enlever, si elles avaient quelque succès. Il serait injuste de les punir de ce succès en les retirant de votre maison...

''Puis donc que vous voulez absolument avoir un pensionnat dans votre couvent, il faut vous résoudre à congédier les Soeurs de Charité dévouées au soin des pauvres, et les remplacer par les Soeurs de Jésus-Marie, consacrées à l'enseignement. Cette substitution a sa raison dans la vocation et la nature même des voeux de religion qui distinguent les deux

congrégations religieuses. Personne ne peut trouver à redire à ce que chaque ordre de religieuses soit employé selon sa vocation. Et le supérieur ecclésiastique a droit d'exiger qu'il en soit ainsi. On ne pourra donc nous blâmer avec justice, ni vous, ni moi, d'avoir ôté les Soeurs de Charité de votre couvent, pour y mettre les Soeurs de Jésus-Marie, au moment où vous avez voulu y établir un pensionnat pour l'éducation des jeunes filles.

"Depuis que je vous ai vu, je me suis assuré que les Soeurs de Jésus-Marie seront prêtes à se charger de votre couvent, après la prochaine vacance, aux mêmes conditions que les Soeurs de Charité : c'est-à-dire de vous tenir compte de tout leur revenu, et de vous remettre, pour payer les rentes et dettes de la maison, tout ce qui leur restera, après leurs dépenses payées. Elles ne peuvent faire plus, et vous ne pouvez leur demander davantage.

"Quant au programme de l'enseignement qu'elles donneraient dans le pensionnat, ce sera celui qu'elle vous ont fait connaître l'automne dernier, et que je vous ai rappelé à notre dernière entrevue.

"Si vous consentez à demander les Soeurs de Jésus-Marie pour cet automne vous voudrez

bien m'en informer, avant mon départ pour la visite pastorale, afin que je prévienne la supérieure de vos Soeurs de Charité de cette résolution.''

18 mai 1860 : ''Il m'est vraiment pénible d'être obligé de vous répéter, en réponse à votre longue lettre du 16 de ce mois, que je ne puis consentir à permettre aux Soeurs de Charité de tenir un pensionnat d'éducation dans votre couvent, pour les raisons que je vous ai fait connaître de vive voix.''

''Inutile d'ailleurs de vous dire que je ne puis non plus me charger du dit couvent, comme vous me le proposez.

''Veuillez donc bien me faire connaître tout simplement votre décision, que je vous ai déjà demandée dans ma lettre du 13 de ce mois, relativement à l'offre que je vous ai faite des Soeurs de Jésus-Marie pour la tenue du pensionnat que vous désirez établir.''

26 mai 1860 : ''Dans votre lettre datée d'hier, vous me dites que ''les directeurs de l'hospice (qui n'ont rien à voir au couvent) ne peuvent pas consentir à demander les Soeurs de Jésus-Marie pour les substituer aux Soeurs de Charité.''

''L'automne dernier, ces messieurs, comme

vous, ont consenti à les avoir et les ont demandées. Maintenant ils ne les veulent plus. C'est fâcheux. Moi je ne vous ai pas formellement promis, mais je vous ai fait connaître, à la même époque, mon intention de vous permettre d'avoir un pensionnat dans votre couvent, et je suis encore dans les mêmes sentiments à cet égard. Mais, je vous le répète, c'est à condition que ce pensionnat sera confié aux Soeurs de Jésus-Marie : et je vous déclare bien formellement que je ne puis le permettre autrement. Quant aux engagements que les dites Sours de Jésus-Marie sont prêtes à prendre avec vous, à l'égard de ce pensionnat, je vous les ai déjà fait connaître dans ma lettre du 13 du courant.''

14 juillet 1860 (de Saint-Fabien) : ''Dans votre lettre du 9 du courant, vous m'annoncez que ''vous ne pouvez agréer la substitution des Soeurs de Jésus-Marie aux Soeurs de la Charité. Vous devez vous rappeler que ce n'est que pour vous obliger, et dans l'unique but de me rendre à votre désir d'avoir un pensionnat dans votre couvent, que je vous ai proposé cette substitution. J'aurais certainement beaucoup mieux aimé laisser les choses comme elles étaient.

"Je me réjouis donc de ce que vous êtes décidé à garder les Soeurs de Charité et, par conséquent, à n'avoir point de pensionnat dans votre couvent. Nul doute pour moi que de cette manière tout ira bien, pour la plus grande gloire de Dieu."

Malgré le refus de Mgr Baillargeon, le curé Déziel n'en continua pas moins à solliciter l'ouverture d'un pensionnat dans le couvent de Notre-Dame de Lévis.

A l'automne de 1860, une requête signée par un grand nombre de paroissiens de Lévis demandaient à l'autorité ecclésiastique l'ouverture du pensionnat tant désiré.

En 1861, 1862, 1863 et 1864, les démarches se continuèrent.

Enfin, à l'automne de 1864, Mgr Baillargeon se laissait fléchir, et le pensionnat de Lévis était ouvert régulièrement.

LE PREMIER CHEMIN DE FER DE LEVIS

Le premier chemin de fer qui a pénétré à Lévis est le chemin de fer de Québec à Richmond. Ce chemin de fer est maintenant connu

sous le nom de chemin de fer du Grand-Tronc.

La Compagnie du chemin de fer Québec et Richmond obtint son acte d'incorporation de la Chambre d'Assemblée du Canada, le 10 août 1850.

Son objet était de construire un chemin de fer depuis Lévis jusqu'à la rivière Saint-François, dans le village de Richmond, ou auprès pour s'y relier avec le chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Par sa charte, la Compagnie était autorisée à avoir des bateaux à vapeur pour faire le service sur le fleuve Saint-Laurent entre son terminus et la ville de Québec.

C'est le 7 janvier 1852 que furent inaugurés les travaux de construction du chemin de fer de Québec à Richmond. Les directeurs de la Compagnie avaient invité à cette cérémonie les ministres, les commissaires des chemins de fer, les membres de la corporation de Québec, etc., etc.

Le lieu choisi pour ouvrir les premières tranchées était à une petite distance à l'est de la rivière Etchemin, dans la paroisse de Lévis, et sur le domaine de la seigneurie de Lauzon.

Vers dix heures du matin, donc, le 7 janvier 1852, les honorables MM. Hincks, Caron,

Taché, Rolph, membres du Conseil Exécutif, MM. Sewell et Leppers, membres du conseil de ville, MM. Stuart, Price, Lloyd et Angers, directeurs de la compagnie, le secrétaire, le trésorier, l'ingénieur de la compagnie, etc., etc., traversèrent le fleuve en canots—il y en avait douze— et se rendirent au lieu indiqué. Grand nombre de citoyens de Lévis et de Saint-Jean-Chrysostôme étaient déjà rendus, entre autres MM. Chabot, Bourget, Beaulieu, Barras, Dallaire, Robertson, Patton, Bourassa, Cantin, Lagueux, etc., etc. M. François Lemieux, député de Dorchester, les accompagnait.

L'honorable M. Caron, président de la compagnie, souhaita la bienvenue à tous, puis il invita l'honorable M. Francis Hincks, premier ministre, à porter le premier coup de bêche. M. Rigney, entrepreneur des travaux, présenta une bêche et une pelle au premier ministre, et celui-ci enleva la première "tourbe" du premier chemin de fer dans le district de Québec, la déposa dans une brouette et alla la verser dans un ravin voisin. Puis, il prit la parole et promit l'appui du gouvernement en faveur de cette entreprise, qu'il regardait comme un chaînon nécessaire dans la ligne de

communication avec le Haut-Canada et les Etats-Unis. Les honorables MM. Taché et Rolph parlèrent aussi de la nécessité de ce chemin de fer.

La cérémonie terminée, on se rendit à Hadlow Cove, où un magnifique banquet avait été préparé. Plus de cent personnes y prirent part. L'honorable M. Caron présidait. Les choses se passèrent avec entrain et enthousiasme. Nombreux et spirituels furent les toasts présentés. On entendit des discours de MM. Caron, Lloyd, Hincks, Sewell, Lemieux, etc., etc.

A trois heures, tout le monde embarquait dans les canots, et une heure plus tard, chacun était rentré chez lui.

Le "Canadien", disait le surlendemain, au sujet de cette démonstration :

"Si le premier jour de l'histoire de Québec est celui où Cartier planta l'étendard de la civilisation au front du Cap aux Diamnts, le second sera celui où commencèrent les travaux de notre premier chemin de fer ; l'un était celui de la colonisation, l'autre sera celui du progrès et d'un réveil certain."

Le premier convoi du chemin de fer Québec et Richmond entra en gare de Lévis, le 13 novembre 1854. Il était parti de Longueuil à 8

heures du matin et arriva à Lévis à 5 heures de l'après-midi. Il avait donc accompli le trajet en 9 heures. Aujourd'hui les trains rapides de l'Intercolonial et du Grand-Tronc franchissent la distance entre Lévis et Montréal en moins de cinq heures.

Ceux d'entre nous qui vivront encore en 1954—juste un siècle après l'inauguration du premier chemin de fer à Lévis—se rendront peut-être à Montréal en deux heures. Quel progrès !

LE TRIOMPHE DES DAMES

Qui n'a entendu parler à Lévis du triomphe que les dames firent, il y a un peu moins de soixante-dix ans, à l'honorable M. François Lemieux ? Celui-ci venait de subir une lutte électorale très forte. Mais le vieux lutteur était parvenu à battre son redoutable adversaire le docteur J.-G. Blanchet, par une majorité de 421 voix.

Ce triomphe eut lieu le 30 décembre 1851, le lendemain de l'élection.

Nous trouvons un compte-rendu de ce triomphe dans le "Canadien" du 11 janvier 1852.

"Que les amis de l'honorable M. Lemieux, disait le "Canadien", se soient réjouis de leur victoire ; qu'on lui ait fait un triomphe éclatant, cela est tout naturel ; en effet, il est si doux de se réjouir après la victoire et de se reposer à l'ombre des lauriers qu'on vient de conquérir, mais ce que nos lecteurs ne savent peut-être pas et que vos aimables lectrices surtout apprendront avec plaisir, c'est qu'après le magnifique triomphe fait à M. Lemieux par ses partisans, il y eut une autre démonstration plus pompeuse encore, préparée par les dames, qui voulaient aussi manifester leur joie à leur digne représentant et lui montrer par là qu'elles n'avaient pas été tout à fait indifférentes à la lutte électorale. Ce fut l'hommage rendu à M. Lemieux, par une centaine de dames d'origine française et anglaise, de Notre-Dame et de Saint-Joseph, qui vinrent le lendemain, dans un convoi de 40 voitures, féliciter l'hon. M. Lemieux, sur sa réélection, en lui présentant un magnifique bouquet. Madame Déry, étant la plus ancienne des dames, avait été choisie pour présenter ce bouquet au nom de toutes les autres.

"Il convient de faire mention des belles et riches décorations préparées pour la circons-

tance autour de la maison de L. Carrier, écuyer, lesquelles consistaient en des milliers de drapeaux de tous les emblêmes, entr'autres y figuraient le Standard anglais, le pavillon portant les emblêmes nationaux des royaumes unis de la Grande-Bretagne, ainsi que celui de notre cher Canada, lesquels étaient entremêlés d'arbres et de festons élégamment arrangés depuis la maison de M. L. Carrier jusqu'à la voie publique.

"M. Lemieux fut très heureux dans sa réponse à l'adresse des dames, et quoiqu'ému à la vue d'un mouvement de reconnaissance si spontané, son improvisation fut admirablement bien appropriée à la circonstance, et après avoir exprimé toute la joie et le plaisir dont son coeur était rempli en ce moment il parla d'une manière admirable de la destinée de la femme et du rôle qui lui est destiné dans nos sociétés chrétiennes. Le nom des femmes célèbres de notre siècle et surtout de l'impératrice Eugénie, et de notre gracieuse souveraine Victoria, fut prononcé au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

"M. G. Talbot, avocat de Québec, qui se trouvait par hasard présent, fut appelé à adresser la parole aux dames, et avec l'habile-

té et la galanterie qu'on lui connaît, il serait par trop inutile de dire qu'il s'est bien acquitté de sa tâche.

"Sur les entrefaites, une gracieuse invitation força les heureux vainqueurs à passer dans une pièce voisine où les attendait une excellente collation préparée par Mme L. Carrier, et une chanson composée pour la circonstance fut chantée par Mme Rogers, Mlle Breakey et quelques autres dames, sur un ton si mélodieux qu'on sembla oublier, pour un instant, la suavité des mets pour n'entendre que ces aimables cantatrices. Mais malheureusement au milieu de ces réjouissances, le temps qui compte toujours s'enfuit avec rapidité, vint nous avertir que l'heure était avancée, et à peine avons-nous goûté quelques délassements après cette lutte électorale, que déjà il fallait songer à se séparer.

"Le convoi parcourut une partie de la paroisse Notre-Dame, au milieu des hourrahs des nombreux amis de M. Lemieux, et sur les cinq heures du soir chacune de ses aimables dames entrait dans ses foyers".

Le "Canadien" terminait son compte-rendu par le souhait suivant qui dût aller au coeur de l'honorable M. Lemieux :

"Si la vie politique a ses dégoûts et ses déboires, espérons qu'après une lutte glorieuse soutenue par tous ses amis ; après un triomphe éclatant de la part de ses partisans, et surtout après un témoignage d'estime aussi distingué que celui qui vient de lui être offert par les dames de la paroisse de Notre-Dame et de St-Joseph, M. Lemieux trouvera le fardeau de la vie publique doux et léger, et qu'il continuera encore longtemps à défendre les intérêts d'un comté qui sait si bien apprécier tout ce qu'il a déjà fait pour lui.

LE PREMIER "PROSPECTUS" DU COLLEGE

Nous avons trouvé, ces jours derniers, au milieu de vieilles paperasses jetées au rebut, le premier "prospectus" du collège de Notre-Dame de Lévi. Ce prospectus signé "J. D. Déziel, ptre., curé de Notre-Dame de Lévi," est daté du 13 août 1853.

Nous le donnons ici tout au long. On aura

ainsi une idée des progrès faits par notre collège depuis sa fondation, il y a soixante-sept ans.

"Cette nouvelle institution, qui doit ouvrir des classes régulières au 15 de septembre prochain, sera conduite par les Frères des Ecoles Chrétiennes, et a pour objet de former la jeunesse qui lui sera confiée aux divers besoins de la vie agricole, commerciale et industrielle.

"Ce genre d'éducation est une nécessité si bien sentie aujourd'hui qu'il suffit d'en manifester l'idée pour intéresser tout homme pensant en faveur de ce genre d'éducation.

"Comme la Pointe-Lévi est devenue un centre important de population et d'affaires, il est naturel de croire que l'institution naissante pourra y déployer toutes ses ressources et ses avantages. Les respectables Frères ont compris cet état de choses, et feront en sorte que la juste attente des parents et de l'opinion publique soit également satisfaite.

"En conséquence, un directeur distingué de leur ordre sera placé à la tête de l'établissement, aidé de coopérateurs propres, chacun dans sa sphère, à remplir les vues qu'on se propose.

"La langue anglaise étant devenue plus que

jamais une nécessité de notre état social, surtout dans la vie pratique, aura dans le collège de Notre-Dame de Lévi une part égale à la langue maternelle. Des professeurs, particulièrement propres à cette fin, y seront employés constamment et attentivement.

"Quant aux conditions et aux règles particulières de l'établissement en voici le détail qu'il parait le plus urgent de donner dès le commencement :

" 1. Dans le cas où il se présenterait un trop grand nombre d'élèves, les Frères admettront d'abord les enfants de la paroisse de Notre-Dame de Lévi, préférablement à ceux des autres paroisses.

" 2. Chaque élève devra être pourvu de deux paires de souliers et avoir suffisamment de linge de corps pour changer deux fois la semaine.

" 3. Un costume particulier, dont la forme sera connue plus tard, sera exigé de tous les élèves, soit pensionnaires, externes et demi-pensionnaires.

" 4. Les parents ne pourront voir leurs enfants que durant les récréations du midi seulement. Pour les enfants de la paroisse, le dimanche et le jeudi, la visite des parents

sera permise à toutes les heures de récréation.

" 5. Les enfants n'iront jamais au parloir pendant les classes et les études.

" 6. Les Frères n'ayant aucun moyen pour soutenir cet établissement les parents devront payer la pension d'avance, laquelle est de 4 louis par trimestre, c'est-à-dire 16 louis par année. C'est le trimestre qui est payable d'avance.

" 7. Le lit complet, ainsi que le service de table, sera fourni par les Frères. Chaque élève donnera 3 schellings par mois pour l'entretien de ces objets.

" 8. Le pensionnat de Québec sera transporté à Notre-Dame de Lévi, et cette première maison n'admettra plus ni pensionnaires, ni demi-pensionnaires.

" 9. Outre les matières d'enseignement qui formeront le cours élémentaire dans les deux langues anglaise et française, il y aura un cours supérieur où seront enseignées les mathématiques, la tenue des livres, l'agriculture raisonnée, les notions générales sur les divers genres d'industrie, l'exercice de la composition dans les deux langues française et anglaise, l'histoire générale, les parties les plus

usuelles de l'histoire naturelle, des notions pratiques sur l'astronomie de même que sur la navigation et l'arpentage.

" 10. Les élèves étrangers à la paroisse Notre-Dame de Lévi ne pourront être admis que comme pensionnaires. Cependant, ceux de ces élèves dont les parents désireront qu'ils soient nourris hors le Collège, pourront jouir de cet avantage ; les Frères s'obligent à surveiller, instruire et coucher ces élèves, moyennant la somme de 5 louis courant par année, outre 2 schellings par mois pour frais des articles de dortoir.

"11. Les externes recevront l'instruction gratis. Ils devront payer 2 s. 6 d. par mois pour l'entretien du mobilier.

" 12. Jusqu'au 15 de septembre, les parents désirant placer leurs enfants au collège de Notre-Dame de Lévi, pourront s'adresser également soit au curé du lieu, soit chez les Frères à Québec."

UNE REQUETE DE MGR DEZIEL

C'est le 15 septembre 1853 que les classes furent ouvertes au collège de Lévis. Le 27 octobre suivant, à l'issue d'une messe solennelle

antée dans l'église paroissiale, Mgr Turon, archevêque de Québec, bénissait le nouel établissement.

Les paroissiens de Notre-Dame de Lévis aient construit deux ans auparavant leur agnifique église. Le curé Déziel avait également fait appel à leur générosité pour la consuction du Collège.

On comprend que, dans ces circonstances, le ré Déziel était un peu obligé de s'adresser à étranger pour obtenir des ressources pour i aider à maintenir la fondation qui lui teait tant au coeur.

Quelques semaines après la bénédiction du ollège, il fit signer la requête suivante par ses roissiens et l'adressa lui-même au lieutenant-général Rowan, administrateur du gouernement du Canada :

"A Son Excellence le lieutenant-général illiam Rowan, etc., administrateur du gouernement du Canada, commandant des Fores, etc., etc.

"La requête des soussignés habitants de la aroisse de Notre-Dame de la Victoire, dans le omté de Dorchester

"Expose humblement à Votre Excellence

"Que, depuis longtemps, ils ont senti la né-

cessité de donner à la jeunesse canadienne une éducation appropriée aux besoins du pays, et intermédiaire entre l'instruction primaire et l'instruction classique, éducation qui a entièrement manqué jusqu'ici particulièrement dans cette partie du Canada :

"Que, pour parvenir à ce but, ils ont construit, à grands frais, un édifice réunissant toutes les conditions requises pour un établissement de ce genre. Cet édifice a 113 pieds de longueur sur 45 de largeur ; il a 3 étages pleins, un rez-de-chaussée et des mansardes. Plus de 350 élèves tant pensionnaires qu'externes peuvent y recevoir l'éducation. Cet édifice a déjà coûté au-delà de 3000 louis et il n'est pas encore entièrement fini.

"Que pour terminer cette maison, ses dépendances, et améliorer un terrain de six arpents en superficie, sur lequel est bâtie la dite maison, et qui est très propre à être approprié pour l'horticulture, il faudrait encore une somme de plus de 300 louis.

"Que cette maison, quoique non achevée, a été ouverte aux élèves le 15 septembre dernier (1853) et confiée aux Frères des Ecoles Chrétiennes, qui depuis ce temps le dirigent avec succès, et font suivre leurs cours à plus de

80 élèves, dont plus de 80 sont pensionnaires t viennent la plupart de la ville de Québec et es campagnes des environs, et vos pétitionnai- es sont heureux de pouvoir dire que cet éta- lissement promet un avenir satisfaisant.

"Que le temps consacré au cours entier des tudes est cinq ans et qu'il pourrait n'être que e 3 à 4 ans pour ceux qui ont déjà quelques onnaissances élémentaires.

"Que, outre les matières d'enseignement qui orment le cours élémentaire, dans les deux ngues anglaise et française, il y a un cours upérieur où sont enseignés les mathémati- ues, la tenue des livres, l'agriculture raison- ée, la chimie agricole, la botanique, les no- ons générales dans les divers genres d'indus- rie, l'exercice de la composition dans les deux ngues française et anglaise, le dessin linéai- e, l'histoire générale, les parties les plus suelles de l'histoire naturelle, des notions ratiques sur l'astronomie de même que sur la avigation et l'arpentage.

"Qu'un directeur distingué et de beaucoup 'expérience dans ce genre d'instruction est à tête de cet établissement, aidé de 7 coopéra- eurs propres, chacun dans sa sphère, à rem- lir les vues que l'on s'est proposées.

"Que la langue anglaise étant devenue plus que jamais une nécessité dans notre état social, surtout dans la vie pratique, a, dans le collège de Notre-Dame de la Victoire, une part égale à la langue maternelle. Des professeurs, particulièrement propres à cette fin, y sont employés constamment et attentivement.

"Que le grand nombre d'élèves qui fréquentent déjà cette institution naissante prouve que le public comprend l'avantage du genre d'éducation qui y est donnée.

"Que malgré leurs sacrifices et leurs efforts, vos pétitionnaires ne peuvent que très imparfaitement réaliser leurs projets sans une aide libérale, qui les mette en état de pourvoir aux besoins de cette maison, qui, privée du mobilier nécessaire au personnel et dépourvue des choses les plus indispensables à l'enseignement, aura longtemps à souffrir et à lutter contre les divers besoins qui pèsent sur elle, surtout dans une année où tout est à un prix si élevé.

Qu'aussi le nouvel établissement abandonné à ses propres ressources ne fera que végéter et ne pourra pas atteindre pleinement le but que l'on s'est proposé.

"Que, quel qu'importante et utile que soit

l'instruction classique, néanmoins l'on peut dire que l'instruction industrielle, agricole et commerciale est au moins d'une aussi grande nécessité pour la prospérité de notre pays et qu'elle mérite un égal encouragement.

"Que vos pétitionnaires, reconnaissant la nécessité d'une Ecole Normale dans ce district, sont prêts à en établir une dans leur collège, si Votre Excellence le trouve convenable et veut leur venir en aide. On ne pourrait pas trouver dans ce district de place plus centrale et de lieu mieux approprié. Les instituteurs tout en s'instruisant pourraient aussi se former à la pratique en assistant les Frères (des Ecoles Chrétiennes) dans leurs classes et aussi plusieurs des jeunes gens, ayant terminé leurs cours d'études, pourraient passer à l'Ecole Normale et en peu de temps se former et devenir d'excellents instituteurs.

"Que l'enseignement de l'agriculture, étant une des branches d'instruction dans leur collège, ils seraient prêts à tenir une ferme modèle aussitôt qu'ils auront une terre convenable et une assistance libérale. Il ne peut y avoir de place plus convenable pour une telle ferme. Il serait facile à tous les cultivateurs qui fréquentent la ville d'y venir, et elle serait d'un

très grand avantage pour les élèves qui n'apprendraient pas l'agriculture en théorie seulement mais encore en pratique—ce qui vaudrait beaucoup mieux.

"C'est pourquoi vos pétitionnaires prient Votre Excellence de vouloir bien prendre leur exposé en bienveillante considération et ordonner ce que dans sa sagesse elle trouvera convenable.

"Et par inclination comme par devoir ils ne cesseront de prier."

Nous ignorons quelle réponse fut faite par le lieutenant-général Rowan à la requête de M. le curé Déziel et des paroissiens de Lévis.

Cette requête nous donne l'origine des démarches faites pour établir une Ecole Normale à Lévis.

Quelques années plus tard, il en fut de nouveau question.

Dans son opuscule, "Mgr Déziel, sa vie, ses oeuvres", M. J.-Edmond Roy cite deux lettres, l'une du Frère Herménégilde, premier directeur du Collège, et l'autre de Sir Narcisse Belleau, où il est question de transférer l'Ecole Normale à Lévis.

Le 23 mai 1859, le Frère Herménégilde écri-

vait à l'honorable M. P. J. O. Chauveau, alors surintendant de l'éducation :

"J'apprends que vous cherchez un local pour transférer l'Ecole Normale Laval. J'ai pensé vous faire plaisir en vous indiquant le collège de la Pointe-Lévy comme pouvant vous convenir et vous être cédé immédiatement, attendu que les établissements de ce genre n'entrent guère dans nos vues et que nous serions heureux de profiter d'une pareille occasion pour en sortir. L'emplacement offre les moyens d'y exercer les élèves à l'horticulture, à la gymnastique, etc., et possède bien d'autres avantages que je n'énumère pas. Je ferai tous mes efforts auprès de M. Déziel et des autres syndics pour les amener à vous le céder, si jamais il mérite votre choix."

Curieuse coïncidence, le lendemain même, 24 mai, Sir Narcisse Belleau écrivait au Frère Herménégilde :

"Plus je réfléchis, plus je trouve que l'Ecole Normale devrait être au lieu dont nous parlions ensemble, l'autre jour, mais comme vos vues n'avaient pas l'autorité des syndics de la bâtisse en question, me feriez-vous la faveur d'en parler à ces messieurs et de connaître d'eux s'ils sont disposés à recevoir l'Ecole

Normale et ce qu'ils espèrent recevoir annuellement pour prix de location. J'aimerais aussi connaître la grandeur de la bâtisse et ses dépendances, sa distance de l'église et combien d'élèves elle pourrait loger convenablement. Enfin, si l'Ecole Normale peut espérer un nombre suffisant d'enfants qui fréquenteraient l'école que vous laisseriez à ses soins. "

Ce projet n'eut pas de suites.

LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES A LEVIS

L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes a été fondé en 1680 par Jean-Baptiste de la Salle, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, en France. On sait que l'Eglise a mis saint Jean-Baptiste de la Salle sur ses autels il y a quelques années.

Il ne faut pas confondre les disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle avec les Frères de la Doctrine Chrétienne. Cette dernière appellation désigne les membres d'une autre congrégation enseignante fondée à Vésely, diocèse de Nancy, par le Père Frochard, en 1822. Cette congrégation ne s'est pas d'ailleurs établie au Canada.

Il ne faut pas non plus les confondre avec les Frères de l'Instruction Chrétienne. Cette congrégation fondée à Saint-Brieux, en France, par l'abbé Jean-Marie de la Mennaie, s'est établie dans notre pays en 1886. Elle a plusieurs maisons dans le diocèse de Montréal.

Les disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle ne sont connus que sous le nom de Frères des Ecoles Chrétiennes.

C'est en 1837 que les Frères des Ecoles Chrétiennes s'établirent au Canada. Le 10 octobre 1837, le steamer "Louis-Philippe" partait du Havre, emportant en Amérique quatre Frères : le Frère Aidant, directeur, et les Frères Adelbertus, Rombaud et Euverte. Ils débarquaient à New-York le 3 novembre, et le lendemain ils partaient pour le Canada. Trois jours après ils étaient à Montréal. Les Frères des Ecoles Chrétiennes ouvrirent leurs classes à Montréal le 22 janvier 1838. Aujourd'hui dans la seule ville de Montréal ils ont plus de douze institutions donnant l'éducation à près de 10,000 enfants.

C'est le 20 août 1848 que les Frères des Ecoles Chrétiennes s'établirent à Québec. Trois classes fussent ouvertes et aussitôt remplies. Il fallut bientôt en ajouter d'autres.

Cinq ans plus tard, en 1853, les Frères des Ecoles Chrétiennes prenaient la direction du collège de Lévis que le curé Déziel venait de fonder. Les classes s'ouvrirent le 15 septembre 1853. Le premier directeur fut le Frère Herménégilde, qui a laissé un souvenir inoubliable de son passage à Lévis.

Un des rédacteurs du "Journal de Québec" écrivait le 16 février 1854 :

"Vendredi, profitant du pont de glace, nous allâmes visiter le collège qui est dirigé par les Frères de la Doctrine Chrétienne (des Ecoles Chrétiennes). Le Frère directeur eut la complaisance de nous rendre compte de l'enseignement et de nous montrer toutes les parties du collège qui n'est pas encore achevé. Les appartements en sont nombreux, vastes et commodes et capables de recevoir de 250 à 275 pensionnaires, et, au besoin, le double d'externes et plus. En ce moment, le nombre des pensionnaires est de près de 80 et celui des externes de 180.

"L'anglais et le français s'y enseignent simultanément, le français, le matin, et l'anglais, l'après-midi. C'est à proprement parler un cours pratique et utilitaire. On y apprend la grammaire, l'écriture, la géographie, l'arith-

nétique, la géométrie, le lever des plans, le dessin linéaire, etc., etc.

"Les élèves nous ont montré d'excellents échantillons d'écriture. Le Frère directeur nous dit que la simultanéité des deux cours retarde un peu le progrès des élèves, puisqu'on ne donne que la moitié du temps à chaque cours en particulier ,mais qu'il était convaincu que les premières difficultés une fois franchies, le progrès reprendrait son élan ; que, dans tous les cas, les élèves se trouveraient au terme du cours à savoir les deux langues nécessaires au Canada."

Les Frères des Ecoles Chrétiennes donnaient un excellent cours commercial. Mais on sait que c'est un collège classique que le curé Déziel voulait établir à Lévis. Les Frères des Ecoles Chrétiennes, ainsi en a voulu leur saint fondateur n'enseignent que les sciences élémentaires. Aussi, c'est avec regret qu'ils abandonnèrent, en 1860, le collège de Lévis auquel ils avaient donné un essor considérable.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient enseigné pendant sept ans à Lévis.

Dans sa "Vie de Mgr Déziel", M. J.-Edmond Roy donne les noms de quelques-uns des

anciens élèves des Ecoles Chrétiennes à Lévis. Citons Mgr Chs Guay, M. l'abbé L.-P. Beaulieu, feu M. l'abbé Albert Beaulieu, feu M. l'abbé Carrier, curé de St-Joseph de la Beauce, feu M. l'abbé Fraser, l'honorable juge J. G. Bossé, M. L. G. Desjardins, Louis Fréchette, Napoléon Legendre, William Chapman, Eugène Hamel, D. C. Morency, C. W. Carrier, L. E. Couture, Thimolaüs Beaulieu, l'honorable L. N. Larochelle, etc., etc.

PORTRAIT DE MGR DEZIEL

On voit dans la sacristie de Notre-Dame de Lévis un portrait à l'huile, grandeur naturelle, de Mgr Déziel, premier curé et fondateur de Lévis.

Ce tableau, oeuvre de l'artiste québecois Théophile Hamel, représente le curé Déziel revêtu du surplis et de l'étole. De la main gauche, M. Déziel montre le plan du Collège qu'il vient de fonder et qui est déployé sur une petite table. Au fond du tableau, on distingue les falaises de Lévis, l'église paroissiale et les quelques modestes maisons qui l'environnent.

C'est le 19 mars 1853, jour de la fête de saint
seph, patron du curé Déziel, que les parois-
ens de Notre-Dame de Lévis lui présentèrent
portrait, en reconnaissance de tout ce qu'il
ait fait pour eux.

Le lieutenant-colonel Dalaire lut en même
mps l'adresse suivante :

"Il nous est doux, aujourd'hui, de pouvoir
us offrir un gage réel de notre respect, de
tre amour et de notre reconnaissance. C'est
nom de tous vos paroissiens que ce gage si
érité vous est offert.

"Nous apprécions tous les bienfaits que
us avons reçus de votre main, bienfaits qui
sseront à nos descendants avec votre nom,
tre zèle et votre courage infatigables.

"Dieu bénira tant d'efforts faits pour sa
oire, pour le salut des âmes, et pour notre
en-être même matériel. Deux monuments
périssables resteront au milieu des généra-
ons qui nous succèderont. L'un, le temple de
ieu, donnera les bienfaits de la vie éternel-
. L'autre, le collège, cultivera par la scien-
, la vertu, l'esprit et le coeur de la jeunesse ;
un homme de courage, un prêtre plein de zè-
, aura, après Dieu, conçu la pensée de ces
eux monuments, les aura élevés par la force

de sa parole et de sa sollicitude. Il est donc juste, M. le curé, que ce prêtre zélé vive doublement en quelque sorte au milieu de nous, et qand Dieu aura récompensé son mérite par le bonheur de l'autre vie, son image restera au milieu de nos enfants. Elle leur sera à la fois un bel exemple et un motif d'éternelle reconnaissance.

"Voilà, respectable curé, le but de l'offrande que nous avons le plaisir de vous présenter en ce moment. Vous voudrez bien l'agréer et alors tous les coeurs seront contents et tous les voeux satisfaits."

Le curé Déziel répondit à l'adresse de ses paroissiens avec son éloquence ordinaire :

"Je dois être sensible, dit-il, au témoignagne honorable que vous voulez bien me donner aujourd'hui. Ce témoignage rehaussé par celui de mes bien-aimés paroissiens au nom desquels, dites-vous, vous parlez en cette occasion, ne me devient que plus cher et plus digne de toute ma reconnaissance.

"Certes, le prêtre a bien des motifs devant lui de se dévouer au bien. Et fut-il assez malheureux pour déposer les bienfaits de son ministère de dévouement en des coeurs insensibles, fidèle à sa mission, ces motifs devraient

alors lui tenir lieu de consolation. Mais si Dieu permet que ses bienfaits, transmis aux hommes par ces faibles instruments, tombent en des coeurs sensibles, dévoués eux-mêmes au bien d'une manière toute distinguée, il faut s'en bénir mutuellement et féliciter ces coeurs dévoués et sensibles. Je vous remercie donc, messieurs, et tous mes bien-aimés paroissiens, de cet éclatant témoignage de vos bons sentiments.

"J'ai parlé de motifs de dévouement au bien. Votre démarche, messieurs, m'en offre un nouveau. Travailler pour la gloire de Dieu et le bien des hommes en compagnie d'une paroisse animée du même esprit, quel agréable et puissant motif ! Mais, qui donc, au fond, après la protection constante et toute puissante de Dieu, qui a donc fait dans cette paroisse ce que vous vous plaisez à reconnaître aujourd'hui ? C'est à vous, messieurs, c'est à tous les coeurs généreux de la paroisse qu'est dû ce que nous y voyons. C'est au jeune et digne prêtre, mon collaborateur dans le saint ministère, c'est aux étrangers même, venus si généreusement à notre secours, que sont dues les oeuvres dont vous parlez avec une si juste complaisance. En effet, sans ces honorables

étrangers, sans le zèle ardent et infatigable de M. Jean, victime aujourd'hui de ce zèle digne de son état, sans l'aide et l'excellent esprit de mes paroissiens, sans vous surtout, messieurs, qu'aurais-je pu faire ?... Ainsi voilà ma part. Du reste, que Dieu soit loué de tout.

"J'accepte donc ce portrait, comme témoignage de vos propres oeuvres. Il restera à vos descendants, fiers d'avoir sous les yeux un monument de vertus généreuses de leurs ancêtres.

"Pour moi, si j'ai mérité quelque chose, veuillez, en retour, penser à moi souvent devant Dieu, afin que ma carrière soit toujours digne de mon ministère de paix et de dévouement."

Le "Journal de Québec", quelques semaines plus tard, rendant compte de la démonstration faite par les paroissiens de Lévis à leur bien-aimé curé, disait :

"Pour reconnaître les services rendus à la paroisse de Notre-Dame de Lévis par son curé, il suffit de porter son regard sur l'autre rive et d'y admirer la vaste et belle église et le magnifique collège que l'on y aperçoit. C'est lui qui a été l'âme de ces deux entre-

prises, et son zèle a été puissamment secondé par plusieurs de ses généreux paroissiens.''

LA PREMIERE BANQUE A LEVIS

C'est le 18 mai 1868 que la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec a ouvert sa première succursale à Lévis.

Quelques années plus tard, la banque des Marchands ouvrait à son tour une succursale à Lévis.

Dès 1853, les citoyens de Lévis avaient demandé l'établissement d'une banque à Lévis. Le 21 mars 1853, un citoyen de Lévis publiait une lettre dans un journal de Québec sur l'importance de la Pointe-Lévis, de St-Jean Chrysostôme et de St-Nicolas.

''Il faudrait une autre plume que la mienne, disait-il, pour signaler les progrès agricoles, commerciaux et industriels, faits depuis quelques années dans les paroisses ci-haut mentionnées, qui se trouvent vis-à-vis de Québec, et dans les parties environnantes où

se fait le commerce de bois. Ces trois paroisses sont sans contredit la partie la plus importante du côté sud du Canada.

"L'esprit d'entreprise de ses habitants, et les ressources sans nombre que possèdent ces localités pour toutes les branches du commerce, d'agriculture et d'industrie, font sentir le besoin qu'il y a d'une institution monétaire. Pour en faire connaître l'importance, je dirai seulement qu'il y a dix grands chantiers de bois pour l'exportation, trois chantiers pour la construction des vaisseaux, dont deux sont maintenant sur les chantiers, une glissoire—patent slip—pour radouber les navires, un bassin à flot—floatting dock—pour le même usage, trois grands moulins à farine, quatre grands établissements de moulin à scie, les terminus des chemins de fer de Richmond et de Trois-Pistoles, une étendue de pays intérieur sans limite, dix-sept bateaux à vapeur sont possédés par des citoyens de ces localités, et trois sont de plus en construction cet hiver.

"Ceci n'est-il pas plus que suffisant pour justifier l'établissement d'une banque ? Dans le Haut-Canada et dans les Etats-Unis, chaque petite ville ou district a sa banque ; pourquoi avec des moyens aussi grands et aussi nom-

breux, n'en établirait-on pas une dans un lieu aussi important ? Nous pouvons le faire sur un pied très respectable et aussi solidement qu'aucune institution de ce genre, avec un capital de pas moins de 50,000 louis. Le besoin en est urgent, et chacun y trouverait des avantages principalement ceux qui sont engagés dans le commerce, et le nombre en est considérable.

"Je finis en désirant ardemment que les citoyens de la Pointe-Lévi, de St-Jean-Chrysostôme, de St-Nicolas et du comté de Dorchester en général, prennent des mesures pour mettre ce projet à exécution."

Nous avons aujourd'hui, outre deux succursales de la Caisse d'Economie N.-D. de Québec et la Caisse Populaire, deux succursales de banque à Lévis : la banque Nationale, et la banque de Montréal.

UN DOCUMENT INTERESSANT

On sait que le collège de Lévis fut d'abord dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

C'est le 15 septembre 1853 que les classes furent ouvertes au Collège par ces éducateurs renommés.

Au mois de septembre 1860, le séminaire de Québec prenait à son tour la direction des études au collège de Lévis. Personne n'avait à se plaindre du cours donné par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Mais Mgr Déziel songeait à transformer son Collège, dans un avenir assez rapproché, en une maison de haute éducation. D'après leurs Règles et Constitutions, les Frères des Ecoles Chrétiennes ne peuvent s'occuper des études classiques proprement dites. Voilà la raison qui leur fit abandonner Lévis.

Nous ne croyons pas que le document qui suit ait jamais été publié. C'est l'arrangement conclu entre Mgr Déziel et les Frères des Ecoles Chrétiennes au sujet du Collège qu'il leur confiait.

"Entre nous, soussigné, J.-D. Déziel, curé de Notre-Dame de Lévy, agissant au nom de Mgr Turgeon, archevêque de Québec, d'une part, et Frère Facile, fondé de pouvoirs du Frère Philippe, supérieur-général de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, d'autre part, il a été convenu, ce qui suit :

"Savoir :

"Art. 1er : Les Frères acceptent la jouissance du Collège de Notre-Dame de Lévy avec le terrain y attenant à charge par eux de l'entretenir convenablement pendant tout le temps qu'ils en jouiront.

"Art. 2e : Le dit Collège doit leur être livré convenablement fini ayant des lieux communs et au moins un puits pour fournir de l'eau à la communauté.

"Art. 3e : Les Frères s'obligent de payer des dettes jusqu'à concurrence de neuf cent louis courants, avec les intérêts légaux jusqu'à entière extinction de la dite dette, à la condition expresse toutefois que si les dits Frères des Ecoles Chrétiennes renonçaient à continuer de tenir cet établissement ou qu'ils fussent remerciés par les soussignés ou leurs successeurs, il sera remboursé aux dits Frères toutes les sommes qu'ils auront payées sur leurs capitaux, mais non pas celles qu'ils auront payées pour les intérêts lesquels ne courront en leur nom qu'au moment où ils prendront la jouissance du dit Collège.

"Art. 4e : Les Frères s'obligent à transporter leur pensionnat de Québec au Collège de

Notre-Dame de Lévy et de fournir eux-mêmes le mobilier nécessaire.

"Art. 5e : Le prix de la pension et de la demi-pension sera fixé par les Frères eux-mêmes.

"Art. 6e : Les enfants de la paroisse de Notre-Dame de Lévy dont les parents désireront qu'ils soient couchés et instruits dans la maison mais qu'ils aillent prendre leurs repas ailleurs, les Frères s'engagent à admettre et surveiller ces sortes d'enfants moyennant la somme de cinq louis courants par année.

"Art. 7e : Si le Collège ne pouvait pas contenir tous les enfants qui se présenteront les Frères s'obligent à admettre de préférence ceux de Notre-Dame de Lévy.

"Art. 8 : Ils n'admettront comme externes que les seuls enfants de la paroisse chez leurs parents. Ils s'obligent à leur donner l'instruction gratuitement ; mais ces dits externes seront tenus de payer deux schellings six pence par mois pour l'entretien d'un mobilier classique et autres frais nécessités pour les réparations de l'établissement.

"Art. 9e : Les mêmes enfants externes seront admis avec les pensionnaires sans aucune distinction et suivront les mêmes cours, suivant la capacité de chacun, capacité dont le

Frère Directeur demeure juge, ainsi que du nombre de classes qu'il sera utile d'établir, mais toujours en nombre suffisant pour les besoins de la paroisse.

"Art. 10e : Les Frères s'obligent pareillement à établir dans le dit Collège un cours supérieur divisé en autant de classes qu'il sera nécessaire au jugement du Frère Directeur ; dans ce cours on donnera l'instruction commerciale, industrielle et agricole ; les deux langues seront enseignées dans toutes les classes.

"Art. 11e : Ils s'obligent à donner toute instruction qui serait jugée utile et qui ne serait pas opposée à leurs Règles et Constitutions.

"Art. 12e : Si les Frères devaient laisser l'établissement, ils seraient tenus d'en donner avis aux soussignés ou à leurs successeurs, au moins un mois d'avance.

"Art. 13e : Les Frères s'obligent à donner l'instruction et le logement seulement, à un des enfants de Thomas Fraser et de ses descendants suivant les conditions acceptées par Mgr l'archevêque de Québec dans l'acte de cession d'une partie du terrain et même deux enfants du dit Thomas Fraser et de ses des-

cendants si l'on prend le chemin qu'il s'est obligé de fournir pour communiquer avec la Pointe.

"Art. 14e : Les Frères s'obligent d'ouvrir les classes le premier septembre prochain si le Collège leur est livré à temps.

"Fait et signé en double expédition.

"Québec, le 7 mars 1853.

FR. FACILE.

J.-D. DEZIEL, Ptre, curé.

UN CURIEUX PARI

Le document suivant déridera peut-être nos lecteurs lévisiens. C'est un engagement solennel, sous peine de prison, par un nommé Morin, "de porter ses moustaches au-dessus de la lèvre supérieure pendant l'espace d'une année entière et consécutive."

Lisez plutôt :

"L'an mil huit cent cinquante-trois le dix-septième jour de mars avant midi, en la paroisse de Notre-Dame de la Victoire.

"Furent présents : Sieur Joseph Morin, ancien militaire et ex-capitaine, demeurant en la paroisse St-Pierre, Rivière-du-Sud, comté de l'Islet.

"Lequel a, par ces présentes, reconnu et confessé avoir promis et s'être engagé à porter les moustaches au-dessus de la lèvre supérieure pendant l'espace d'une année entière, à commencer de la date des présentes, à ne les couper ni avec les ciseaux, ni le rasoir, ni autre instrument quelconque, et aussi à ne pas les laisser raser ni brûler, soit par cas fortuit ou autrement, pendant le dit espace de temps, par qui que ce soit. S'il arrivait que le dit Joseph Morin coupât ou brulât soit lui-même ou d'autre, ni arrachât sa moustache avant l'expiration de la dite année, alors il sera passible d'une amende n'excédant pas cinq louis courant envers Sa Majesté Notre Souveraine Dame la Reine Victoria, ou à un emprisonnement n'excédant pas six mois.

"Et les sieurs Pierre Gelley, marchand, Joseph Blanchet, médecin, et Alexandre Ruel, commis-marchand, tous de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, faisant ci-devant partie de celle de St-Joseph de la Pointe-Lévis.

"Lesquels ont, par ces mêmes présentes,

promis et promettent, chacun respectivement, au dit sieur Joseph Morin, s'il ne manque pas à son engagement, pendant le dit temps, les sommes suivantes, savoir : le dit sieur Pierre Gelley, celle de deux chelins et demi ; le dit Joseph Blanchet, écuyer, celle de dix chelins courant ; le dit Alexandre Ruel, celle de cinq chelins courant ; Jean-Baptiste Carrier, trente sols ; Olivier Carrier, un écu ; Jean Leblanc, un écu ; Odule Guenet, un écu ; Etienne Guay, un écu ; Louis Trudel, un écu ; Michelle Bourassa, forgeron, un écu.

Les dites sommes payables au dit Joseph Morin à l'expiration de la dite année en par lui leur exhibant un certificat des notables de Saint-Pierre comme de quoi il a porté sa moustache pendant une année consécutive et qu'elle n'a pas été rasée, ni arrachée, ni brûlée par qui que ce soit, pendant le dit temps, à peine, etc.

" Fait et dressé au dit lieu de Notre-Dame de la Victoire, les jour et an susdits, en présence des sieurs Edouard Nadeau et Léon Roy, comme tels témoins pour ce appelés.

"En foi de quoi nous dits comparants avons signé ces présentes à l'exception du sieur Joseph Morin, des sieurs Isidore Couture et Jean

Leblanc qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis, lecture faite.

"Joseph (sa x marque) Morin, Louis Trudel, Jean-Baptiste Carrier, Alexandre Ruel, Isidore (sa x marque) Couture, Pierre Gelley, Joseph Blanchet, Jean (sa x marque) Leblanc, Michel Bourassa, Etienne Nadeau, Léon Roy."

Le Joseph Blanchet qui apparaît parmi les signataires de ce curieux document, fut plus tard président de la Chambre des Communes du Canada.

PREMIERE ELECTION DU COMTE DE LEVIS

Le 14 juin 1853, la loi augmentant la représentation du peuple de la province du Canada était adoptée. Le comté de Dorchester, par cette loi, fut subdivisé en trois sous les noms de comtés de Beauce, Dorchester et Lévis.

Le comté de Lévis fut composé des paroisses de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, Notre-

Dame de la Victoire, St-Jean-Chrysostôme, Saint-Henri, St-Lambert et St-Nicolas.

La première élection dans le comté de Lévis eut lieu le 8 juillet 1854. Elle se fit par acclamation.

Vers 11 heures, le 8 juillet, M. François Lemieux, seul candidat, se rendit à l'endroit indiqué dans la proclamation, accompagné de M. Simon Octeau, maire de St-Joseph de la Pointe-Lévy, et d'un grand nombre d'électeurs.

A 11.15 heures, M. F.-M. Guay, officier-rapporteur, procéda à la lecture des documents voulus par la loi, puis, à la demande unanime des personnes présentes, il déclara François Lemieux élu député de Lévis.

Après la proclamation, l'assemblée cria trois hourrahs enthousiastes pour lord Elgin, trois hourrahs pour M. Lemieux et trois hourrahs pour le ministère.

On reconduisit ensuite M. Lemieux à sa résidence à Québec. Le bateau "Queen-Victoria" avait été mis à la disposition de M. Lemieux et de ses amis par ses propriétaires, MM. Barras et Poiré.

Le soir même, un ami enthousiaste de M. Lemieux envoyait la note suivante au "Cana-

dien'', qui la publiait quatre jours plus tard.

''Les amis sincères du pays et qui ont à coeur le règlement des grandes questions qui agitent si vivement l'opinion publique, seront sans aucun doute ravis du bel exemple que vient de donner aux libéraux le nouveau comté de Lévis.

''Les électeurs intelligents de ce riche et populeux comté par leur choix judicieux, ont prouvé qu'ils savent faire justice des accusations malveillantes et calomnieuses lancées contre des hommes publics irréprochables, par des gens toujours prêts à sacrifier les intérêts du peuple pour leur avancement particulier. L'opposition s'est servi de perfides insinuations pour surprendre la bonne foi des électeurs du comté de Lévy et leur faire oublier les nombreuses années de dévouement du ci-devant représentant de Dorchester. Mais, en électeurs éclairés qui entendent leurs intérêts mieux que les amis de la veille, ils ont élu aujourd'hui par acclamation et sans la moindre division, M. Lemieux, en le priant de vouloir bien continuer à défendre leurs intérêts et combattre comme par le passé en faveur des grandes réformes que sollicite le pays. Hon-

neur donc à l'intelligence des électeurs du comté de Lévy !''

UNE FEMME ENERGIQUE

Le 24 décembre 1853, dans l'après-midi, comme un canot parti de Québec arrivait aux ''battures'' de Lévis, un banc de glace qui descendait avec la marée l'entraîna avant que tous les passagers eussent pu sauter sur les ''battures.''

Malgré les efforts faits pour le tirer à terre par ceux qui avaient gagné le rivage, le canot fut entraîné rapidement par les glaces avec deux hommes et une femme.

La force du courant, augmentée par le vent qui soufflait avec rage de l'ouest, était telle, que les canotiers de Lévis pourtant bien braves et expérimentés, n'osèrent pas se risquer au secours des naufragés. Ceux-ci n'avaient donc d'autre alternative ou bien de périr de froid ou de se noyer.

Le canot fut ainsi entraîné jusque vis-à-vis St-Thomas de Montmagny, soit à une distance de trente-cinq milles de Lévis. La marée montante le ramena à Berthier. C'est là que

les naufragés furent aperçus le dimanche midi par les habitants qui revenaient de la messe et tirés de leur dangereuse position.

Ils avaient été pendant plus de vingt-quatre heures exposés à un froid intense.

Les deux canotiers avouèrent à leur retour à Lévis, qu'ils ne devaient leur salut qu'à leur compagne. Bien des fois, pendant ces vingt-quatre heures, ils s'étaient couchés dans le fond du canot, attendant la mort. Et chaque fois la courageuse femme, par ses exhortations, les avait encouragés à se relever et à travailler afin de ne pas se geler les membres.

Cette femme du nom de Bégin était veuve et mère d'une jeune famille.

Les citoyens de Lévis, touchés par l'énergie déployée par cette femme, organisèrent une souscription publique en sa faveur. Et, le 10 février 1854, on lui présentait une bourse bien remplie qu'elle reçut avec modestie et reconnaissance car elle en avait réellement besoin.

LES MARINS DE LA CAPRICIEUSE A LEVIS

Les vieillards se rappellent qu'en 1855 une corvette française—la "Capricieuse"—fit un séjour de plus d'un mois dans le port de Québec. C'était le premier vaisseau de guerre français qui jetait l'ancre devant Québec depuis la conquête. C'est à l'occasion de la visite de la "Capricieuse" que le poète Octave Crémazie composa son poème si touchant "Le vieux soldat canadien." Il le terminait par un "envoi" à la mode du temps :

Vous partez. Et bientôt voguant vers la patrie,
Vos voiles salueront cette mère chérie !
On vous demandera, là-bas, si les Français
Parmi les Canadiens ont retrouvé des Frères ?
Dites-leur que, suivant les traces de nos pères,
Nous n'oublierons jamais leur gloire et leurs bienfaits.
Car pendant les longs jours où la France oublieuse

Nous laissait à nous seuls la tâche glorieuse
De défendre son nom contre un nouveau destin,
Nous avons conservé le brillant héritage
Légué par nos aïeux, pur de tout alliage
Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin.

On peut croire que les marins de la "Capricieuse" furent reçus comme des frères par tous les Canadiens-Français de Québec et des environs. On était alors pendant la guerre de Crimée et les Anglais de Québec s'unirent aux Canadiens-Français pour bien recevoir les cousins de France. Les "vieux" parlent encore du bal qui fut donné en leur honneur, sous une immense tente aux environs de la Terrasse.

En deux occasions, les matelots de la "Capricieuse" rendirent des services signalés à la population de Lévis pendant leur séjour dans le port.

Le 23 août 1855, dans l'après-midi, le feu se déclarait dans une grange appartenant à M. Julien Chabot père. Elle contenait entre 4 ou 5000 bottes de foin. Aussitôt qu'on aperçut l'incendie de la corvette on envoya à terre une

partie de l'équipage. Les braves marins rendirent de grands services, et parvinrent à empêcher le feu de se communiquer à d'autres bâtiments au moyen des pompes à incendie qu'ils avaient amenées.

Le lendemain, 24 août, un nouvel incendie se déclarait à Lévis, dans un hangar appartenant à M. Thomas Fraser et situé à l'endroit où est aujourd'hui la résidence de M. Rodolphe Audette, président de la banque Nationale. Cette fois encore, soixante marins de la "Capricieuse" descendirent à Lévis et travaillèrent comme des Troyens pour circonscrire l'incendie. Ils étaient aidés par une escouade de voltigeurs-pompiers de Québec, qui avaient amené avec eux la pompe "Mouche-à-Feu."

L'eau étant venue à manquer dans le puits de M. Fraser, les Voltigeurs-pompiers descendirent avec beaucoup de difficulté leur pompe sur le bord du fleuve, et de là ils pompèrent avec une force et une endurance qui leur attirèrent les félicitations de tous. Pour atteindre les flammes, la "Mouche-à-feu" lançait un jet à plus de 100 pieds de distance avec une longueur de boyau d'environ 140 pieds.

La "Capricieuse" leva l'ancre le 25 août 1855, à dix heures du matin.

Le commandant de Belvèze et ses officiers s'étaient fait un grand nombre d'amis pendant leur séjour dans le port de Québec.

LE PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE LEVIS ET LE GOUVERNEUR HEAD

Le 8 octobre 1855, le gouverneur Sir Edmund-Walker Head laissait Québec, après avoir reçu une adresse très flatteuse du maire et du conseil de ville, pour aller résider à Toronto, qui devait être le siège du gouvernement pour les quatre années à venir.

Quatre jours plus tard, le 12 octobre, les citoyens de Hamilton donnaient un banquet à sir Edmund-Walker Head. Au cours de ce dîner, le gouverneur-général, répondant à sa santé, prononça les paroles suivantes :

"As we look to the east to see the sun rise to persue its daily journey so, in Canada, we look westward, to observe the greatest pro-

gress in wealth and population. There are many circumstances, as you are aware, to which the superiority of our western country may be attributed. It is owing to the superiority of the race from which most of you have-sprung; owing to the fertility of the soil, and the moderation and salubrity of the climate ; owing to the advantages of position and of internal communication."

"De même que nous regardons vers l'est pour voir le soleil se lever et poursuivre sa course journalière, de même, en Canada, nous regardons du côté de l'ouest pour observer les plus grands progrès en richesse et en population. Il est, comme vous le savez, diverses circonstances auxquelles on peut attribuer cette prééminence de notre contrée de l'ouest. Elle est due à la supériorité de la race dont la plupart de vous descendez ; due à la fertilité du sol, à la douceur et à la salubrité du climat ; due aux avantages de votre position et de vos communications intérieures."

Le discours du gouverneur Head publié dans les journaux du Haut-Canada souleva une véritable tempête dans le Bas-Canada.

Le gouverneur Head, s'apercevant mais un

peu tard qu'il avait fait une bévue, essaya de la réparer.

Le 2 novembre, parlant à Toronto, il tenta d'expliquer ses paroles de Hamilton, mais son explication était plutôt boîteuse.

Le sentiment bas-canadien était tellement monté contre lui que l'honorable M. Sicotte, orateur de la Chambre d'Assemblée, refusa nettement d'assister à un dîner auquel il l'invitait.

La municipalité de Notre-Dame de la Victoire avait alors pour maire le docteur Joseph-Goderic Blanchet qui devait bientôt représenter le comté de Lévis au Parlement. Les conseillers étaient MM. Thomas Fraser, Pierre Couture, Joseph Carrier et Magloire Carrier. Le notaire Léon Roy agissait comme secrétaire-trésorier. Tous étaient d'ardents patriotes, fiers de leur race et de leur origine. Aussi ressentirent-ils vivement l'injure faite à la race canadienne-française par le représentant de Sa Majesté la reine Victoria en Canada.

Le 3 décembre 1855, le conseil municipal de Notre-Dame de la Victoire adoptait unanimement la résolution suivante :

"Proposé par M. Magloire Bégin, secondé par M. Thomas Fraser :

"Que ce conseil a appris avec chagrin que Son Excellence le gouverneur-général, dans son discours public prononcé à Hamilton, avait attribué les progrès du Haut-Canada à la supériorité de la race qui l'habite, la race anglaise, et que l'explication qu'elle en a donnée à Toronto n'est pas satisfaisante, en ce qu'elle maintient l'infériorité politique des Canadiens-français qui habitent le Bas-Canada ; que ce conseil proteste contre cette opinion et déclare que la race canadienne-française n'est inférieure à aucune autre, soit sous le rapport militaire, et que la section canadienne-française de l'administration devrait aussi protester contre une insulte aussi peu judicieuse lancée à ses compatriotes."

L'HOSPICE ST-MICHEL

Le couvent des Soeurs de la Charité de cette ville fut à l'origine affecté en partie à un hospice destiné à recevoir les prêtres malades ou infirmes. Cet hôpital ou maison de repos fut connu sous le nom d'Hospice Saint-Michel.

Les initiateurs ou fondateurs de l'Hospice

Saint-Michel furent M. le curé Déziel et MM. les abbés Béland, curé de Saint-Antoine de Tilly, Villeneuve, curé de Saint-Charles de Bellechasse, C. N. Fortier, curé de Saint-Michel de Bellechasse, Pascal Pouliot, curé de Saint-Gervais, et J. B. Grenier, curé de Saint-Henri de Lauzon.

Le 24 mai 1856, les prêtres susmentionnés adressaient le prospectus suivant à tous les prêtres du diocèse de Québec :

"Messieurs et vénérés confrères,

"Nous croyons être les interprêtes des sentiments de chacun de vous en venant suggérer respectueusement au clergé de ce diocèse, d'ouvrir un lieu de refuge aux prêtres âgés, infirmes ou malades, de leur procurer une demeure ou ils puissent se reposer à la fin de leurs travaux, se preparer dans le recueillement au voyage de l'éternité, ou bien réparer leurs forces épuisées. Il n'est pas un seul écclésiastique qui ne regrette d'apercevoir cette lacune dans nos institutions, et qui ne soit affligé en voyant les vénérables vétérans du sacerdoce confiés à des mains mercenaires et souvent peu intelligentes. Dernièrement encore, deux curés atteints, l'un d'infirmités qui l'ont conduit depuis au tombeau, et

l'autre d'une maladie très grave qui requérait les soins les plus asidus, ont éprouvé beaucoup de difficultés à se les procurer, malgré les moyens pécunaires qu'ils avaient à leur disposition. Ce n'était cependant que la réitération de circonstances également ou même plus pénibles, dans lesquelles s'étaient trouvés par le passé plusieurs de leurs confrères. Combien d'autres, dans leur dernière maladie, nous ont déclaré qu'un pareil hospice aurait été pour eux une admirable providence.

"Les raisons suivantes seront appréciées de tous ceux qui se sont occupés de ce sujet ; et nous sommes persuadés qu'il suffira de les placer sous les yeux des autres pour obtenir leur assentiment.

"1. Le clergé du diocèse est maintenant assez nombreux pour que la fondation de cet établissement ne soit pas trop onéreuse, en prenant la simplicité et l'économie pour base de l'entreprise.

"2. Les secours réunis ont plus d'efficacité et reçoivent par l'association une garantie de durée ; les résultats obtenus par notre caisse le prouve amplement.

"3. L'on a l'offre d'un site admirable et d'un terrain spacieux, voisin d'une église,tout près du fleuve, à deux pas de la ville, dans

Notre-Dace de la Victoire. C'est un terrain faisant partie de l'emplacement appelé le "domaine", obtenu gratuitement de la libéralité du gouvernement.

"4. Une communauté de religieuses occupées des oeuvres de charité, est sur le point d'être appelée, dans cete localité; la proximité de leur couvent, en voie de construction, permettrait aux prêtres malades d'obtenir leurs soins inappréciables. Cette condition importante qui avait fait l'objet de la préoccupation de notre vénérable archevêque, se trouvera ainsi réalisé dans ce plan confié à des Soeurs de Charité, l'hospice réunira aux autres conditions celle qui vient d'être mentionnée et qu'un si petit nombre de paroisses peuvent présenter.

"5. Le local présente à la fois les avantages de la ville et ceux de la campagne; il est central pour tout le diocèse; les médecins de la ville peuvent y être appelés aussi facilement que dans aucune autre paroisse voisine; les bateaux traversiers les mettent durant l'été en relation quotidienne avec leurs confrères des paroisses de Québec et des environs; ils peuvent y recevoir de temps en temps la visite de leur premier pasteur, avantage dont ils

seraient privés ailleurs qu'auprès de la ville. Du reste, la beauté et la magnificence du site sont connus et n'ont d'égal dans aucune partie du Bas-Canada.

"On ne peut parvenir à la réalisation de ce plan dans les circonstances actuelles, que par une souscription des membres du clergé; et comme aucune exhortation n'est comparable à l'exemple,, nous prenons tout de suite l'initiative.

"Par nos contributions nous voulons prouver combien vivement nous désirons l'exécution d'une entreprise d'une si haute importance pour le corps sacerdotal.

"La somme requise pour parfaire l'édifice, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, a été estimée approximativement à 2,500 louis. Pour former ce montant, il est nécéssaire de compter sur toutes les ressources dont le clergé peut disposer, même sur celles de Messieurs les vicaires, dont les moyens sont naturellement très modiques, mais qui ne doivent pas craindre de s'unir à leurs confrères, quelque faible que soit leur contribution. L'appel fait aujourd'hui à la libéralité de tous sans exception, a pour mobile, on le comprend aisément, "les intérêts et l'honneur" de tout le clergé.

Il sera entendu et accueilli avec bienveillance, nous en avons la ferme assurance.

Vous êtes prié de transmettre à M. Déziel, curé de Notre-Dame de la Victoire et d'ici à un mois de cette date, les réponses dont vous voudrez bien nous honorer. Toute observation ou suggestion sera reçue avec reconnaissance. Aussitôt que le terme sera arrivé, nous vous adresserons la liste des souscripteurs, en priant ceux-ci de choisir quatre d'entre eux pour former ,avec M. le curé de Notre-Dame de la Victoire, un comité chargé de faire les plans, de demander des soumissions, de passer des marchés, de surveiller les constructions, etc. On comprend que le curé doit nécessairement faire partie du comité, pour assurer les transactions avec la fabrique.

"Nous croyons qu'un mode de faciliter la souscription serait de répartir le montant souscrit sur trois années, au moyen de ces engagements, les ouvrages pourraient être entrepris très facilement, sans trop fatiguer les souscripteurs et sans le moindre désavantage pour les ouvriers. Le premier paiement sera exigible au commencement d'août prochain.

Mgr l'administrateur, auquel le plan ci-joint a été communiqué, a bien voulu en re-

connaître l'urgence et en approuver le but avec empressement.

"Dans l'espérance que ce plan recevra votre concours nous attendrons votre réponse et demeurons, vénérables confrères,

Vos très humbles et respectueux confrères,

"P. Béland, Ptre, curé de Saint-Antoine ; P. Villeneuve, Ptre, curé de Saint-Charles ; C. N. Fortier, Ptre, curé de Saint-Michel ; P. Pouliot, Ptre, curé de Saint-Gervais ; J. B. Grenier, Ptre, curé de Saint-Henri ; J. D. Déziel, Ptre, curé de Notre-Dame de la Victoire.

"Notre-Dame de la Victoire, 24 mai 1856."

Le plan mentionné dans le prospectus que nous venons de reproduire se lisait comme suit :

"1. Il sera bâti par souscription un asile destiné à recevoir les prêtres âgés, infirmes ou attaqués d'une maladie dans le diocèse de Québec.

"2. Tout prêtre souscripteur, autorisé par l'archevêque ou l'évêque de son diocèse à se retirer du saint ministère, aura droit de fixer son séjour dans l'hospice et d'y demeurer jusqu'à ce qu'une fonction ecclésiastique lui soit confiée, suivant les conditions du règlement qui sera fait plus tard par les souscripteurs.

"3. Aussitôt que les bâtisses seront terminées, le terrain et l'édifice seront remis en pleine propriété à la Caisse de Saint-Michel, si elle veut l'accepter, ou à une autre corporation ecclésiastique.

"4. Les règlements de l'Hospice ne deviendront obligatoires que quand ils auront été approuvés par Monseigneur l'archevêque ou par Monseigneur l'administrateur.

"5. Quatre prêtres choisis par les souscripteurs formeront un comité chargé de surveiller les constructions conjointement avec Monsieur le curé de Notre-Dame de la Victoire."

Ce plan avait été approuvé par Mgr Baillargeon, évêque de Tloa, le 6 avril 1856, dans les termes suivants :

"J'approuve bien cordialement le projet mentionné dans ce prospectus, et je serai heureux de le voir encouragé par MM. les curés et autres membres du clergé de ce diocèse.

Les premières souscriptions reçues en faveur de l'Hospice Saint-Michel furent celles de Mgr Baillargeon, 50 louis ; de M. l'abbé Béland, 100 louis ; de M. l'abbé P. Villeneuve, 100 louis ; de M. l'abbé C.-N. Fortier, 100 louis ;

de M. l'abbé P. Pouliot, 100 louis ; de M. le curé Déziel, 100 louis ; et de M. l'abbé J.-B. Grenier, 40 louis.

UN BANQUET A LEVIS EN 1856

En 1856, les électeurs du comté de Lévis, désirant témoigner à leur député ,l'honorable François Lemieux, leur approbation de sa conduite politique et des grandes mesures dont il avait été l'un des promoteurs à l'Assemblée législative, décidèrent de lui offrir un dîner public.

Ce banquet eut lieu le 3 septembre 1856 à l'hôtel Lauzon, et eut un grand succès. L'hôtel Lauzon, qui eut son instant de vogue, était situé sur la rue Commerciale, en face des anciennes usines Carrier & Lainé.

Près de 300 convives se placèrent autour de trois tables chargées de mets succulents. La table d'honneur avait été dressée dans une vaste salle oblongue du troisième étage. Les deux autres tables étaient l'une au premier étage et l'autre au second.

La table d'honneur était présidée par M.

Edouard Lagueux, préfet du comté de Lévis, et on voyait autour de lui l'hôte de la soirée, l'honorable M. Lemieux, l'honorable M. Dunbar Ross, solliciteur-général, l'honorable M. Jean Chabot, MM. Alleyn, J. E. Turcotte, O. C. Fortier, J. Thibbitts, députés ; MM. J. Thomas Taschereau, B. Pouliot, N. Casault, F. Evanturel, Bardy, Chaperon, Roy, Patton, colonel Robertson, etc., etc., plusieurs journalistes, etc., etc.

M Simon Octeau présidait la deuxième table, et M. le notaire Ambroise Trudelle, la troisième.

Pendant le banquet, on lança de la rue des feux d'artifices, dont la lueur projetait jusque dans les salles où étaient les convives.

Les santés furent proposées dans l'ordre suivant :

1. Sa Majesté la Reine ; 2, Sa Majesté l'empereur des Français ; 3. Son Excellence le gouverneur-général ; 4. l'honorable François Lemieux, député de Lévis ; 5. l'administration ; 6. la prospérité du pays ; 7. l'agriculture ; 8. les classes industrielles ; 9. le beau sexe.

Ces différentes santés procurèrent aux convives l'avantage d'entendre les hon. MM. Lemieux et Chabot, M. Turcotte, M. Alleyn, le Dr Roy, etc.

En réponse à sa santé, l'hon. M. Lemieux fit un éloquent discours, rappelant à ses amis tout ce qu'il avait essayé de faire pour le pays et plus particulièrement pour le comté de Lévis.

"Né dans ce comté, élevé au milieu de vous, vous avez pu me juger, et vous le faites encore en ce moment. En 1847, vous voulûtes bien me mettre sur les rangs comme votre candidat, contre ma volonté, même aussi contre mes intérêts, et je fus élu à une grande majorité, malgré l'opposition d'un concurrent honorable, intelligent et fort estimé, pour représenter le grand et magnifique comté de Dorchester, aujourd'hui divisé en trois comtés, ayant trois représentants, qui sont : M. le solliciteur-général Ross, M. Pouliot et moi-même. Depuis, j'ai eu l'honneur de me présenter à diverses reprises devant vous, et, jusqu'en 1854, le comté de Dorchester m'a réélu par des votes unanimes, et en dernier lieu, le comté de Lévis en a fait autant."

Le "Canadien" du 5 septembre 1856 donne les noms d'un bon nombre de convives qui assistèrent au banquet en l'honneur de M. Lemieux. Nous les reproduisons ici. Plus d'un lévisien y rencontrera des noms familiers ;

L'hon. J. Chabot, M.P.P., D. Ross, M.P.P., O. Fortier, M.P.P., A. Polette, M.P.P., J.-E. Turcotte, M.P.P., E. Thibaudeau, M.P.P., F. Evanturel, M.P.P., B. Pouliot, M.P.P., C. Alleyn, M.P.P., Napoléon Casault, M.P.P., MM. John Clark, L. Vasseur, L, Lemieux, N. Gosselin, Jean Lamontagne, Chs Bisson, Ls Couture, Dr Giasson, El. Lemieux, N. Bourassa, maire de Saint-Joseph, P. Lagueux, R. McReady, B. Lavergne, P. Beaudoin, colonel Dallaire, S Octeau, H. Bégin, P. Barras, F. X. Lemieux, A. G. Lemieux, Ls. Guay, Pierre Giroux, maire de Saint-Jean Chrysostôme, G. Lemieux, M. Lecours, J. B. Renaud, Chs. Bourget père, Cajétan Déchêne, L. Lemieux, Ls. Bilodeau, Ol. Fiset, Eugène Chinic, Julien Chabot père, C. Bégin, Ambroise Trudelle, Louis Parant, N. Caron, Jos. Lemieux, Claude Lemieux, E. Dubeau, A. C. Lemieux, Jacques Jobin, J. McKenzie, G. Lemieux J. C. Hamel, J. G. G. Gaumont, D. Moreau, M. Ringuet, R. Hallé, Léon Samson, M. Camiré, C. H. Lefrançois, B. Lacasse, R. Angers, Ls Samson, J. Campbell, Louis St-Hilaire, Julien Chabot fils, colonel Robertson, P. Bourget, T. Gauvin, L. Prévost, Jos. Samson, Jos. G. Lemieux, Ls Paradis, Thomas Demers, Frs Gourdeau, Louis Fré-

chette, Louis Carrier, Honoré Barras, G. H. Simard, J. G. G. Gagnon, P. Gelley, James Forbes, N. C. Faucher, P. Lambert, Ed. Horion, B. Marquette, G. Desrochers, A. Davie, Ed. Anctil, G. Talbot, P. G. Roy, J. B. Carrier, B. Paquet, E. H. Marceau, Léon Roy, P. Gauvreau, L. J. A. Bernier, Jos. Samson jr, L. P. Bégin, Eusèbe Lemieux, L. Savard, Charles Lecours, T. Bégin, Pierre Brunel, W. G. Russell, J. B. Beaulieu, P. Robitaille, G. Saint-Pierre, F. X. Thompson, Pierre Lefrançois, F. Buteau, Louis Cloutier, J. McNaughton, L. E. Couture, F. Bégin, J. Motz, F. M. Derome, M. Vidal, E. Lagueux, Jos. Gelley, P. Thompson, G. Lamontagne, Augustin Carrier, Ls Bourget, Jean Bourassa, F. M. Bécot, J. E. Bolduc, Dr Guay, S. Riverin, J. H. Simmons, A. G. G. Ruel, John McKenzie, Thomas Fraser, Dr Le-Bel, Dr Sinclair, Geo. Bourassa, James Gibson, F. M. Guay, André Bourget, Ls Nolet, J. B. Blouin, Simon Thompson, H. N. Patton, Dr Chaperon, James Thibetts, Jos. Flamand, Robert Buchanan, Chs Vien, Jos. Labadie, C. Lecours fils, T. Foisy, G. E. Lemieux, E. Samson, Rigobert Bourget, G. Davie, F. T. Verreault, J. B. Samson, J. E. Richard, H. Breaky, M. Cary, etc., etc.

Détail qui réjouira les amis de la tempérance : on avait prohibé entièrement les liqueurs alcooliques au banquet donné à l'hon. M. Lemieux. Mgr Déziel, qui était un fervent de la tempérance, devait être pour quelque chose dans cette belle action.

LE PREMIER BAZAR EN FAVEUR DU COUVENT DES SOEURS DE LA CHARITE

Les classes du couvent des Soeurs de la Charité s'ouvrirent pour la première fois le 1er octobre 1858.

Les dames de Lévis avaient tenu, dans le même été de 1858, un bazar pour aider à la construction du couvent.

Nous trouvons dans les journaux du temps une annonce en faveur de ce bazar.

"Un bazar sera tenu à Notre-Dame de la Victoire de Lévis, le 19 de juillet prochain (1858), dans une des salles du couvent qu'on bâtit actuellement dans cette paroisse.

"Les objets présentés à la bienvéillance du public seront exposés pendant cinq jours.

"La séance du premier jour sera ouverte à

une heure de l'après-midi. Les autres jours, les séances commenceront à dix heures du matin et se termineront à neuf heures du soir.

"Le couvent de Notre-Dame de la Victoire, qui doit s'ouvrir en septembre prochain, est une de ces oeuvres où la charité chrétienne peut offrir son concours avec mérite devant Dieu et devant les hommes. Les bonnes Soeurs de la Charité, qui doivent diriger cette maison y exerceront les diverses oeuvres qui les rendent si utiles aux populations qui les accueillent. L'éducation des jeunes personnes sera toutefois l'oeuvre principale.

"Le but spécial du bazar est d'obtenir quelques secours pour rencontrer les frais de la bâtisse et de son ameublement.

"En conséquence les autres dames ou autres personnes qui voudront lui offrir ou fabriquer quelques objets dans l'intérêt de l'oeuvre auront la complaisance de les adresser à M. le curé du lieu ou à l'une des dames qui composent le comité préposé à la tenue du bazar."

M. J. G. Barthe, rédacteur du "Canadien", qui résidait à Lévis, écrivait le 21 juillet 1858 :

"La foule était si compacte hier au bazar tenu de l'autre côté, qu'il nous a été à peu près impossible de pouvoir approcher des tables

chargées des riches objets qui forment le fond des belles marchandes qui présidaient au comptoir. Le peu que nous avons pu en emporter atteste du bon goût des contributeurs et de l'exquise industrie des contributrices à la bonne oeuvre. A voir seulement en gros la masse de ce qu'il y avait là, on peut juger du zèle qu'on met en ce pays au travail de la charité et aux oeuvres qui ont but de dévouement, de bienfaisance ou de religion. Nous regrettons vraiment de ne pouvoir rendre plus ample justice aux auteurs du bazar de Notre-Dame de la Victoire ; mais la faute n'en est pas à nous, mais au zèle qui a poussé la foule à nous fermer le passage."

M. Barthe ne blaguait pas en écrivant que le bazar était un grand succès. Il se termina le 27 juillet 1858. Le profit, toutes dépenses payées, s'élevait à la jolie somme de 581 louis.

Dans le "Canadien" du 4 août 1850, nous trouvons une lettre de remerciements de Mme Beaulieu, présidente du bazar :

"Je suis très heureuse, en ma qualité de présidente des dames préposées à la tenue du bazar de Notre-Dame de Lévis, d'avoir à remercier publiquement toutes les personnes bienveillantes et généreuses qui ont fait réussir

l'oeuvre au-delà de toutes nos espérances. Je dois remercier particulièrement, au nom des dames du comité, les bonnes demoiselles de Québec et de Notre-Dame de Lévis, qui ont bien voulu se faire les assistantes actives et intelligentes de ces dames.

"Dans l'état de pénurie générale où se trouvent Québec et la Pointe-Lévis, et malgré les inconvénients offerts par le mauvais temps, on peut dire que Dieu s'est plû à récompenser les efforts et la pieuse industrie des personnes qui ont mis l'oeuvre en marche et qui l'ont entourée de tant de soins et de dévouement."

Le comité des dames qui s'étaient occupées du bazar de 1858 était composé comme suit :

Madame Jean-Baptiste Beaulieu, présidente ;
Madame docteur Chaperon, vice-présidente ;
Madame Georges Couture, trésorière ;
Madame J.-E. Gelly, secrétaire ;

Mesdames docteur Guay, L. Poiré, Julien Chabot sr., Ths. Fraser, J. C. Ruel, Antoine Carrier, Léon Roy, Louis Fréchette, F. X. Lemieux, Louis Cloutier, F. X. Thompson, Joseph Bourassa, Frs. Bégin, Robert Demers, Antoine Lemieux, P. C. Dumontier, Jean Bourassa, Louis Carrier, Odule Foisy, Pierre Barras et Ed. Fraser.

LA FONDERIE SAINT-LAURENT

Ceux qui aujourd'hui passent sur la voie de l'Intercolonial, un peu en arrière de la résidence de M. Bonaventure Vézina, forgeron, rue Saint-Laurent, se doutent-ils qu'il a existé en cet endroit pendant plus de trente ans, une fonderie très prospère, qui donna le pain de chaque jour à plusieurs douzaines d'ouvriers ?

Nous comptons encore plusieurs ouvriers parmi nous qui ont travaillé à l'ancienne fonderie Saint-Laurent.

Nous avons justement sous la main une brochure publiée en 1873 qui nous donne des renseignements intéressants sur cette fonderie disparue.

"M. Saint-Laurent, y lisons-nous, a fondé en 1858 l'établissement qu'il a toujours exploité depuis. Cette fonderie est située sur la rue Saint-Laurent, dans le quartier du même nom, au No 2. Elle se compose d'une bâtisse en bois de 100 pieds de longueur sur 24 de profondeur, dont la moitié à deux étages, renfermant les forges et la fonderie, et d'une autre longueur sur 24 de profondeur, à trois étages, où

l'on prépare les patrons et les pièces en bois. Ces ateliers fournissent de l'ouvrage à une vingtaine d'hommes gagnant $9,360 par an. C'est là que se sont formés presque tous les ouvriers qui sont à la tête des établissements du même genre à Lévis.

"On confectionne, dans cet établissement, tous les ouvrages en fer et en fonte, pièces de mécaniques pour les moulins, engins, instruments aratoires, poêles, ustensiles de cuisine, etc., etc., avec une perfection admise par tous les connaisseurs. M. Saint-Laurent fabrique aussi tous les articles en cuivre et en alliage, avec un succès qui lui a valu une réputation bien méritée. Il est propriétaire du brevet d'invention de la fameuse turbine Rose-Wood, du brevet pour les scies à faisceau de Mulay.

"Ces scies, qui ne sont pas enchassées, et requièrent en conséquence une force motrice bien moins considérable, sont employées dans toutes les grandes scieries des Etats-Unis et du Canada. Elles fonctionnent admirablement et donnent la plus grande satisfaction à ceux qui les emploient.

"On parle aussi très avantageusement d'un "smoth mill' fabriqué par M Saint-Laurent, ainsi que de ses charrues, qui ont obtenu des

prix à plusieurs expositions et sont fort recherchées par nos cultivateurs. Elles sont légères, solides et font un excellent guéret.

Enfin, l'écrivain anonyme terminait sa note sur l'industrie de M. Saint-Laurent par les compliments suivants :

"Tout ce qui sort des ateliers de M. Saint-Laurent porte le cachet de la perfection. L'ouvrage est fait avec une élégance et une solidité qui ne sauraient être surpassées par les fabricants anglais et américains. Nous avons vu des outils—M. Saint-Laurent confectionne lui-même tous ses outils qui sont de véritables chefs-d'oeuvre de travail et d'invention. Quand on l'a visité, on s'explique facilement la réputation si bien méritée dont jouit ce bel établissement, dont le propriétaire est un des fondateurs et des bienfaiteurs de l'industrie à Lévis."

Hélas ! la fonderie de M. Saint-Laurent comme celle de MM. Carrier, Lainé & Cie, qui donnait tant d'espoir pour l'avenir de Lévis, n'existe plus que dans le souvenir reconnaissant des ouvriers qui y firent leur apprentissage et y travaillèrent. Le feu et la crise commerciale qui passèrent sur tout le district de Québec il y a déjà une quarantaine d'années

ruinèrent l'industrie que M. Saint-Laurent avait établi au prix de tant de sacrifices.

LEVIS LORS DE LA VISITE D'EDOUARD VII EN 1860

Lors de la visite d'Edouard VII au Canada en 1860, Lévis fit sa large part pour recevoir dignement le fils de la reine Victoria.

Le 18 août, vers les trois heures de l'après-midi, au moment où le vaisseau de guerre qui amenait le prince, jetait l'ancre devant Québec, une batterie de trois canons commandée par M. Lemoine et postée en face de l'église paroissiale, tirait une brillante salve.

Sa salve tirée, M. Lemoine fit placer ses artilleurs sur une seule ligne et leur fit pousser trois hourrahs en l'honneur du prince de Galles.

Le même jour, vers les huit heures de l'après-midi, on devait tirer un feu d'artifice des hauteurs de Lévis. Mais la pluie abondante qui tomba toute la soirée fit remettre ce feu d'artifice à un autre jour.

En dépit de la pluie cependant toutes ou presque toutes les maisons de Lévis furent illuminées en l'honneur de l'hôte illustre de Québec. Le collège et le couvent des Soeurs de la Charité se distinguèrent particulièrement dans cette illumination. Le feu d'artifice offert par les citoyens de Lévis eut lieu dans la soirée du 21 août.

Sur les propriétés de MM. Augustin Carrier et Edouard Roberge, en face même de la citadelle de Québec, on avait élevé, à deux cents pieds de distance l'un de l'autre, deux bastions sur lesquels se trouvaient dressées les différentes pièces composant le feu d'artifice.

Dans le "Canadien" du 3 septembre 1860, nous trouvons un compte-rendu enthousiaste de ce feu d'artifice.

"M. Lemoine, notre habile artificier, à 8 heures précises, mit le feu à un double télégraphe qui communiqua son étincelle à un nombre considérable de fusées volantes rangées sur les parapets de chacun des deux bastions lesquelles fusées partant de chaque côté décrivaient une parabole qui en se croisant dans les airs dessinaient un arc de triomphe ; en même temps qu'une trombe de gros calibre lancés du milieu, semait l'espace de mil-

liers d'étoiles qui se multipliaient en retombant, tandis que des chandelles romaines placées en batterie sur chaque bastion se répondaient et se croisaient des mosaïques disposées aussi en batterie se lançaient également de petites bombes qui éclataient et semblaient foudroyer leurs ennemis ; ensuite ce sont des bombes lancées de chaque fort, se croisant en l'air et formant en éclatant des tourbillons de feux, d'étoiles, serpentaux, etc.

"Puis l'obscurité la plus complète.

"Mais M. Lemoine vient d'apercevoir la splendide illumination qui décore la flotte du prince ; aussitôt, il fait approvisionner ses forts d'une grande quantité de bombes, fusées, etc., etc., et soudain chaque bastion s'illumine de plusieurs pots de feux de bangale de différentes couleurs, lesquels finissent par lancer une bombe qui donne le signal du combat ; chaque fort semble se multiplier, les feux tirés de chaque côté vont sans cesse croissant, lorsqu'une bombe lancée du bastion qu'occupe M. Lemoine met le feu au fort opposé, puis à une grande quantité de fusées de différents calibres représentant une poudrière qui éclate.

"Une égale quantité de feux, part simultanément de deux bastions, en même temps

qu'une bombe couvre le ciel d'étoiles aux couleurs les plus variées, et retombent lentement pour ne s'éteindre qu'à quelques pieds de la terre.

"A neuf heures et quart le feu d'artifice avait lancé au ciel ses dernières gerbes de feu ; un coup de canon devait l'annoncer à la foule ; M. Lemoine y suppléa par une bombe de gros calibre qui servit à deux fins, puisqu'elle alluma à côté de l'endroit d'où venait de se tirer le feu d'artifice et avec une vitesse extraordinaire un immense feu de joie représentant les lettres V V et A—Vivent Victoria et Albert—au grand mât en face de l'église où une grande quantité de fanaux étaient suspendus de chaque côté des chênes formant un A mesurant au moins 75 pieds de hauteur."

Le "Canadien" terminait son compte-rendu en disant :

"Assurément ce feu d'artifice mérite à M. Lemoine tous les éloges des citoyens de la Pointe-Lévy et lui assigne une place éminente parmi les artificiers de ce continent."

UN PROGRAMME ELECTORAL

En 1661, avaient lieu les élections générales pour l'Assemblée Législative du Bas-Canada. Dans le comté de Lévis les deux candidats en présence furent l'honorable M. François Lemieux, qui était député de Lévis depuis 1854, et le docteur Joseph-Goderic Blanchet. L'honorable M. Lemieux venait justement de se séparer du parti national et se présentait comme adversaire du gouvernement Cartier-Macdonald. Et, coïncidence curieuse, le docteur Blanchet qui, jusque-là avait appartenu au parti démocrate ou rouge, se ralliait franchement et sans restriction au "grand parti bas-canadien, représenté par le présent ministère."

Nous retrouvons dans un journal du temps le manifeste que le docteur Blanchet adressait "aux libres et indépendants électeurs du comté de Lévis."

On voit que la formule n'est pas d'hier !

"Ce n'est pas la première fois que je brigue vos suffrages, et vous n'avez pas non plus oublié les circonstances dans lesquelles je vous

invitais à me confier votre mandat. J'étais plus jeune alors que je le suis aujourd'hui. Depuis, j'ai pu réfléchir sérieusement sur la situation et les obligations du citoyen, et, en face de graves périls publics, j'ai compris que toute division, toute rancune et toute bannière de section devaient faire place à l'union entre tous les hommes, à quelque parti qu'ils aient appartenu, qui ont du coeur et qui aiment sincèrement leur pays.

"Je veux, pour ne plus m'en séparer, appartenir désormais au grand parti du Bas-Canada représenté par le ministère actuel. La franchise de cette solennelle déclaration—pénible jusqu'à un certain point à l'amour-propre, puisqu'elle est une admission que j'ai pu me tromper autrefois sur la chose publique—vous est une garantie pour l'avenir.

"Le changement, du reste, qui vient de s'opérer dans l'administration devrait être un motif suffisant de me déterminer à marcher dans le chemin que je viens d'indiquer, si le motif que je signalais il y a un instant ne devait pas peser d'un poids suffisant dans la conscience et dans le coeur de celui qui aspire aux honneurs de la vie publique et à celui d'un mandat de député.

"J'invite donc mes anciens amis et tous ceux qui sentent comme moi les dangers de la situation, à me donner leurs suffrages pour faire réussir avec moi la cause du Bas-Canada, car comme l'a dit un de nos hommes publics : "Dans l'union la force, et dans la force la victoire."

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

J. G. BLANCHET

Lévis, 26 juin 1861."

L'élection eut lieu les 5 et 6 juillet 1861, et se termina par la victoire de M. Blanchet. L'état des "polls" était comme suit :

Paroisses	Blanchet	Lemieux
Notre-Dame de Lévis	360	218
St-Joseph	168	147
St-Nicolas	89	128
St-Jean Chrysostôme	21	126
St-Romuald	110	57
St-Lambert	110	54
St-Henri	108	151
	966	881

La majorité de M. Blanchet fut donc de 85 voix.

LE VILLAGE DE QUEBEC-SUD

Dans un journal de 1861, nous trouvons l'annonce ou avis suivant :

"Avis est par le présent donné qu'application sera faite au Parlement, à la prochaine session, pour diviser la municipalité de Notre-Dame de la Victoire, afin de former un village devant être appelé "Québec-Sud", borné comme suit : de front, par le Saint-Laurent à la profondeur de quarante pieds à marée basse ; en arrière, en partie par le sommet de la côte et en partie par les limites sud des propriétés suivantes, appartenant à J. Davidson, ou ses représentants, James Tibbitts, Robert Sample, la Compagnie d'Entrepôts de Québec, H. N. Patton, Elizabeth A. Coxworthy, James Beckie, W. Price, W.-E. Price, D.-E. Price, John Lambly, et les propriétaires de la propriété du Domaine. A l'est, par la ligne nord-est de la propriété de Georges Couture, le nord-ouest de la côte Davidson ou de ses représentants. Au sud-ouest, par la ligne sud-ouest de la propriété du Domaine, par la ligne de division entre les paroisses de Notre-Dame

de la Victoire et de Saint-Romuald ; suivant la dite ligne jusqu'à la rivière Saint-Laurent, à une profondeur de quarante pieds à marée basse."

Le projet de loi pour incorporer le village de "Québec-Sud" fut présenté à l'Assemblée législative par M. Price. Il subit ses première et deuxième lectures, et en resta là.

Il est bien probable que l'adoption par l'Assemblée législative du projet de loi incorporant la ville de Lévis, le 16 mai 1861, lui donna le coup de grâce.

UN SOUVENIR GUERRIER

La guerre entre les états du Sud et ceux du Nord dans la république voisine en 1861-1862 avait réveillé l'esprit guerrier au Canada. On voulait mettre le pays à l'abri d'une invasion. Un peu partout on organisa des compagnies de cavalerie et d'infanterie.

A Lévis, ce fut le docteur J.-G. Blanchet, qui souffla l'ardeur guerrière aux jeunes gens.

Un dimanche, après la grand'messe, le doc-
eur Blanchet adressa la parole à la foule qui
ortait de l'église. Il rappela l'héroïsme de nos
ncêtres, nos devoirs envers la Couronne d'An-
leterre, etc., etc. Bref, en quelques jours, trois
ompagnies de milice étaient formées à Lévis.

Ces miliciens se mirent à pratiquer les exer-
ices militaires avec zèle et ardeur et, le 26
évrier 1862, ils subissaient leur première ins-
ection.

Le "Canadien" du 5 mars 1862 publiait
a correspondance suivante :

"Mercredi dernier (26 février), les trois
ompagnies volontaires que possède la ville de
évis furent passées en revue par le colonel
le Salaberry. Un canot pavoisé pour la cir-
onstance et conduit par des hommes de la
ompagnie No 2, avait été expédié pour trans-
orter le colonel à la Pointe-Lévis. Là, il fut
eçu par une députation de volontaires et une
ièce de canon tira quelques coups en son hon-
eur. Le lieu des exercices avait été décoré
vec un goût parfait. Arbres et pavillons de
outes sortes, rien n'avait été épargné ; et la
atisfaction de l'honorable visiteur fut égale
ux efforts qu'on avait faits pour le recevoir
lignement.

"De nouveaux coups de canon annonçèrent le commencement des exercices. La compagnie de cavalerie commandée par le capitaine Forrest, la Cie No 1, et la Cie No 2 firent successivement leurs évolutions et s'en acquittèrent avec un ordre surprenant, si l'on considère que ce n'est que depuis quelque temps qu'ils ont réussi à se procurer un sergent instructeur qu'ils paient de leurs propres deniers.

"Les exercices terminés, M. Laurent Lemieux prit la parole au nom des volontaires et dans un compliment où il intercala heureusement le nom du héros de Châteauguay, il remercia son fils de sa gracieuse visite.

"Le colonel de Salaberry répondit chaleureusement et son allocution fut accueillie par des bravos enthousiastes.

"Il fut ensuite conduit par les trois compagnies jusqu'à la demeure du colonel Dallaire où il devait passer la nuit.

"Le bruit du canon retentit encore sur son passage, et le colonel se retira enchanté de sa réception."

Cette correspondance est signée L. H. F.

L. H. F. c'est Louis-Honoré Fréchette.

LE MAJOR DE BRIGADE DE BELLEFEUILLE

En janvier 1864, le gouvernement Macdonald-Dorion destituait le major de Bellefeuille de sa charge de major de brigade des divisions régimentaires de Lévis, Lotbinière, Dorchester, Mégantic et Beauce.

On prétendit dans le temps que le major de brigade de Bellefeuille était destitué tout simplement parce qu'il était le parent de MM. Harwood et Taschereau, députés et adversaires du gouvernement. La chose fut même affirmée par un correspondant de la "Minerve", dans les premiers jours de février 1864.

Le major de Bellefeuille était très populaire à Lévis. Les officiers du 17ème bataillon adoptèrent même à cette occasion des résolutions qui, aujourd'hui, seraient regardées comme des actes d'indisciplines.

C'est le 4 février 1864 que ces résolutions furent adoptées. Etaient présents à cette réunion le lieutenant-colonel Blanchet, M. P. P., le major Patton, jr., les capitaines Nadeau, Thompson et Haughton, les lieutenants Welsh, Smith, l'adjudant Verreault, et plusieurs sous-officiers.

Ces résolutions se lisaient comme suit :

" Proposé par le capitaine Thompson, appuyé par le capitaine Haughton : Que les officiers et sous-officiers du 17e bataillon de la milice d'infanterie volontaire de Lévis regrettent d'apprendre la destitution arbitraire du major de brigade de Bellefeuille, sous prétexte d'économie ; et que tout en sympathisant avec lui ils condamnent énergiquement une telle mesure comme devant faire tort à l'organisation et à l'efficacité de la force du 3e district militaire.

" Proposé par le capitaine Nadeau, appuyé par l'enseigne Chabot, Que l'expression du plus profond attachement, de la reconnaissance et de l'estime des officiers du 17ème bataillon de la milice de l'infanterie volontaire de Lévis soit par le présent offerte au major de Bellefeuille pour la grande bienveillance et la considération qu'il leur a toujours témoignées et pour son habileté et ses connaissances militaires dans l'organisation du bataillon, qui a été amené à un tel degré d'efficacité qu'il a su mériter les remerciements du major-général Lindsay, et que cette assemblée croit à l'unanimité que c'est grâce à ses persévérants efforts et à son tact en présence des difficultés que le 17e bataillon a été organisé.

" Proposé par le major Patton, appuyé par le capitaine Haughton : Qu'en vue du départ de notre très estimé major de brigade, cette assemblée est unanimement d'opinion que pour lui témoigner notre respect, une marque d'estime lui soit présentée et qu'à cette fin un comité soit par le présent nommé et composé des capitaines Thompson, Haughton, et du moteur, afin de recueillir des souscriptions dans ce but. "

Le major de Bellefeuille n'était pas le premier venu. Descendant d'une vieille famille canadienne-française, les Lefebvre de Bellefeuille, il avait fait ses premières armes dans l'armée française. Il s'était distingué en Kabylie et en Crimée. Il avait ensuite obtenu une commission de l'armée anglaise et il était à la veille d'avoir une bonne promotion lorsqu'on l'avait fait revenir au Canada pour accepter la charge de major de brigade.

LES TROIS FORTS DE LEVIS

Quels sont les lévisiens qui n'ont pas visité ou tout au moins examiné de près les forts No 1, No 2, et No 3 élevés sur les hauteurs

de Lévis, l'un dans Saint-Joseph, l'autre en arrière de Lévis et le troisième dans Saint David de Lauberivière.

Beaucoup sont sous l'impression que ces fortifications remontent à 1837-38. Erreur.

En 1863, il y eut plusieurs frictions entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Dès le printemps de 1864, le colonel Jarvis, officier des Ingénieurs Royaux, accompagné de plusieurs officiers, sous-officiers et soldats, vint au Canada afin de suggérer un système de défense à employer en cas de guerre avec les Etats-Unis.

EN 1775, les Américains s'étaient rendus à Québec par la vallée de la Chaudière. Les Ingénieurs Royaux examinèrent tout de suite les environs de Lévis afin de leur fermer le passage.

Le 13 juin 1864, le Conseil de la ville de Lévis adoptait la résolution suivante :

" Résolu : Qu'il soit fait mention dans le livre des délibérations du Conseil des noms des Ingénieurs Royaux arrivés le 14 mai sur le steamer " Belgian ", et qui sont employés à faire des explorations dans les environs de Lévis pour y élever une forteresse ; lieutenant, H S. Sitwell ; sergent, Thomas Watson ; caporaux, William Hannah, Alfred Ded-

nan ; soldats, John Brophy, George Dallas, John Dougherty, Patrick Dougherty, Edward Elliot, James Kay, Daniel Noble, Charles Sweeney, Joseph Smith, Edward Waselt, Charles Gibbon. "

De retour en Angleterre, le colonel Jarvis fit son rapport au gouvernement impérial. Il recommandait de dépenser 200,000 louis sterling pour les défenses de Québec ; 443,000 louis sterling pour l'érection de forts à Montréal et 600,000 louis sterling pour fortifications à Kingston, Toronto et Hamilton, dans le Haut-Canada. Il suggérait aussi de ne pas réduire le nombre des troupes anglaises stationnées au Canada.

Le gouvernement accepta une partie des suggestions du colonel Jarvis. Ainsi il décida la construction de trois forts à Lévis.

Le fort No. 1, celui de Saint-Joseph de Lévis, fut commencé en 1865.

Dans le " Canadien " du 31 mai 1865, nous lisons :

" Le département de la guerre a fait l'achat de deux lots de terre situés à l'est de et près de l'église Saint-Joseph de Lévis, l'un de M. le notaire Guay, et l'autre de M. Sanson. Des travaux d'abattis ont déjà été commencés sur ces lots de terre qui sont destinés à ser

vir comme lieu de campement pour les soldats.

" La propriété de M. Simmons qui se trouve dans l'endroit le plus élevé à l'ouest de la ville de Lévis, connue sous le nom de Ville-Marie, et qui est située près de la résidence du colonel Dallaire, a aussi été achetée par le département de la guerre. Cette magnifique propriété, qui a été payée $8,400, doit servir de résidence aux officiers de la garnison.

" Actuellement le département de la guerre est en voie d'acheter une lisière de terrain de cinq arpents de largeur sur une longueur de près de trois milles, embrassant toute l'étendue qui se trouve entre l'église Saint-Joseph et la partie ouest de la ville de Lévis, vis-à-vis la citadelle de Québec.

" Sur tout le parcours de cette lisière on devra ériger des fortifications dans lesquelles se trouveront un grand nombre de casemates.

" Ainsi la ville de Lévis est donc à la veille de compter au nombre des villes les mieux fortifiées, comme elle est déjà une des mieux situées ; car si Québec est le Gibraltar 2, par son site et ses fortifications, Lévis va certainement devenir le Gibraltar 3. "

Le 21 juin 1865, le " Canadien " disait :

" Les propriétaires des terrains requis par l'Ordonnance pour la construction des nouvelles défenses à Lévis viennent d'être notifiés de la prise de possession de ces propriétés par le gouvernement militaire. On sait que les lots de terre ainsi occupés s'étendent depuis l'anse de Patton jusque dans le voisinage de la rivière Etchemin, les fortifications qu'on se propose d'y ériger couvriront non seulement la cité et la citadelle, mais encore le port tout entier. Le prix offert aux propriétaires des terrains en question est de $40 l'arpent ; si ceux-ci ne l'acceptent pas d'ici à 14 jours, l'affaire sera alors soumise à des arbitres.

" Les propriétaires sont unanimes à déclarer ces offres tout à fait insuffisantes. Nous croyons, pour notre part, qu'ils ont droit d'exiger bien davantage et nous espérons que le gouvernement reviendra sur sa décision. Il est parfaitement absurde d'offrir le même prix pour des propriétés d'une valeur inégale. C'est l'arbitraire. "

Dans le " Canadien " du 24 juillet 1865, nous disons :

" Le contrat pour la construction des fortifications à Lévis a été donné à MM. Wor-

thington et frères, architectes, de Toronto, par le département des Ingénieurs Royaux. Ces entrepreneurs sont arrivés ici et vont commencer sans délai les travaux. Les troupes stationnées à Lévis seront employées sur une section ; mais l'on aura besoin d'un grand nombre de journaliers et de tailleurs de pierre. Les Canadiens-Français, d'après ce qui se passe, seront loin d'être favorisés dans ces travaux de fortifications. Mais si jamais, malheureusement, il fallait défendre devant l'ennemi ces places en voie d'être fortifiées, alors sans doute, on accorderait cette faveur aux Canadiens-Français, ou du moins on serait bien aise d'avoir leur appui. Qu'en pense le département des Ingénieurs Royaux ? "

Le 31 juillet 1865, le " Canadien " disait encore :

" MM. G. et J. Worthington, entrepreneurs des fortifications à Lévis, ont besoin de plusieurs ouvriers pour travailler aux excavations de terre et de rochers à Lévis. Ces messieurs nous ont donné l'assurance, samedi, qu'ils employeraient aux travaux des fortifications tous les ouvriers qu'ils trouveront propres à ce genre d'ouvrage, sans distinction d'origine; et que déjà ils employaient un grand nombre

de Canadiens-Français. Très bien ! et nous en félicitons les MM. Worthington contre lesquels nous n'avons rien dit parcequ'ils n'étaient qu'entrepreneurs ; mais d'un autre côté cela ne change rien à ce que nous avons avancé. De sorte que nous maintenons encore aujourd'hui que le Département des Ingénieurs Royaux a agi de la manière la plus injuste envers les CanadiensFrançais, en ne s'adressant qu'à des entrepreneurs d'une autre origine pour donner les travaux d'une si grande importance que ceux des fortifications de Lévis. "

Les trois forts de Lévis sont reliés par une suite de fortifications en terre parallèles à la crête des hauteurs.

Ces forts qui ont coûté des sommes folles ne résisteraient pas un quart d'heure à l'artillerie de marine actuelle.

INTERESSANT TABLEAU

Nous avons sous les yeux en ce moment un tableau indiquant toutes les maisons en construction à Lévis en 1864 avec le nombre d'étages de chacune, les matériaux employés et le prix approximatif.

La construction avait été exceptionnellement active à Lévis en 1864. On était alors dans les " bonnes années ", et les citoyens en profitaient pour se donner des " chez-soi ".

Quartier Notre-Dame

J.-G. Gagnon (maison de M. Etienne Samson), 2 étages, en pierre et brique, prix $4,000.

Antoine Pampalon (maison de feu M. Charles Darveau), 2 étages, en brique, $3,600.

François Létourneau, (ancienne maison de l'abbé de Gaspé, 2 étages, en bois, $3,200.

Thomas Whitty (maison de Joseph Couture), 2 étages, en brique, $4,800.

J. B. Therriault, (maison de la succession Lagueux,), 2 étages, en brique, $3,200.

Omer Bernier, 2 étages, en brique, $2,000.

G.-Léonard Ramsay, 2 étages, en bois $2,000

Richard Downes, 2 étages, en bois, $1,600.

L. Proulx, (manufacture de Limes, Côte du Passage), 4 étages, en briques, $18,000.

L. J. A. Bernier (maison de M. Alphonse Bernier,) 2 étages, en brique, $2,000.

Jos. Bédard, 2 étages, en bois, $600.

H. Lamontagne, (maison de M. Eusèbe Belleau), 2 étages, en bois, $1,200.

B. Filteau, 1 étage, en bois, $600.

Hubert Carrier, 1 étage, en bois, $800.
Etienne Guenette, 1 étage, en bois, $600.
Rigobert Guenette, 1 étage, en bois, $600.
L. Rousseau, 1 étage, en bois, $600.
Jos. Carrier, 2 étages, en bois, $800.
Ed. Brochu, 2 étages, en bois, $600.
Michel Guillet, 1 étage, en bois, $400.
Robert Jeffrey, 1 étage, en bois, $800.

Quartier Lauzon

Thimolaus Beaulieu, 2 étages, en brique, $2.800.
S. Thompson, 2 étages, en brique, $1,400.
Henri Verreault, 2 étages, en brique, $800.
Magloire Dussault, 2 étages, en bois, $800.
Modeste Thibodeau, 2 étages, en bois, $600.
Léon Rousseau, 2 étages, en bois, $600.
Veuve J. Couture, 2 étages, en bois, $400.
B. Huot dit St-Laurent, Fonderie.

Quartier St-Laurent

Robert Sample, 2 étages, en bois, $2,000.
Robert Sample, 2 étages, en bois, $1.000.
George King, 2 étages, en bois, $1,400.
Damase Moreau, 2 étages, en bois, $600.
F. X. Vachon, 2 étages, en bois, $400.
Didace Lapointe, 1 étage, en bois, $700.

LA VILLE DE LEVIS EN 1864

Nous trouvons dans un journal de Québec, à la date du 6 juin 1864, un tableau enthousiaste des progrès que la ville de Lévis avait fait depuis son incorporation en 1861.

Le journaliste se laissait emporter par l'enthousiasme et déclarait au cours de son article, qu'avant dix ans Lévis serait placée avec avantage au nombre des grandes villes du Canada. Hélas ! sa prédiction ne s'est pas réalisée, loin de là.

Nous extrayons de l'article en question les données suivantes ; elles intéresseront certainement les Lévisiens.

"Le commerce est avantageusement représenté à Lévis par les maisons commerciales de MM. Georges et Edouard Couture, de M. Antoine Carrier, de MM. I. Proulx et Grenier, de M. P.-C. Dumontier, de MM. Marois & fils, (père de Mgr Marois), de M. André Brochu, de MM. J. Bazin & Frères, de M. P.-C. Hamel, de MM. Louis Bégin & Fils, etc., etc.

"Cette ville a l'avantage de posséder un magnifique collège, pour les garçons, en pierre, ayant trois étages, plus un rez-de-chaussée.

Ce collège est divisé en huit classes où environ 200 élèves reçoivent une haute éducation. Le directeur de cette maison d'enseignement est le Rév. M. D. Gonthier, et le procureur, le Rév. M. F. Dumontier.

"Cette ville a encore l'avantage de posséder une autre maison d'enseignement non moins importante, le couvent de Notre-Dame de Toute-Grâce, sous la direction des Soeurs de la Charité. Cette bâtisse, en brique blanche, a trois étages. Le couvent compte cinq classes fréquentées par 175 élèves.

"Sept cents enfants environ reçoivent en outre l'enseignement primaire dans les écoles communes de Lévis.

"La ville possède aussi une bibliothèque paroissiale contenant environ 4,000 volumes.

"Quant à l'église de Lévis, il suffit de dire que ce beau monument religieux est mis au rang de nos plus belles églises du Bas-Canada. Elle est assez vaste pour contenir cinq mille personnes.

"On compte dans la ville de Lévis quatre médecins, les docteurs Blanchet, Guay, Goulet et Lamontagne.

"Deux avocats résident à Lévis, MM. L.-J.-A. Bernier et Félix Fortier. Ce dernier est

agent des terres de la couronne pour la seigneurie de Lauzon.

On compte aussi trois notaires, MM. Léon Roy, Flavien Roy et Albert Beaulieu.

Le "Canadien" nommait ensuite tous les propriétaires de bateaux à vapeur résidants à Lévis, soit MM. Pierre Barras, Georges Couture, Tibbits, Théodule Foisy, Julien Chabot, Louis Nadeau, Samson, Bégin, A. Lemieux, Chs Bourget, Pierre Bourget, Isidore Bégin, F. Bégin, J.-B. Beaulieu, George Davie, etc., etc.

"Lévis compte quatre chantiers de navires, celui de MM. Charland et Marquis, celui de M. Brunelle, celui de M. George Davie et celui de M. Russell.

"Plusieurs quais ont été construits depuis l'année dernière et plusieurs autres sont aussi en voie de l'être. Bientôt on va commencer la construction d'un quai qui devra servir comme marché devant la nouvelle halle. Ce quai s'avancera de 60 pieds dans le fleuve et sa largeur mesurera au moins 150 pieds.

"La nouvelle halle, dont les fondations sont déjà très avancées, aura deux étages, et sera en brique ; sa longueur est de 103 pieds et sa largeur de 43. M. Patry est l'architecte de cet

édifice, et MM. E. Hallé, Etienne Couture et M. Moffet en sont les entrepreneurs.

Le "Canadien" terminait son article en disant :

"Avant quelques années, Saint-Joseph sera réuni à Lévis, qui alors sera devenue une cité capable de lutter noblement avec la ville de Québec sa digne rivale."

Plus d'un demi siècle s'est écoulé depuis, et cette prédiction ne s'est pas encore réalisée.

LE PREMIER HOTEL DE VILLE DE LEVIS

La première séance du Conseil municipal de la ville de Lévis eut lieu le 6 août 1861, dans la maison du notaire Léon Roy, rue Wolfe. Cette maison a été remplacée, il y a une vingtaine d'années, par la maison à deux logements, propriété de MM. Ernest Roy et Adjutor Roy.

Le Conseil siégea ainsi pendant quelques années. Mais la ville prenait tous les jours de l'importance. Les bureaux du Conseil n'étaient plus convenables et la salle de délibérations de nos édiles était trop petite pour rece-

voir le public désireux d'assister à leurs délibérations. En 1864, on décida de construire une halle dont l'étage supérieur servirait de salle de délibérations pour le Conseil, de bureaux pour le maire et le secrétaire-trésorier et de salle de théâtre.

A la séance du 18 avril 1864, on décida de bâtir cette halle à l'ouest du quai Lauzon, à une couple de cent pieds de la rue Commerciale.

Les travaux de construction furent commencés dans le même été.

La première séance du Conseil municipal dans la Halle eut lieu le 9 janvier 1865. Etaient présents à cette séance le maire Louis Carrier et les conseillers Jean-Baptiste Beaulieu, Louis Bégin, F. X. Lemieux, Charles Cauchy, H. John Clark, Louis Cloutier, Jacques Jobin, Théodule Foisy et Jean Côté.

A cette séance, la résolution suivante fut adoptée, sur la proposition de M. Jacques Jobin, appuyé par M. Louis Cloutier :

" Que ce conseil se fait un devoir et en même temps un plaisir de saisir l'occasion de sa première séance, dans la salle de la nouvelle halle, pour nommer un comité, composé de J.-Bte Beaulieu, Louis Cloutier et Jacques Jobin, qui aura pour mission de prier son

honneur le maire de bien vouloir se prêter à faire peindre son portrait aux frais de cette corporation et que ce conseil désire orner la salle de ses séances de cette peinture comme faible marque de reconnaissance de ce conseil et qu'il a acquis à juste titre des citoyens de cette ville et en mémoire de son assiduité à assister aux séances du conseil, et de la conduite sage avec laquelle il a présidé aux affaires de cette corporation depuis son existence. "

L'inauguration de la salle de théâtre de la Halle eut lieu le 13 février 1865. La Société Musicale des Amateurs de St-Jean, de Québec, y donna un grand concert vocal et instrumental sous la direction de M. Damis Paul.

Le programme de cette séance intéressera peut-être le lecteur :

1.—Ouverture de Guillaume Tell, duo pour piano, exécuté par M. D. Paul et son fils.

2.—Couplets du tambour de l'opéra du Val d'Andore, solo et choeur.

3.—L'accordeur de piano, chanson comique.

4.—Les pêcheurs de l'Adriatique, grand choeur de L. de Rillé, solo par M. Elzéar Déry.

5.—Les gardes de la reine, de Ambroise

Thomas, quatuor, par MM. P.-P. Plamondon, L. Leclerc, Ep. Dugal et Alf. Leclerc.

6.—Duo pour violon et piano, par M. D. Paul, accompagné par Léopold Paul.

7.—Le propriétaire, chanson comique, chantée par M. Napoléon Mercier.

8.—L'Andalouse, chantée par L.-H. Fréchette.

9.—Le départ du régiment pour la frontière, de L. de Rillé, grand choeur.

10.—Christophe Colomb, trio, par MM. P. Plamondon, L. Leclerc et Alf. Leclerc.

11.—La Saint-Hubert, de L. de Rillé, choeur de chasse.

12.—La cascade, piano, par D. Paul.

13.—" C'est ma fille ", chanson comique, par M. Napoléon Mercier.

14.—" France ", de Ambroise Thomas, quatuor, par M. P. Plamandon, L. Leclerc, Ep. Dugal et Alf. Leclerc.

15.—Invocation religieuse de O. Commettant piano, par M. Léopold Paul.

16.—" Les buveurs " de L. de Rillé, choeur bachique.

17.—God Save the Queen.

La halle mesurait 100 pieds de longueur par 46 pieds de largeur. Elle était en brique et à deux étages. Le premier étage était di-

visé en 17 étaux pour bouchers. A chaque extrémité de la halle, on avait pratiqué un escalier conduisant au second étage.

Ce second étage était divisé comme suit. Une salle de 60 pieds par 40 pour les réunions publiques, les concerts, les soirées dramatiques, les conférences, etc. La salle du Conseil, où se tenaient les réunions des conseillers, mesurait 40 pieds par 30 laissant de chaque côté un espace où le public était admis.

A l'extrémité de la bâtisse se trouvaient deux bureaux, celui du maire et celui du secrétaire-trésorier.

Les plans de la halle avaient été faits par l'architecte Michel Patry, de Québec. Les entrepreneurs étaient MM. Edouard Hallé et Germain Hallé. Elle coûta $7,400.

Notre premier hôtel de ville existe toujours. C'est la gare actuelle de l'Intercolonial.

LE VOYAGE DE MGR DEZIEL EN EUROPE

En 1865, M. le curé Déziel qui, depuis qu'il exerçait le ministère, ne s'était jamais donné une journée de repos, demandait au climat d'Europe le rétablissement de sa santé.

Il s'embarquait le 5 août à bord du " Peruvian ", en compagnie de M. l'abbé Chandonnet, de l'Université Laval, et du R. P. Pelletier, Jésuite.

Le jour de son départ, l'Union St-Joseph de Notre-Dame de Lévis et l'Union St-Joseph de Lévis se rendirent au presbytère, musique en tête, et présentèrent une adresse à M. Déziel.

Le curé de Lévis fut ensuite conduit à bord du " Peruvian " dans un bateau à vapeur loué spécialement pour cet objet. Grand nombre de citoyens de Lévis et les deux compagnies de milice de la ville accompagnèrent leur pasteur jusqu'au steamer.

M. Louis Carrier, maire de Lévis, le docteur Blanchet, député de Lévis, et plusieurs des premiers citoyens de Lévis, reconduisirent le curé dans un remorqueur jusqu'à Berthier.

Nous avons été assez heureux pour mettre la main sur un petit cahier qui contient les notes prises au fil de la plume par Mgr Déziel au cours de son voyage en Europe.

Ces notes ne nous disent rien de nouveau. Seulement elles nous permettent de suivre assez exactement l'itinéraire du curé Déziel en Europe. C'est la raison qui nous les fait publier ici :

" 15 août 1865. — Londonnery, à 8 heures du matin, 2,000 âmes. Elle est entourée de splendides coteaux couverts de cottages, d'arbres et de belles récoltes. Très beau coup d'oeil.

" Partis à 10 heures pour Dublin.

" Nous arrivons à Dublin à 6 heures du soir, et nous logeons à l'hôtel Welsh, Nos 20 et 21.

" 15 août 1865. — Nous avons aujourd'hui vu Mgr l'archevêque Collen. Il nous a reçus avec beaucoup de politesse. C'est un vieillard de 60 et quelques années, mais qui a l'air encore bien vert. De là, nous sommes allés visiter l'église cathédrale. A notre grande surprise, nous n'avons trouvé qu'une église bien commune. Nous avions vu dans notre " Guide " que cette église avait coûté plus de 100,000 louis. Nous devions donc nous attendre à trouver quelque chose de remarquable. Le portail est simplement orné d'une colonnade qui supporte un fronton qui lui-même est surmonté d'une immense statue. L'intérieur ne vaut pas mieux.

" Les autres églises ne valent pas la peine d'être mentionnées. Il n'y a vraiment aucun monument remarquable dans cette ville si

considérable. Le Stephen Green est une belle place de promenade.

" 15 août. — A 11 heures du matin, nous arrivons à l'Exposition. Le palais de cristal, où elle se tient, est assez élégant. Il y a en arrière un beau jardin traversé en divers sens par de grandes allées. Les espaces qui se trouvent entre ces allées sont parsemées de fleurs artistiquement placées. On y trouve aussi deux jets d'eau. Le tout forme un assez beau coup d'oeil. La vue de tous les objets contenus dans le palais nous donne une idée assez juste de l'industrie et de la richesse des diverses nations. L'Angleterre s'y distingue entre toutes par les machines ; la France par le fini et le goût dans les divers objets d'art qu'elle y a envoyés. Il s'y trouve aussi des richesses immenses. On y remarque un grand nombre de statues presque toutes dues au ciseau italien. Il y en a plusieurs qui sont très remarquables.

" Dans la journée du 15, nous avons parcouru les divers départements des machines, de l'orfèvrerie, etc., etc.

" Le lendemain, 16 août, nous avons examiné en détail les diverses galeries de tableaux. Les galeries italiennes et françaises l'emportent sur toutes les autres. Ces deux

galeries renferment de très belles peintures. Il y en a même de très remarquables. La galerie espagnole contient quelques beaux tableaux. Les Anglais ne peuvent lutter avec les autres.

. . . . . .

" Nous avons ensuite visité le cimetière catholique de Dublin. Il renferme un grand nombre de monuments dont quelques-uns sont remarquables. C'est dans ce cimetière que se trouve le tombeau d'O'Connell. Il repose dans un caveau fermé par une grille.

. . . . . .

" Tout près du cimetière se trouve le jardin botanique. Il est très étendu et renferme beaucoup de plantes étrangères.

" Le jardin zoologique ne contient pas d'animaux bien rares.

" Phenix Park a 1700 acres en superficie.

" Le 18 août, à 8 heures, nous laissons Dublin pour nous rendre à Limerick par la voie ferrée. Tout l'espace qui se trouve entre ces deux villes est très mal cultivé. Les lords ont chassé leurs fermiers, il y a quelques années, et aujourd'hui ils laissent presque toutes leurs terres en pacage.

" Nous arrivons vers deux heures à Limerick. Nous prenons une voiture et faisons le

tour de la ville. Aucun monument digne d'attention. A 4 heures, nous entrons dans un hôtel pour diner. Diner très maigre que nous payâmes très cher.

" A cinq heures, nous prenons le train pour Killarney où nous arrivons à dix heures.

" Le lendemain, 19 août, nous allons en excursion sur les lacs de Killarney. C'est une suite de lacs encadrés dans des montagnes très pittoresques.

" A cinq heures, nous allons faire visite à Mgr David. C'est un des hommes les plus connus de l'Irlande. Il est très éloquent. Le soir, nous faisons visite aux Pères Récollets. Ils ne sont que cinq et nous reçoivent très bien.

" Le dimanche, M. l'abbé Laliberté et moi allons dire nos messes dans leur chapelle. Le même jour, à 3 heures de l'après-midi, nous assistions aux vêpres dans la même chapelle. J'eus l'honneur de les chanter solennellement, ayant le supérieur pour diacre et un autre père pour sous-diacre.

" Le lendemain, 21, après avoir dit la messe chez les mêmes Pères, nous partons pour Cork.

" Cork est une jolie ville traversée par la rivière Lee, et assez bien bâtie. La haute vil-

le est bâtie en amphithéâtre. Nous la visitâmes à la hâte en compagnie du jeune (Joson) Perreault. Parmi ses monuments les plus remarquables sont l'église cathédrale et la chapelle des Pères de Saint-Vincent. Elles sont gothiques. Le même jour, M. Perreault nous laisse pour Glasgow. Après son départ, nous allâmes visiter le vieux château de Blarney, qui se trouve à environ 5 milles de Cork. Ancien château-fort pris par Cromwell. Une ancienne tradition veut que le protecteur ait brisé une pierre d'une des tourelles de ce château. On la conserve avec respect. C'est une tradition chez eux qu'une personne qui baise cette pierre est heureuse le reste de ses jours. Une vieille Irlandaise, qui a l'air d'une sorcière, vint la clef à la main pour nous ouvrir la porte de la tour. Après avoir payé à la vieille la somme d'un schelling, il nous fallut nous soumettre à la cérémonie du baiser de la pierre. Elle y tenait fortement. Mes deux compagnons s'y soumirent volontiers et donnèrent le baiser à la pierre vénérée au grand contentement de la vieille. Quant à moi, en vrai hypocrite, je me contentai d'en faire le tour.

" Nous montâmes ensuite dans la tour. Elle nous donne une excellente idée de ce genre

de fortifications. Dès que nous fûmes descendus, M. l'abbé Chandonnet demanda à la vieille de lui permettre de détacher un morceau de la pierre précieuse. La vieille répondit d'abord avec une grande indignation, puis elle s'adoucit peu à peu. A la fin, un schelling eut raison de tous ses scrupules.

" Nous nous trouvions donc en possession d'un morceau de la pierre de Blarney, et nous pourrons rendre nos amis heureux pour la vie en le leur faisant baiser à notre tour.

" Après cet exploit, nous retournâmes à notre hôtel, d'où nous partîmes le lendemain pour nous rendre à la gare du chemin de fer qui devait nous conduire au vapeur qui fait la traversée entre l'Irlande et l'Angleterre.

" Ce vapeur était très beau et assez grand, et nous y aurions été très bien, si nous n'eussions pas eu pour compagnons des boeufs, des moutons et des cochons. Le pont en était couvert. Ces bestiaux répandaient dans tout le vaisseau une odeur désagréable.

" Néanmoins notre traversée fut très heureuse. Très peu de vent.

" Le lendemain, 23, nous entrions à Bristol par une pluie battante.

" Nous arrivâmes à Londres dans l'après-midi. Après avoir fait notre toilette, nous

allâmes chez M. Toupel, prêtre de l'église française, auquel j'étais recommandé par M. le grand-vicaire Cazeau. Il nous reçut très poliment, mais il ne put nous permettre de dire la messe dans l'église française, parcequ'il n'y a qu'un seul autel. Il nous donna une lettre pour M. Hunt, curé de l'église paroissiale. Ce dernier nous permit volontiers de dire la messe chez lui. Nous usâmes de cette permission tout le temps de notre séjour à Londres.

Le journal de Mgr Déziel parle ensuite de son séjour en France.

" Le 15 septembre, nous arrivions à Lyon.

" Le dimanche, à 4 heures, nous assistons à un salut à la chapelle de Fourvières.

" Le 17, je dis la messe à l'autel de la Sainte-Vierge. Après l'action de grâces, nous visitons le couvent des Soeurs de Jésus-Marie.

" Le 19, messe à l'autel de sainte Philomène. Le même jour, M. Chandonnet part pour Paris. Je retourne à Lyon.

" Le 20 septembre, j'arrive à Vichy, où je suis demeuré 25 jours. J'en suis parti le 17 octobre pour Lyon. MM. Laliberté et Chandonnet, vinrent m'y rejoindre le 20.

" Le 21, nous partons ensemble pour la Grande Chartreuse, où nous arrivons le len-

demain au midi, après avoir dit la messe le matin à Saint-Laurent du Pont.

" Nous repartons de la Grande Chartreuse le 25 pour Chambéry, où nous nous rendons en diligence.

" Le 26, nous laissons Chambéry pour l'Italie. Nous traversons le Mont Cenis pendant la nuit.

" Nous passons par Suse, Turin, Milan, (où je dis la messe sur le tombeau de saint Charles Borromée), le lac Majeur, Sento, Luino, Lugans, Bergame, Venise, Padoue, Bologne, Lorette, etc.

" Le 10 novembre au matin, nous arrivons à Rome.

C'est là toutes les notes de Mgr Déziel sur son voyage en Europe.

M. le curé Déziel revint dans sa chère paroisse le 9 juillet 1866.

Le " Courrier du Canada " du surlendemain rendait ainsi compte de son arrivée au milieu de ses ouailles :

" Le Révérend M. Déziel, curé de Notre-Dame de Lévis, est arrivé lundi soir, de retour d'un voyage en Europe. Son arrivée a été saluée par les plus grandes démonstrations de joie et d'affection de la part de ses paroissiens et de tous les citoyens de Lévis en général.

A la nouvelle de sa venue, environ 5,000 personnes se sont rassemblées auprès de la gare et dans les rues par où le bien-aimé pasteur devait passer. Un corps de musique a exécuté des airs brillants ; une grande illumination répandait sur toute la ville de Lévis l'éclat et la solennité d'une grande fête ; des feux de joie, des fusées sillonnaient les airs. Cette réjouissance publique témoigne de l'estime, de l'affection et de la reconnaissance que les citoyens de Lévis portent à leur digne et vénéré pasteur, et c'est sans doute une consolation pour un curé de se voir ainsi entouré des respects et de l'amour de ses paroissiens. "

LE CORPS DE SAINT VALERE DANS L'EGLISE DE LEVIS

Depuis quand le corps de saint Valère est-il exposé à la vénération des paroissiens de Notre-Dame de Lévis ?

C'est le 12 mars 1866, lors de son passage à Rome, que M. le curé Déziel obtint le corps de saint Valère de M. l'abbé Pietro Lossi qui, lui-même, l'avait obtenu du chanoine André Belli.

Cette précieuse relique avait été exhumée du cimetière Saint-Cyriac, sur la voie Tiburtine, le 24 mars 1841.

Les fêtes d'installation du saint martyr, sous l'autel sainte Anne, eurent lieu le 20 décembre 1866.

M. l'abbé Pietro Lossi compléta son don à Mgr Déziel en lui donnant l'authentique suivant :

" Prié par l'illustrissime et Trsè Révérend monsieur Joseph-David Déziel, curé de la vénérable église de Notre-Dame de la Victoire de la ville de Lévis, au diocèse de Québec, en Canada, par l'intermédiaire de l'illustrissime M. Etienne Colonna, expéditionnaire apostolique et son chargé d'affaires, de le gratifier du corps d'un saint que je possédais chez moi, dans ma chapelle privée, afin de l'exposer à la vénération publique dans la dite église paroissiale.

" Pour la plus grande gloire du dit saint et pour d'altres fins encore meilleures, j'agréai cette pieuse demande, et, par la présente, je déclare lui avoir donné, et pour toujours, et par lui à la dite église, je donne le corps de saint Valère, martyr, de son nom propre, corps que me donna l'illustrissime et révérendissime

chanoine D.-André Belli, d'illustre mémoire, mon tendre ami.

" Ce corps, c'est-à-dire, ce reste de peu d'os et de cendre, avec quelques dents, fut retiré, sous le cardinal de la Porte, d'illustre mémoire, alors cardinal-vicaire, du cimetière Saint-Cyriaque, sur la voie Tiburtine, le 24 mars 1841, avec le petit verre teint du sang du dit martyr, ainsi que l'inscription ainsi gravée dans la chaux " Valerius ", telle qu'elle apparaît dans l'" Authentique " (Livre des certificats) de la Garde des Saintes Reliques, tome III, page 307. Je la garde actuellement afin que, dans la translation qui sera faite des saints os du dit martyr, de l'ancienne à la nouvelle urne, elle soit reconnue et renouvelée par son gardien actuel et en témoigne à perpétuité.

" Je fais cette déclaration et cette donation tout à fait volontiers ; 1o afin d'en obtenir la messe et l'office ; 2o parce que je désire que ce corps soit exposé à la vénération publique ; 3o pour que par l'intercession du dit saint, la paix soit rendue à l'Eglise ; 4o pour que la foi se rallume de plus en plus dans tous les peuples ; 5o afin qu'il soit plus honoré et afin qu'en plus des grâces il assure à tous et à moi la vie éternelle.

" En foi de quoi.
" Rome, ce 12 mars 1860.
PIETRO LOSSI. "

Le 26 décembre 1869, Sa Sainteté le pape Pie IX accordait, pour dix ans, une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire, qui pouvait être gagnée par tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteraient, le 19 décembre ou tout autre jour désigné par la Congrégation des Rites, l'église Notre-Dame de la Victoire de Lévis, où sont conservées les reliques de saint Valère, martyr, et y prieraient pendant quelques instants pour la Propagation de la Foi et aux intentions du Souverain Pontife.

Cette indulgence n'a pas été renouvelée à son expiration, le 26 décembre 1880.

Mgr Déziel avait une très grande confiance dans saint Valère. De 1866 à 1882, année de sa mort au mois de décembre, on célébrait avec grande pompe, dans notre église paroissiale, la fête du glorieux martyr. Il y avait grand'messe à l'autel Sainte-Anne, vêpres solennelles, communion générale, etc., etc. Un prédicateur étranger donnait dans cette occasion un éloquent sermon sur la fête du jour.

A-t-on remarqué qu'un grand nombre de Lévisiens portent le nom de Valère ? C'est là

le résultat du travail fait par feu Mgr Déziel en l'honneur de son saint de prédilection. Dans nos familles, la confiance, le respect, l'amour de saint Valère ne sont pas disparus. On l'invoque dans les grandes circonstances. Avec sainte Anne il partage la confiance des paroissiens de Lévis.

LE LANCEMENT DE L'"UNION"

Le samedi, 30 juin 1866, avait lieu à Lévis le lancement ou, comme on disait alors, la " lance " du vapeur " Union ", de la Cie des remorqueurs du Saint-Laurent.

A sept heures du matin, le vapeur " Saint-Georges " laissait le quai Saint-André, à Québec, ayant à son bord un certain nombre d'actionnaires et d'invités parmi lesquels se trouvaient M. Whithall, président de la Cie, M. Louis Bourget, vice-président, M. Julien Chabot, agent général, etc., etc. Un bon nombre des principaux citoyens de Lévis étaient aussi de la partie.

Arrivé à Lévis le " Saint-Georges " prit position de façon à donner une vue excellente de la " lance ", aux invités. Une foule con-

sidérable se tenait aussi sur la grève et sur les quais environnants afin d'être témoin de la " lance ".

L'opération réussit à la perfection. Le vapeur auquel ses parrain et marraine, M. et Mme Whithall, avaient donné le nom de l'"Union ", se détacha sans efforts, glissa rapidement sur son lit et prit possession de son élément avec la sûreté et l'aplomb d'un navire expérimenté. L'élan que lui avait donné sa descente le porta jusqu'au milieu du fleuve, où l'on put admirer encore davantage sa belle mine. Il fut immédiatement remorqué au quai de la Cie des remorqueurs du Saint-Laurent, à Québec.

Le " Saint-George " ayant fait le tour de l'" Union " coninua sa route jusqu'à Saint-Jean de l'île d'Orléans. L'excursion fut charmante. Les directeurs de la Cie offrirent aux invités un lunch superbe au champagne. Plusieurs santés furent proposées et bues avec enthousiasme, entre autres celle de notre concitoyen, feu M. Julien Chabot, qui était l'âme dirigeante de cette importante compagnie. Le " Saint-George " ne revint à Québec qu'à une heure et demie de l'après-midi.

L'" Union " avait 230 pieds de longueur sur 29 de largeur. La partie supérieure avait

49 pieds de largeur. Sa cave avait une profondeur de 13 pieds. Son aménagement intérieur était disposé de telle façon qu'il pouvait prendre 125 passagers de première et 300 ou 400 passagers d'entrepont.

La coque de l'" Union " était considérée par les connaisseurs du temps comme un chef-d'oeuvre. Elle avait été commencée par M. Brunelle et terminée par M. Duclos, père de M. Philippe Duclos, inspecteur actuel des coques, qui est, lui aussi, un expert de grande réputation.

L'" Union " voyagea d'abord entre Pictou et les ports intermédiaires. Plus tard, ce vapeur tint la ligne du Saguenay.

LE FEU DU 12 AOUT 1867

On parle encore dans le quartier St-Laurent surtout parmi les résidants des environs de la gare du Grand-Tronc, du grand feu du 12 août 1867.

Vers 8.30 heures du soir le feu s'était déclaré dans l'étable de M. Mathias Grégoire, hôtelier, près de la gare du Grand-Tronc.

En quelques instants, malgré les efforts d'un grand nombre d'hommes de bonne volonté, les

maisons et les bâtiments environnants devinrent la proie des flammes.

Les maisons suivantes furent successivement détruites : celles de M. J. Lawlor, inspecteur de bois ; M. Olivier Cauchon, occupée par M. Moutain ; Madame Walsh, M. Albert Marquette, M. John Crean, Madame Scales, M. Hamel, épicier ; l'hôtel Victoria, propriété de M. Tofield ; maison de M. Tofield, occupée par M. Hall ; station du feu et de la police, propriété de la ville ; maison du colonel Rhodes, occupée par Madame veuve Peter Crean ; M. Longmuir, etc., etc. Un hangar contenant 700 barils de pétrole et appartenant à M. Langlois, fut aussi incendié.

De grandes quantités de bois appartenant à MM. Dobell, John Burstall, Lawlor, etc., furent aussi consumées.

L'incendie ne s'arrêta que parce qu'il n'avait plus rien à dévorer. Plusieurs centaines de pieds de chemins de fer furent détruits, de même qu'une partie d'un quai en construction.

Le nombre des maisons incendiées fut de quinze. Plusieurs hangars et entrepôts furent aussi détruits.

Deux pompe à incendie avaient été envoyées de Québec dès le commencement de l'incendie,

mais la marée basse les empêcha de rendre aucun service.

Il y avait dans le moment deux vaisseaux de guerre ancrés dans le port de Québec : la frégate anglaise " Aurora " et la corvette suédoise " Norrkoping ". Les marins de ces deux vaisseaux rendirent de grands services.

La compagnie des zouaves du capitaine Giroux, de Saint-Sauveur de Québec, et un détachement de la brigade du feu de Québec furent des premiers rendus et travaillèrent énergiquement pour circonscrire le foyer de la conflagration.

Plusieurs des incendiés se trouvèrent ruinés, car les seuls qui avaient des assurances étaient MM. Mathias Grégoire, Mountain, Mme Walsh, Albert Marquette, C. Hamel, Tofield, Hall, Rhodes et Mme veuve Crean.

On estime les pertes causées par ce feu à $60,000.

L'hôtelier Grégoire, dans l'étable duquel le feu s'était déclaré, tint plus tard hôtel sur la rue Saint-Louis, d'abord dans la maison de M. Odilon Octeau, puis dans l'ancienne épicerie Goulet. Il est mort il y a une vingtaine d'années. Il avait été conseiller de ville plusieurs années.

L'ESCALIER ROUGE

C'est le 4 juin 1867, croyons-nous, qu'il fut question pour la première fois d'un escalier pour relier le quartier Lauzon au quartier Notre-Dame. Ce jour-là, un certain nombre de contribuables des deux quartiers présentent une requête au Conseil de Ville lui demandant de leur "aider" à construire un escalier.

Nous ignorons quelle réponse leur fut donnée.

Trois années plus tard, le 9 mai 1870, le Conseil autorise le comité des chemins à faire dresser le plan d'un escalier pour relier les deux quartiers en question.

Le 27 février 1871, le Conseil, par la voix prépondérante du maire Jobin, décide d'acheter, au prix de $200, le terrain de M. Charles McKenzie pour y construire l'escalier.

Le 20 mars 1871, le conseil revient sur sa décision au sujet du site de l'escalier. On décide d'offrir à M. Laurent Chabot une somme de $60 pour le terrain qu'il possède entre ceux de M. Joseph Fecteau et M. Florent Guay. Le Conseil approprie aussi la somme nécessaire pour la construction de cet escalier.

Sous le titre " Amélioration publique à Lévis ", le "Canadien" du 31 mars 1871 disait :

" Nous voyons avec plaisir, que le Conseil Municipal de Lévis, a adopté une résolution à l'effet de faire construire un escalier entre la côte et la basse-ville de Lévis, vis-à-vis le quai de la Traverse pour l'hiver, appelé "quai Barras", et aboutissant au centre de la ville même.

" Le besoin d'une communication directe et facile se faisait beaucoup sentir en cet endroit, par tous les riches bourgeois demeurant sur la côte, et qui chaque fois qu'ils traversaient le fleuve se rendant à Québec ou en revenant, avaient un long détour de chemin à parcourir, soit pour rejoindre le bateau traversier, soit en revenant pour parvenir à leurs demeures respectives.

" Aujoud'hui, par l'effet de cette louable entreprise, le Conseil de cette ville en faisant disparaître ce grand inconvénient sera certainement récompensé par le surcroit de population qui y sera attiré pour passer l'été, car il est à remarquer ici que cette amélioration se fait par la dite corporation seule et à ses dépens exclusifs ; de sorte que les citoyens de cette ville en jouiront sans avoir non seulement aucune taxe à payer, mais encore sans avoir à payer aucune contribution pour fréquenter le dit escalier.

" Trouver un endroit plus beau que Lévis en été, où l'air est si pur, le point de vue incomparable et où surtout, la vie est à si bon marché, est chose impossible, aussi le but de cet entrefilet est-il de rappeler au souvenir des Québecois la jouissance dont ils se privent sans doute par cause d'ignorance. "

Le 24 avril 1871, on accepte la soumission de M. Calixte Dion, pour la construction de l'escalier " parce qu'elle est la plus basse et la plus avantageuse. "

L'escalier en question porta longtemps le nom "d'Escalier Rouge" parce qu'il était peinturé en rouge.

UNE EMEUTE A LEVIS

Les soldats réguliers qui, de 1865, à 1869, construisirent les fortifications imposantes que nous voyons en arrière de notre ville, furent, pendant tout leur séjour ici, que cause d'appréhension pour notre population.

Dans l'été de 1867, une mauvaise femme de Québec était venue s'établir dans une maison des environs du camp des Ingénieurs. Cette femme fut bientôt une cause de scandale. Elle recevait les soldats chez elle à toute heure du jour ou de la nuit. Les bons citoyens réussi-

rent, après quelques semaines d'efforts, à chasser cette malheureuse.

Les soldats avaient juré, paraît-il, de se venger.

Le 9 septembre, vers les neuf heures du soir pendant qu'une bonne partie de la population assistait aux représentations d'un cirque de passage dans la ville, une trentaine de soldats du 23e Régiment sortirent du camp armés de bâtons et se dirigèrent vers Bienville. En route, ils rencontrèrent un nommé Fréchette et voulurent lui enlever sa canne.

Celui-ci se voyant seul contre ces forcénés prit la fuite. Les soldats le poursuivirent et entrèrent dans une maison habitée par un nommé Vachon et trois autres familles. Ils enfoncèrent les portes, brisèrent les vitres et répandirent partout l'épouvante.

Les cris attirèrent bientôt les citoyens de Bienville sur le théâtre de la bagarre, et nos militaires commencèrent à trouver le jeu dur.

En même temps, une compagnie du 23ème arrivait au pas de course de même que les habitants de Bienville qui avaient assisté au cirque.

La paix fut donc bientôt rétablie.

Une vingtaine de soldats avaient été grièvement blessés dans cette bagarre.

Du côté des citoyens, un des hommes les plus respectables de Bienville, M. Thibault, reçut un coup de bâton qui le tint plusieurs jours entre la vie et la mort. Un autre citoyen, M Guillaume Gaspé, avait été aussi presque assommé.

Les officiers du 23ème exprimèrent leurs regrets aux citoyens de Lévis de cette scène de désordre et promirent de punir ls soldats.

LORD MONCK A LEVIS

En 1867, lord Monck, gouverneur-général du Canada, fit un voyage de quelques mois en Europe. Il revint au pays en juin.

Il débarqua du " Nestorian ", à Lévis, le 25 juin.

Il fut reçu sur le quai par le maire Louis Carrier, le docteur Blanchet, député de Lévis, et M. Benjamin Huot dit St-Laurent, président de l'Union St-Joseph de Lévis.

Le maire Carrier et M. Huot dit St-Laurent présentèrent chacun une adresse, l'une au nom des citoyens de Lévis l'autre au nom des membres de l'Union St-Joseph.

Nous n'avons pu retrouver l'adresse présentée par le maire Carrier, mais nous publions ici celle de l'Union St-Joseph, lue par le président, M. Huot dit St-Laurent.

" A Son Excellence le très honorable Vicomte Monck, baron Monck, pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, gouverneur-général du Canada, etc.

" Qu'il plaise à Votre Excellence.

" Les membres de la Société de l'Union St-Joseph de la Ville de Lévis, désirent s'approcher de Votre Excellence pour lui exprimer la joie et le bonheur qu'ils ressentent à son retour en ce pays, avec le titre de gouverneur-général de la souveraineté du Canada, titre qu'il a plu à Sa Très Gracieuse Majesté de conférer à Votre Excellence.

" Nous avons suivi avec anxiété les différentes phases du projet de constitution qui a reçu la sanction royale, et que Votre Excellence est appelé à inaugurer.

" Cette constitution, nous n'en doutons pas, sous une sage administration, aidera beaucoup au développement des ressources commerciales et industrilles de ces provinces et la connaissance que possède Votre Excellence des hommes, des besoins et des ressources de la nouvelle souveraineté, lui sera d'un grand avantage

dans l'accomplissement des importants devoirs qui lui sont confiés par Notre Gracieuse Souveraine, devoirs que Votre Excellence saura accomplir avec la sagesse et l'impartialité qui l'ont toujours distingué pendant les six années que Votre Excellence a administré le gouvernement de la province du Canada.

Lord Monck répondit avec bienveillance et en français aux adresses qui lui furent alors présentées.

LE TERMINUS DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

En 1867, lorsque le Parlement Impérial adopta la loi qui accordait la garantie impériale à l'emprunt que le gouvernement du Canada devait contracter à Québec, on commença à discuter dans la presse et dans les assemblées publiques l'endroit où serait établi le terminus de ce chemin de fer.

La ville de Lévis qui commençait à prendre sa place au soleil et qui avait à la tête de ses affaires municipales un maire expérimenté et énergique, M. Louis Carrier, fit beaucoup

d'efforts pour avoir le terminus de l'intercolonial dans ses limites.

Le 11 juillet 1867, une assemblée importante et très nombreuse avait lieu dans la salle publique. Elle fut présidée par le maire Louis Carrier. Le notaire Léon Roy agissait comme secrétaire.

Le docteur Blanchet, député de Lévis, MM. W. Marsden, Edouard Rémillard, D.-A. Ross, J.-N. Bossé, L.-J.-A. Bernier, F.-M. Bernier, Adolphe Tourangeau et T.-H. Grant adressèrent la parole.

Puis les résolutions suivantes furent adoptées.

" Proposé par Louis Cloutier, conseiller de ville, appuyé par W. Marsden, médecin et résolu :

" Qne les citoyens de Québec et de Lévis ont appris avec reconnaissance que le Parlement impérial a passé l'acte trente Victoria chapitre seize, à la dernière session, pour accorder la garantie impériale à l'emprunt d'une somme d'argent que devra prélever le Canada pour la construction d'un chemin de fer devant relier Québec et Halifax tel que le comporte le titre de l'acte.

" Proposé par John Thompson, appuyé par J. G. Blanchet, et résolu :

" Qu le chemin de fer devra contribuer au développement des ressources commerciales, industrielles et agricoles de la souveraineté du Canada, et aura l'effet de consolider l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

" Proposé par Edouard Rémillard, M. P. P., appuyé par J. Bégin, maire du village de Bienville, et résolu :

" Qu'à part des avantages commerciaux et autres que devra retirer la souveraineté du Canada du chemin de fer entre Québec et Halifax, cette voie ferrée sera encore de la plus grande importance comme voie militaire, pour le transport des troupes et du matériel de guerre dans un cas de difficulté entre l'Angleterre et quelqu'autre puissance étrangère.

" Proposé par D. A. Ross, appuyé par Jacques Jobin, J. P., et conseiller :

" Que cette voie ferrée ne peut être utile en temps de guerre à moins que le terminus ne soit fixé à Lévis, vis-à-vis de Québec, au centre et à l'abri des fortifications et protégé par des forts que le gouvernement impérial fait ériger dans ce moment-ci, dans les environs de cette ville, et qu'il est de l'avantage du Canada et de l'empire que le terminus de ce chemin de fer soit établi à Lévis, vis-àvis Qué-

bec, maintenant la capitale de la province, portant le même nom, le siège de la Législature provinciale, et ayant aussi un havre sûr et commode où peuvent flotter les vaisseaux de guerre de toutes les nations et que la nature a permis de pouvoir défendre facilement et à peu de frais soit du côté de la mer soit du côté de l'intérieur.

" Proposé par l'hon. J. N. Bossé, appuyé par Gilbert Roy, maire de la paroisse de Saint-Henri, et résolu :

" Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général de la Puissance du Canada, basée sur les précédentes résolutions et priant Son Excellence de vouloir bien prendre telle action qu'il jugera convenable et de transmettre une copie du présent mémorandum, à un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté.

" Proposé par L. J. A. Bernier, appuyé par F. A. Verreault, et résolu :

" Que le maire et le secrétaire de la ville de Lévis soient autorisés de la part de l'assemblée à signer la requête maintenant adoptée et qui devra être soumise à Son Excellence le gouverneur-général et de la lui présenter lui-même.

" Proposé par Adolphe Tourangeau, appuyé par L. M. Guay, et résolu :

" Que les membres des corporations de Québec et Lévis ainsi que les messieurs qui sont intéressés dans cet objet soient invités à accompagner le maire et le secrétaire de la ville de Lévis, lorsqu'ils iront présenter l'adresse au gouvrneur-général. "

C'est le 15 juillet 1867 que la requête des citoens de Lévis fut présentée au gouverneur Monk.

Le gouverneur reçut les délégués très favorablement, et leur promit de transmettre leur requête en Angleterre.

LA VILLE DE LEVIS EN 1867

Le 11 novembre 1867, paraissait à Lévis, le premier numéro d'un nouveau journal, le " Progrès de Lévis ". C'était la troisième tentative de ce genre. Le 24 novembre 1864, M. Louis-Honoré Fréchette avait fondé le " Drapeau de Lévis. " Il avait fourni juste quatre numéros. L'année suivante, le 13 avril 1865, M. Fréchette était revenu à la charge

cette fois avec le " Journal de Lévis. " Celui-ci eut une existence un peu plus longue.

M. J. Norbert Duquet, l'éditeur-propriétaire du " Progrès de Lévis ", était plein d'espoir dans la réussite de son entreprise.

Ce premier numéro du " Progrès de Lévis " publiait un article intéressant sur l'avenir de Lévis. Nous en donnons ici les principales parties :

" Il y a à peine vingt ans toute la partie où se trouve aujourd'hui la haute-ville de Lévis n'offrait aux regards qu'une terre à bois. La cîme du cap était couronnée d'arbres touffus qui faisaient croire à une épaisse forêt, vue de la rade de notre majestueux Saint-Laurent.

" Trois ans plus tard, en 1850, on jetait les bases d'une église paroissiale, qui compte aujourd'hui au nombre de nos plus beaux édifices religieux du Bas-Canada, et dès l'année suivante, elle était ouverte à la piété de se fidèles, sous la direction de M. l'abbé Déziel, qui n'a cessé depuis 17 ans, d'en être le digne et vénéré curé. C'est ici l'occasion de dire qu'il a été accompli de véritables prodiges par ce zélé et infatigable apôtre. Aussi quel respect et quelle vénération ne voit-on pas se manifester sans cesse au milieu de cette immense population en faveur de son digne curé.

" Plus tard on érigeait un magnifique collège en pierre à trois étages, plus un rez-de-chaussée. Cet établissement élevé sur le plus haut site de la ville est consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie.

. . . . . .

" Le Rvd M. Roussel a la direction de ce collège, qui compte environ 200 élèves. Le Révd. M. Hoffmann en est le procureur et les maîtrs sont MM. L. Farrabé, G. Giroux, L. Lessard, C. Brochu et Frs. Cinq-Mars, ecclésiastiques, et M. Thomas Whitty, professeur de renom, qui fait le cours commercial. La musique est enseignée par M. J. B. Amiette, organiste à St-Sauveur.

" Grâce à l'énergie du Révd. M. Déziel et de généreux citoyens, Lévis possède une autre maison d'éducation pour les filles non moins importante. C'est le couvent de Notre-Dame de Toute Grâce, sous la direction des bonnes Soeurs de la Charité. Cette belle bâtisse est en brique blanche et à trois étages. Le nombre des classes est de cinq et 500 élèves les fréquentent.

" On compte en outre près de 1000 enfants qui reçoivent une instruction élémentaire dans diverses écoles.

" Lévis possède une bibliothèque paroissiale contenant environ 1000 volumes.

" Pendant les cinq dernières années près de 80 maisons ont été construites chaque année dont plusieurs sont estimées de $4,000 à $8,000. De grandes rues ont été ouvertes l'année dernière dans les différents quartiers de la ville, notamment à l'est du couvent.

" Le commerce de Lévis reçoit chaque jour un développement extraordinaire. Plusieurs nouvelles maisons commerciales s'y établissent tous les ans et aujourd'hui nos principaux marchands sont MM. Geo. Ed. Couture, Louis Carrier et Cie, MM. Michaud, Carrier et Dagneau, P.-A. Dumontier, F.-X. Garneau, Frs. Bertrand, Ramsay, F.-X. Lemieux, Langlois, M. Cass, Morency et Talbot, Joshua Thompson, Louis Bourgeois, R. G. Sample, M. Ritchie J. C. Hamel, Lebon et Lavertu, P. C. Hunt, André Brochu.

" Cinq médecins sont établis à Lévis. Ce sont le Dr Blanchet, le député très populaire du comté de Lévis, Le Dr Vander Heyden, le Dr Pinfret, le Dr Lacerte et le Dr Taschereau.

" Nous possédons aussi une excellente pharmacie tenue par M. Giroux.

" Deux avocats résident à Lévis : M. L.-J. A. Bernier et M. J.-G. Barthe.

" Quatre notaires sont établis en cette ville : MM. Léon Roy, Flavien Roy, Evariste Lemieux et Louis Fortier.

" Une des plus grandes sources de richesses pour la population de Lévis sont les bateaux à vapeur dont les propriétaires demeurent à Lévis. M. Barras possède deux remorqueurs et est un des actionnaires de la Cie des vapeurs traversiers.

" M. Geo. Couture, marchand, est aussi un des actionnaires de la Cie de la Traverse.

" Maintenant que dire des fortifications que l'on construit actuellement dans cette ville qui embrassent une distance considérable et qui une fois terminées (dans trois ou quatre ans) feront de Lévis une place militaire de premier ordre. On calcule que ces travaux immenses coûteront à l'Empire Britannique au moins un million sterling.

" Si nous ajoutons à cela la construction du chemin de fer Intercolonial avec le terminus dans cette ville, on aura une juste idée du progrès qui s'opère sans cesse à Lévis et du rôle important qui lui est réservé dans un avenir très rapproché, avenir qui fera de Lévis la première ville commerciale et militaire des possessions britanniques.

" Espérons pour le plus grand avantage de

Lévis en particulier et de la province de Québec en général, que toutes ces grandes choses s'accompliront bientôt. "

LA CAISSE D'ECONOMIE A LEVIS

C'est le 18 mai 1868 que fut ouverte la succursale de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, à Lévis.

Les premiers bureaux de la Caisse d'Economie à Lévis furent les bureaux actuels de la Compagnie du Québec-Central, rue Commerciale.

On fit l'inauguration de cette succursale avec solennité. Les principaux citoyens de Lévis étaient présents. La plupart des directeurs de la Caisse d'Economie s'étaient fait un devoir de traverser à Lévis pour cette occasion. On remarquait l'honorable Isidore Thibaudeau, le docteur Olivier Robitaille, M. A. B. Sirois, M. E. Chinic, M. Cirice Têtu, M. D. Dussault, M. G. Matte. M. François Vézina, caissier, et M. S. Benoit, secrétaire-trésorier, étaient aussi présents.

Le docteur Robitaille, appelé à présider la réunion, fit une revue des diverses phases par lesquelles avait passé la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec depuis sa fondation, en 1848.

M. François Vézina, caissier, fit aussi voir les services que rendait la Caisse d'Economie à Québec.

M. le curé Déziel prit aussi la parole et encouragea les citoyens de Lévis à déposer leurs économies à la Caisse d'Economie.

Après son discours, M. le curé Déziel proposa la résolution suivante, qui fut appuyée par M. J.-B. Beaulieu :

" Que les citoyens des paroisses de Notre-Dame de Lévis et de Saint-Joseph de Lévis croient devoir exprimer leur reconnaissance bien méritée, à MM. les directeurs-gérants et le caissier-gérant de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, pour s'être rendus aussi généreusement à la demande des pétitionnaires des deux paroisses ci-dessus nommées, d'établir parmi eux une banque d'Epargne. "

M. Louis Carrier, maire de Lévis, proposa ensuite, appuyé par M. J.-E. Verreault, maire de Lauzon :

" Que la démarche prise par MM. les directeurs-gérants et le caissier-gérant de la

Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, demande que les citoyens des paroisses de Notre-Dame de Lévis et de St-Joseph de Lévis, se joignent d'un commun accord pour favoriser et encourager par tous les moyens à leur disposition, l'établissement parmi eux d'une Caisse d'Epargne. "

Deux jours après son ouverture, la succursale de la Caisse d'Economie avait déjà plus de $3,872 de dépôts.

Le premier gérant ou comptable de la Caisse d'Economie à Lévis, fut M. Napoléon Matte. Il fut remplacé, en 1870, par M. Narcisse Hamel, qui, lui-même, eut pour successeur, M. Joseph Robitaille. Le gérant actuel est M. Jean-Marie Blanchet.

Depuis 1868 les bureaux de la Caisse d'Economie ont été dans les bureaux actuels du Québec Central, puis dans le magasin de MM. A. Carrier et Fils — haut et bas — et enfin à son poste actuel.

Nous avons depuis quelques années une autre succursale de la Caisse d'Economie dans la rue Eden. M. Joseph Robitaille en est le gérant.

LES ORGUES DE M. BEAUDOIN

Les vieillards se rappellent encore l'agitation qui eut lieu à Lévis, il y a une cinquantaine d'années, lorsqu'il fut question d'accepter un orgue pour l'église paroissiale.

Bon nombre de paroissiens voulaient acheter un orgue de M. Beaudoin. Ce facteur était menuisier, n'ayant aucune connaissance en musique, qui s'était mis tout à coup à faire des orgues comme on fait des portes et des fenêtres.

M. J.-Edmond Roy dit à ce propos dans sa " Vie de Mgr Déziel " :

" Quand en 1868, il fut question d'acheter un orgue, le curé voulut demanner le concours des bons connaisseurs. Il dut s'opposer à plusieurs de ses meilleurs amis et des plus charitables, mais pourvu que la vérité triomphât, il faisait abstraction des personnes et de tout sentiment d'amitié personnelle. C'est cette fois qu'il monta en chaire et traita comme un homme de métier de l'art de construire les orgues. Auteurs en mains, M. Déziel rendit compte des raisons qui avaient présidé à son choix. Ce roi des instruments, dont l'Eglise a pris soin de régler l'esprit et l'usage, et pour lequel elle a de tout temps manifesté

sa préférence, il faut lui assurer, disait-il, les conditions d'excellence et de durabilité que doit posséder tout objet servant au culte divin. L'orgue est plus qu'un simple accessoire de la liturgie, il est encore un symbole, puisqu'il représente dans son ensemble le principe catholique, l'unité ".

Le curé Déziel gagna son point, et la Fabrique acheta l'orgue que nous avons encore dans notre église, et qui alors passait pour une merveille.

Dans le " Canadien " du 28 avril 1862, nous trouvons une épitre dythirambique à propos de ce M. Beaudoin, qui voulait nous vendre un orgue en 1868. Il résidait alors à Saint-Henri de Lauzon. Mais lisons le poulet de M. E.-R. Il s'adresse au rédacteur du " Canadien " :

" Si aujourd'hui j'ose demander une petite place dans votre feuille, ce n'est point pour déplorer avec vous les maux que nous avons soufferts, ni pour essayer de percer à travers les sombres nuages qui nous promettent un avenir si chargé de tempêtes ; ce n'est pas non plus pour assurer de notre juste haine, les hommes qui nous ont exposés à tant de souffrances et de dangers . . . non, ce n'est pas pour tout cela ; je veux vous arracher pour un temps à ces tristes pressentiements, et vous

faire faire à vous, noble citadin, un tour de campagne.''

Après cette solennelle entrée en matière, E. R. amenait ses lecteurs à St-Henri de Lauzon.

" A St-Henri de Lauzon, nous entrons dans une demeure de mince apparence ; là, un homme (j'espère que l'on me pardonnera cette réflexion) de mince apparence aussi, travaille à un atelier qu'il s'est fait lui-même. Devant lui sont quelques outils : une hache, des ciseaux, un petit fourneau ; voilà à peu près l'ensemble de la boutique de cet homme . . . Vous le voyez là, tout entier à son oeuvre, à peine s'il vous regarde ; il essaie, il brise, pour essayer et brise encore ; à voir cette figure amaigrie, ce front duquel jaillit la sueur en abondance, vous découvrez tout de suite le travail de la pensée, le duel sanglant de l'ignorance et du génie ... Que fait cet homme ? . . . Allons un peu plus loin ; venez à St-Gervais et je vous montrerai ce qu'il a fait . . . Mais venez le jour de Pâques surtout ! . . . . Là, dans l'église, vous verrez un orgue superbe ; et cet orgue-là n'est pas sorti des grands ateliers de France et d'Italie . . . écoutez le célèbre Sabatier exécuter quelques-unes de ses grandes compositions, et voyez par vous-même s'il manque quelque cho-

se à la beauté de l'expression, à la netteté du son, à la force, à l'harmonie de chaque jeu de cet instrument . . . Hé bien ! cet orgue est sorti de la pensée, si je puis m'exprimer ainsi, d'un homme qui n'a aucune notion quelconque de la musique, qui n'a pas eu l'avantage d'étudier la douceur de l'harmonie ni d'avoir seulement un modèle pour copier . . . .

" Ah ! si l'on préconise avec tant d'ardeur les nouveautés bien souvent futiles qui frappent tant soit peu l'imagination ; si l'on consacre des pages entières à vanter l'éloquence des tribuns politiques, fruit, bien souvent encore, d'un cerveau malade, nous devons au moins nous arrêter un peu sur ce qui est vraiment grand et vraiment digne de louanges, et remercions de tout coeur ces hommes qui, comme M. Beaudoin, travaillent avec courage au progrès des arts et des sciences. Honneur donc à l'homme patient et laborieux ; nous lui assurons notre estime pour aujourd'hui ; et l'avenir lui promet la gloire de l'immortalité. Je prends ici, la liberté de remercier M. Beaudoin du plaisir que son génie me procure, au nom de tous les vrais amis du progrès, car c'est véritablement le jour de Pâques, cette année, que j'ai pu lire avec un auteur : Si la prière est la langue de l'âme, la musique

doit être la langue des cieux, et surtout la musique de M. Ch. W. Sabatier. "

M. Beaudoin, en partant de Saint-Henri de Lauzon, vint s'établir à Lévis. Il eut longtemps son atelier sur le site actuel du magasin de M. Albert Falardeau, marchand de meubles, côte du Passagge.

LES LEVISIENS ZOUAVES PONTIFICAUX

Le 3 novembre 1867, la petite mais vaillante armée du pape Pie IX remportait sur les hordes garibaldiennes une éclatante victoire malgré son infériorité numérique.

Deux Canadiens s'étaient distingués à la bataille de Mentana, MM. Hugh Murray, de Québec, et Alfred LaRocque, de Montréal. Ces deux braves faisaient partie de l'armée papale, le premier depuis juillet 1861 et M. LaRocque depuis le 10 février 1867.

Lorsque, quelques semaines plus tard, on annonça du haut de la chaire de la cathédrale de Montréal, que M. LaRocque avait été grièvement blessé en combattant à Mentana pour la papauté, il y eut dans la vaste église

un frémissement inénarrable. C'est de là que naquit l'idée d'envoyer un régiment canadien à Rome pour combattre sous le drapeau de l'auguste Pie IX.

Le 19 décembre 1867, à la suggestion de Mgr Bourget, plusieurs citoyens de Montréal se réunissaient et formaient un comité pour organiser un régiment de volontaires. M. Olivier Berthelet fut choisi comme président de ce comité.

Dès lors, tout marcha avec enthousiasme et une entente extraordinaire.

Le 18 février 1868, une démonstration, dont on parle encore à Montréal, réunissait le premier détachement de zouaves dans l'église Notre-Dame. Il s'agissait de faire les adieux du Canada catholique à ces braves jeunes gens qui allaient verser leur sang pour la Papauté. Mgr Laflèche fit là le discours de sa vie. Le lendemain, 19 février, le premier détachement de zouaves canadiens prenait le train de New-York pour aller s'embarquer à bord du " Saint-Laurent ". Ce premier contingent était composé de 135 volontaires.

Six autres détachements partirent aussi pour la capitale du monde catholique.

Le deuxième quitta Montréal environ trois

mois après le départ du premier, le 14 mai 1868. — 22 volontaires.

Le troisième détachement suivit le deuxième à quinze jours de distance, le 23 mai. — 28 volontaires.

Le quatrième détachement, de 48 volontaires, laissa Montréal le 25 juin.

Le cinquième détachement partit le 30 septembre 1869. — 95 volontaires.

Le sixième détachement, de 38 volontaires, partit le 18 août 1870.

Le septième et dernier détachement qui fut forcé de rebrousser chemin en France, quitta Montréal le 1er septembre 1870. Il était composé de 115 hommes.

Si aux chiffres que nous venons de donner, on ajoute les 24 volontaires qui partirent isolément, on aura le joli total de 505 volontaires qui prirent part à la délivrance du Saint-Père.

Le " Courrier des Etats-Unis ", journal pourtant sujet à caution, disait à l'occasion du passage des Zouaves canadiens à New-York :

" Il se trouvera et il s'est déjà trouvé des railleurs des Zouaves canadiens. On a même prononcé le nom de mercenaires. Ce cont de singuliers mercenaires que ces Zouaves qui s'équipent à leurs frais, et qui ne coûteront rien à Pie IX pendant les deux ans qu'ils res-

teront à son service. Il faut croire que les mots de la langue anglaise ont bien changé de valeur, si les mercenaires, au lieu d'être ceux qui reçoivent de l'argent, sont ceux qui en donnent. "

Il ne nous appartient pas de raconter les péripéties de la campagne à laquelle nos zouaves prirent part et qui se termina par la prise de Rome par les Garibaldiens.

Le 19 septembre 1870, Pie IX donnait l'ordre au général de Charette de lever le drapeau blanc. L'armée pontificale était bien décidée à s'ensevelir sous les murs de Rome, mais le Saint-Père jugeait que le sacrifice de ces héros serait inutile puisque les Garibaldiens étaient peut-être vingt contre un.

Par la capitulation, les Piémontais s'engageaient à transporter les zouaves étrangers aux frontières de leur pays respectif. On dirigea les Canadiens sur Civita-Vecchia, d'où on voulait les embarquer pour l'île d'Elbe. Pour les Piémontais, l'île d'Elbe, était la frontière canadienne !

A force de représentations, les zouaves canadiens réussirent à se faire conduire à Liverpool, d'où ils s'embarquèrent le 19 octobre 1870 pour New-York.

Le 5 novembre le steamer " Idaho " entrait

dans le port de New-York, et le lendemain, dans l'après-midi, les zouaves se retrouvaient au pied de l'autel de Marie dans l'église Notre-Dame de Montréal.

Donnons ici les noms des jeunes lévisiens qui eurent l'honneur d'aller combattre sous les drapeaux de Pie IX.

De Lévis : Théodule Bégin, Romuald Bernier, Elie Brunelle, Pierre Chouinard, Cyrille Roy, Jules Verrault.

De Saint-Joseph de Lévis : Achille Bourget, Alphonse Bourget, Marcel Bourget.

De Saint-Henri de Lauzon : Louis Paquet.

UNE AVALANCHE A LEVIS

La famille de M. Pierre Lefrançois, maire de Lévis de 1884 à 1885, et père du major Alfred Lefrançois, maître de poste, décédé il y à quelques années, fut dans la nuit du 15 au 16 février 1869, la victime d'une terrible aventure qui fit sensation à Lévis dans le temps.

M. Pierre Lefrançois qui était mesureur de bois occupait alors la charge importante de gérant des immenses chantiers Young, au Grand-Tronc. Il habitait une maison sur la

rue St-Laurent, un peu à l'ouest des chantiers, au pied de la falaise.

Dans la nuit du 15 au 16 février 1869, pendant une épouvantable tourmente de neige, au moment où la famille Lefrançois était plongée dans le plus profond sommeil, une avalanche de neige d'un volume considérable se détachait de la cime du cap et venait s'abattre sur la maison à deux étages de M. Lefrançois. Les pans d'arrière et d'ouest de la maison furent presque entièrement abattus par la neige, et les six êtres humains plongés dans le sommeil furent entièrement engloutis sous la masse énorme de neige.

Mais, la Providence veillait sur cette famille. Un des fils de M. Lefrançois, jeune homme d'une vingtaine d'années, couché dans la partie nord de la mansarde, put s'échapper, à moitié vêtu, et aller demander le secours des voisins.

Un voisin, M. Demers et ses garçons, s'élancèrent vers le lieu de la catastrophe avec des pelles et à force de travail et d'énergie, finirent par enlever la neige qui recouvrait le lit dans lequel étaient couchés M. Lefrançois et sa femme.

Cette chambre était littéralement remplie de neige.

M. et Mme Lefrançois étaient sans connaissance. Ils furent immédiatement transportés chez un voisin. M. Lefrançois avait un bras presque gelé. Les deux autres infortunés revinrent peu à peu à leurs sens.

Quelques instants plus tard, on retrouva dans la même chambre un enfant de quatre ans. Celui-ci, malheureusement, avait cessé de vivre. L'amas de neige avait fait renverser sur lui une pesante commode, et il avait à la tête une profonde blessure.

Mais l'oeuvre des courageux sauveteurs n'était pas terminée. Deux autres membres de la famille, des jeunes filles, étaient encore sous la neige.

Où les trouver ?

La chambre où elles couchaient avait été complètement enfoncée et la terrible avalanche l'avait entraînée dans la rue avec tout son contenu.

Les MM. Demers et quelques autres voisins se remirent ardûment à l'ouvrage. Au bout de quelques instants ils furent assez heureux pour trouver les chères petites filles sous leur épais linceul. Elles étaient vivantes. L'une était dans un état de stupeur indescriptible. L'autre semblait n'avoir rien ressentie, et elle remercia ses sauveteurs par un sourire.

Les dommages causés à la maison de M. Lefrançois, inutile de le dire, furent considérables.

Dans la même nuit, deux autres avalanches tombèrent de la cime du cap, mais ne causèrent pas de perte de vie ni d'accident. La première tomba en arrière de la maison du gardien de la barrière de péage, près du chantier de MM. Dunn et Samson, constructeurs de navires. L'autre avalanche s'abattit en arrière de la maison de M. J.-B. Beaulieu, dans le quartier Lauzon. La cuisine-rallonge de M. Beaulieu fut entièrement écrasée.

LA CATASTROPHE DU 11 MARS 1869

Le souvenir de la catastrophe arrivée chez M. Pierre Lefrançois, le 16 février 1869, était encore dans l'esprit de tous les citoyens de Lévis, lorsque, le 11 mars 1869, moins d'un mois après l'accident en question, une nouvelle avalanche de neige, faisait cette fois quatre victimes.

Le 10 mars 1869, la neige, poussée par un fort vent du nord-est, n'avait cessé de tomber toute la journée. La nuit fut épouvantable. La terreur régnait partout. A chaque instant, on croyait voir les maisons s'abattre par la fureur du vent. Les maisons les plus solides étaient ébranlées dans leurs fondements.

Le lendemain, 11 mars, vers les huit heures du matin, une masse énorme de neige se détachait du haut du cap, près de la barrière No 1, et venait s'abattre sur deux maisons, les mettant en pièces toutes deux, et ensevelissant sous leurs décombres trois familles composées de onze personnes : Alexandre Roy, âgé de 60 ans ; son épouse, âgée d'environ 60 ans ; Mme Couture et ses cinq enfants ; Mme N. Turcotte avec un enfant de deux mois et demi, et une Delle Plante, de Québec, qui se trouvait là occasionnellement.

" La nouvelle de cette terrible catastrophe se répandit comme l'éclair, nous dit le " Progrès de Lévis ", du lendemain. Aussitôt on vit M. Etienne Samson en tête de tous les hommes de sa fonderie, et un grand nombre d'autres citoyens accourir sur le lieu du sinistre, afin de porter secours aux victimes de cet accident. De sourdes et déchirantes lamentations se faisaient entendre sous douze à quinze pieds de neige, de débris de bois, de briques et de plaques de poëles. A ce moment terrible, il fallut toute l'énergie de M. Samson et de M. Saint-Laurent pour écarter la foule qui paralysait leurs efforts en gênant l'action des travailleurs.

" Enfin, on put retirer une première victi-

me, Mlle Plante. Elle en était quitte pour quelques douleurs aux reins et aux jambes.

" Vint ensuite M. Roy et sa femme qu'on trouva morts tous deux. Le mari avait la tête ensanglantée et une blessure sur la poitrine. Une pièce de bois avait dû le tuer du coup. Quant à la femme, elle fut trouvée le corps plié en deux, sans blessure, mais morte asphyxiée.

" Guidés par d'autres cris, les travailleurs finirent par découvrir une main de femme qui s'agitait. On n'enleva pas moins de dix pieds de neige et de décombre sur cette pauvre femme, avant de pouvoir la retirer. C'était Mme Turcotte, vivante mais portant de graves blessures à la figure, ayant les membres meurtris, et l'estomac presque rompu. Son enfant, jolie petite fille de deux mois et demi, fut trouvée morte. Cette pauvre petite créature avait été frappée à la figure par un corps dur. Une marque bleuâtre était tracée d'une oreille à l'autre. Mme Turcotte était restée près de deux heures sous les décombres.

" Des cinq enfants de madame Couture on put en retirer quatre, sauvés sans trop de blessures, mais la mère et une autre de ses petites filles âgée d'environ six ans, étaient encore sous les décombres. Un fait presque

miraculeux c'est que Mme Couture fut lancée dans la rue sous plusieurs pieds de neige et de décombres et que croyant la trouver quelque part à l'endroit où elles habitait, les travailleurs sortaient de la neige de là pour la jeter dans la rue. Mme Couture sentait le poids de la neige augmenter sur elle et la multitude qui passait et repassait au-dessus d'elle, fit un dernier effort et jeta un cri à se fendre les poumons. Heureusement qu'elle se fit entendre car il y avait déjà près de deux heures qu'elle était ensevelie. Aussi, il fallait voir avec quel zèle tout le monde travaillait pour arracher la pauvre femme, qu'on savait être enceinte, aux prises avec la mort la plus terrible.

" Le prêtre et le médecin étaient là attendant avec anxiété cette nouvelle victime, pour lui porter tous les secours qu'elle pouvait réclamer. Quelle ne fut pas la surprise de la multitude en voyant paraître Mme Couture, saine et sauve, n'éprouvant qu'une simple lassitude et une peu d'engourdissement à un bras. Cette femme est douée d'une force de caractère vraiment admirable ! Une fois sauvée, elle s'écria : " Et mes pauvres enfants où sont-ils ? Sont-ils sauvés ? Elle n'avait nullement l'air d'une personne revenant de la por-

te du tombeau. Elle racontait que durant les deux grandes heures passées sous son épais linceul, elle ne perdit point courage une seule fois, et qu'elle se mettait sous la protection de Dieu.

" Restait encore une dernière victime, la petite fille de Mme Couture, âgée de six ans. Ce ne fut que vers les onze heures et demie qu'on put la retrouver dans la cave de la maison. Cette chère enfant ne donnait plus que quelques signes de vie. Tout de suite les docteurs Lacerte et Rinfret firent l'impossible pour la rappeler à la vie ; rien ne fut épargné par ces zélés médecins, mais ce fut en vain, il était trop tard, l'enfant rendit le dernier soupir une heure environ après avoir été retrouvée. "

Le " Progrès de Lévis " terminait son compte-rendu en offrant les remerciements de la population de Lévis à tous ceux qui avaient travaillé comme des héros pour aider au sauvetage. Il nommait spécialement parmi ceux qui étaient les plus dignes d'éloges, MM. Etienne Samson, Benjamin Saint-Laurent, l'abbé Chabot, vicaire de Notre-Dame, les docteurs Lacerte et Rinfret, etc., etc.

Durant cette même tempête, d'autres avalanches de neige avaient aussi eu lieu ailleurs

dans la ville de Lévis. La magnifique grange de Mme veuve Chabot eut son toit enlevé et écrasé. Les maisons de MM. Louis Roberge, Louis Saint-Laurent, Pierre Lefrançois (c'était le second accident qu'elle subissait depuis un peu plus d'un mois), Joseph Blais, de l'anse Chapman ; les maisons de MM. Georges Deschênes, Joly, etc.., du chantier Tibbits, reçurent aussi des dommages considérables. Dans le quartier Lauzon, les fenêtres de la maison de M. Beaulieu fils, furent enfoncées par un éboulis de neige.

LE CHEMIN DE FER LEVIS ET KENNEBEC

C'est le 16 janvier 1869 qu'il fut question pour la première fois " publiquement " de construire un chemin à lisses de bois entre Lévis, Kennebec et la frontière du Maine.

Ce jour-là il y eut dans le haut de la Halle du Marché assemblée nombreuse des citoyens de Lévis et de Québec pour prendre ce projet en considération.

Le maire Carrier fut choisi comme président de l'assemblée, M. Georges Couture com-

me vice-président, et MM. Flavien Roy, notaire, et Edouard Demers agirent comme secrétaire et assistant-secrétaire.

L'honorable M. J.-G. Blanchet, député de Lévis et orateur de l'Assemblée législative, expliqua le but de l'assemblée, et fit voir les grands avantages que retireraient les villes de Québec et de Lévis d'un chemin de fer qui se rendrait jusqu'à la frontière du Maine.

Les résolutions suivantes furent ensuite adoptées :

Proposé par l'hon. J. G. Blanchet, appuyé par H. Power, M. P. P.

" Que la construction d'un chemin à lisses de bois, partant de la ville de Lévis, traversant les comtés de Lévis, Dorchester et Beauce, et se terminant à Kennebec, pour, de là, se relier aux chemins de fer de l'Etat du Maine, serait d'un grand avantage pour ces trois comtés pour la cité de Québec et celle de Lévis.

Proposé par Henri T. Taschereau, avocat, appuyé par Louis Bégin, de Lévis :

" Qu'une pétition soit adressée à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour demander l'incorporation d'une compagnie avec des actions de $10 chacune,

pour réaliser le capital suffisant pour construire ce chemin. "

Proposé par Simon Thompson, appuyé par Jacques Jobin :

" Que pour assurer la construction de ce chemin le gouvernement de la province de Québec soit requis d'aider la compagnie dans cette entreprise, en accordant soit un don en terres publiques, soit en argent. "

Proposé par Pierre Barras, appuyé par William Carrier :

"Qu'un comité soit nommé pour cette fin et qu'il soit composé de Louis Carrier, maire de Lévis; Georges Couture, l'honorable Hector L. Langevin, C. B. ; l'honorable J.-G. Blanchet, l'honorable Thomas McGreevy, l'honorable A. R. C. de Léry ; l'honorable Isidore Thibaudeau, H. Power, M. P., colonel Rhodes, J.-B. Forsyth, F. Vézina, G.-H. Simard, M. P., Henri T. Taschereau, J.-G. Bossé, Félix Fortier, Eugène Chinic, P.-A. Shaw, Jos. Laurin, T.-D. Shipman, J.-H. Simons, F.-E. Lauzon, Napoléon Larochelle, Louis Cloutier, Benjamin Huot dit St-Laurent, Pierre Barras, D. McCallum, J.-B. Beaulieu, Théodule Foisy, F.-X. Lemieux, Simon Thompson, George Davie, Charles Couchy, Robert Demers, Edouard Couture, Isidore Bégin, Edouard Demers,

Pierre Lefrançois, F.-M. Guay, régistrateur, des préfets, maires et conseillers des différentes municipalités des comtés de Lévis, Dorchester et Beauce, en conjonction avec un ingénieur qui fera une exploration de la route proposée, pour s'assurer du coût probable de l'entreprise, et qui fera rapport à une assemblée subséquente. "

Proposé par J.-H. Simons, appuyé par Antoine Pampalon :

" Qu'une liste de souscription soit immédiatement ouverte pour faire face aux dépenses préliminaires, telles que coût de l'exploration, etc.

Table des matières

Le nom de Lévis 3
La traversée du fleuve entre Québec et Lévis 6
Le premier recensement de la côte de Lauzon 15
Une ursuline lévisienne 19
Le premier feu d'artifice à Lévis 21
Lévis après son départ de la Nouvelle-France 24
Guillaume IV, roi d'Angleterre, à Lévis . . 27
L'église anglicane à Lévis 30
L'origine des chantiers Davie 33
L'accident du 17 mars 1832 35
Un hôpital de fiévreux à Lévis 38
Les "horse-boats" entre Québec et Lévis . . 43
Un projet de pont suspendu entre Québec et Lévis en 1851 47
Souscriptions pour le Collège 50
La fondation du couvent des Soeurs de la Charité 56
Le premier chemin de fer de Lévis 70
Le triomphe des dames 71

Le premier "prospectus" du Collège 78
Une requête de Mgr Déziel 82
Les Frères des Ecoles Chrétiennes à Lévis 90
Portrait de Mgr Déziel 94
La première banque à Lévis 99
Un document intéressant 101
Un curieux pari 106
Première élection du comté de Lévis 109
Une femme énergique 112
Les marins de la *Capricieuse* à Lévis .. . 114
Le premier conseil municipal de Lévis et le gouverneur Head 117
L'Hospice Saint-Michel 120
Un banquet à Lévis en 1856 128
Le premier bazar en faveur des Soeurs de la Charité 133
La fonderie Saint-Laurent 137
Lévis lors de la visite d'Edouard VII en 1860 140
Un programme électoral 144
Le village de Québec-Sud 147
Un souvenir guerrier 148
Le major de brigade de Bellefeuille 151
Les trois forts de Lévis 153
Intéressant tableau 159
La ville de Lévis en 1864 162
Le premier hôtel de ville de Lévis 167
Le voyage de Mgr Déziel en Europe 169

Le corps de saint Valère dans l'église de Lévis 179
Le lancement de l'"Union" 183
Le feu du 12 août 1867 185
L'Escalier Rouge 188
Une émeute à Lévis 199
Lord Monck à Lévis 192
Le terminus du chemin de fer Intercolonial 194
La ville de Lévis en 1867 198
La Caisse d'Economie à Lévis 203
Les orgues de M. Beaudoin 206
Les Lévisiens zouaves pontificaux 210
Une avalanche à Lévis 214
La catastrophe du 11 mars 1869 217
Le chemin de fer Lévis et Kennebec 222
Table des matières 227

F
5497
L54R68
v.1

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00009600 8